

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023

- - - o O o - - -

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2023 s'est réuni le jeudi 6 avril 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 7), Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellierier (à partir du point n° 7), Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet (à partir du point n° 7), Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 4), Monsieur Giovanni Recchia (jusqu'au point n° 27), Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (à partir du point n° 7), Madame Céline Gillier (jusqu'au point n° 25), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon (à partir du point n° 7), Monsieur Jason Devoghelaere, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 6), Monsieur Baytir Thiaw (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 6)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Monique Cellierier a donné pouvoir à Madame Aude Rouffet (du point n° 1 au point n° 6), Madame Andrianasolo Rakotomanana a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Gilles Ravaudet a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne (du point n° 1 au point n° 6), Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Giovanni Recchia a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier (à partir du point n° 28), Monsieur Olivier Pelletier a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Monsieur Giovanni Recchia (du point n° 1 au point n° 27) et à Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 28), Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Christopher Domba, Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (du point n° 1 au point n° 6), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (à partir du point n° 26), Madame Cécile Prim a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Catherine Asdrubal a donné pouvoir à Monsieur Michaël Guion

SECRETAIRE :

Monsieur Mathieu Duchesne

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Vogel: Délibération 1, c'est la désignation du Secrétaire de séance. Alors, c'est le tour de Mathieu Duchesne.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Mathieu Duchesne en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

Monsieur Vogel: Délibérations 2 et 3, c'est l'approbation des comptes rendus des séances du 02 février et du 09 mars. Est-ce qu'il y a des observations sur ces deux comptes rendus? C'est bon? Donc on prend acte.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 02 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2023

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 09 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

4 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE ET DES MARCHÉS

Monsieur Vogel: Délibération 4, c'est le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations? Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin: Oui bonsoir j'ai une question concernant un marché: c'est la réalisation de prestations filmographiques et actions allant autour du projet mémoire NPRU. C'est 7176 euros. Donc quelques remarques sur cette dépense parce qu'elle n'est pas anecdotique, c'est quand même 7 000 euros. Donc en cherchant sur internet, on découvre qu'il s'agit, enfin si je ne me trompe pas, parce qu'il y a des homonymes s'agissant de cette société, donc que cette société est spécialisée notamment dans la livraison de vues aériennes par drone. Cela fait tout de même chère la vue quand on connaît le coût d'un drone, aujourd'hui modique. Ces prestations sont raccrochées à la production de courts métrages dans le cadre du projet "Mémoire" pris en charge par le service du Renouveau Urbain. Pour l'instant, un premier épisode de près de huit minutes sans générique a été diffusé sur la chaîne Youtube de la Ville en juillet 2022. 570 vues. J'y ai ajouté mes deux clics. Ce court métrage a été réalisé par Fidamuris. Un mot sur son contenu. Il laisse un goût amer. L'objectif est donc de

documenter un réaménagement radical des quartiers exposés aux décisions et objectifs du NPRU, qu'une partie significative des habitants n'a pas désiré, d'ailleurs ils le disent dans la vidéo. Le court métrage met en scène néanmoins cette opposition en allant interviewer des habitants désespérés, notamment ceux de Châteaubriand, sur un fond sonore mélancolique, piano en mode mineur déprimant, et une réalisation très complaisante qui à la fois prétend mettre en valeur la mémoire en même temps qu'elle surligne visuellement l'état de dégradation des quartiers à détruire / reconstruire. Donc en lieu et place d'une construction documentaire élaborée par des professionnels de l'histoire orale – ça existe, hein, de l'histoire tout court – ces courts métrages procèdent d'une... à une esthétisation d'un renouvellement urbain vécu comme destruction d'un milieu de vie par pas mal de gens. Les paroles mises en série sont celles d'habitantes et habitants placés devant l'inexorable. Des choix de raison, assumés en particulier par le bailleur social qui jure la main sur le cœur et un trémolo paternaliste dans la voix, que rien ne peut se faire sans les locataires. On ignore si un nouvel épisode est prévu, mais en l'état, et je voulais le dire, nous tenions à faire part de nos réserves sur cette manière de construire la mémoire, tant sur la forme que sur le fond.

Madame Tixier: Alors juste une petite précision, je vais faire très court. Mais bon, comme vous l'avez relevé donc, « ce premier épisode », ce premier film, parce qu'en fait ce n'est pas dans le même..., ce ne sera pas de la même veine, hein, ce sera le même sujet, si je puis dire, le sujet mémoire, mais ce ne sera pas la même veine parce que ce ne sera pas le même réalisateur. C'est à dire que la réalisation, vous l'avez souligné, a été faite par Fidamuris, donc par un semi-professionnel, on va dire comme ça, de l'association Fidamuris, qui a mis beaucoup beaucoup d'énergie et de cœur à le faire, conjointement avec l'équipe de la GUSP, et sur le principe avec le témoignage donc des habitants, comme vous l'avez considéré, peut être selon votre avis, négativement. Bon. Monsieur le Maire a été présent lors de la restitution officielle et il a vu l'ensemble des participants donc, qui étaient dans la salle pour visionner ce film, dans cette salle même, et ce n'est pas forcément l'avis qui s'était retiré donc de ces personnes. Donc ça c'était pour la première partie. Et pour la deuxième partie, donc sur les marchés, donc la signature du Maire. Donc, c'est une autre société qui a été donc missionnée, donc, par un appel à projet, une société qui est dans les Yvelines et qui est spécialisée dans des documentaires et qui nous a montré déjà quelques références de ce qu'ils ont fait. L'idée c'est vraiment d'être en proximité – et moi, ça a été vraiment le souhait que j'ai émis auprès de cette société. Donc ce réalisateur que nous avons rencontré avec l'équipe de la GUSP – c'est vraiment d'être en proximité la plus immédiate des habitants, et de ressentir, puisque c'est quelqu'un qui n'est pas de Melun – et ça c'est aussi intéressant, parce que ce sont des lunettes neuves – et donc de ressentir vraiment ce que les habitants ont à dire sur ce projet mémoire. Et vous vous étonnez peut-être du montant, mais le montant, en fait, est le fait de cinq années successives. Donc ce budget que vous avez noté ne comprend pas un seul épisode, mais comprend cinq épisodes. Voilà, donc c'est... Pardon ? Ça comprend la totalité. Donc ce n'est pas un épisode qui coûte ce prix-là, évidemment. Voilà. Donc là, en l'occurrence, ce sont des coûts très abordables. Et sur le principe, nous avons beaucoup insisté dans le cahier des charges d'ailleurs, qui avait été fait pour l'appel à projet, nous avons beaucoup insisté sur la qualité relationnelle, c'est à dire que ces personnes vont assister au plus possible de réunions avec les habitants, même sans tourner, pour qu'ils s'imprègnent, en fait, de ces projets, et de ce projet mémoire. Voilà.

Monsieur Vogel: Michaël Guion.

Monsieur Guion : Bonsoir, moi c'est concernant la décision 2023.15, où il est écrit : « il a

signé la convention ci-annexée ». Alors ça, c'est une remarque générale, ci-annexée mais il n'y a pas d'annexe. Et on va avoir plusieurs délibérations d'associations culturelles ou sportives, et aucune annexe. Alors ce n'est pas faute d'avoir demandé en début de mandat à chaque fois les annexes de conventions, autres PV d'assemblées générales, et comptes des associations. On avait pris l'habitude d'avoir bien ces annexes, et là, apparemment, ça ne va plus du tout, il n'y a plus du tout d'annexes. Donc c'est une remarque générale. Et sur cette décision, donc c'est une mise à disposition précaire de deux parcs de stationnement situés place Galliéni et avenue de la Libération, donc très proches de la gare, à conclure avec l'Agglomération. J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit exactement s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Alors je vous réponds sur le premier point, qui est une question de principe. Comme c'est un relevé de décision, les annexes... il n'y a que les décisions, donc les annexes ne sont pas jointes. Mais bien sûr, si vous demandez les annexes, on vous les envoie, il n'y a pas de problème. Alors sur la deuxième question. Kadir.

Monsieur Mebarek : Je suis désolé.

Monsieur Vogel : Pardon, vous pouvez répéter la deuxième question ?

Monsieur Guion : C'est la décision 2023.15, mise à disposition précaires de deux parcs de stationnement situés place Gallieni et avenue de la Libération à conclure avec la CAMVS.

Monsieur Vogel : On va vous répondre.

Monsieur Calmen (Directeur Général des Services) : Il s'agit de terrains qui sont au nord de la gare routière future, le long du grand immeuble – je ne connais pas son nom, je crois qu'il y a une banque dedans. C'est un parking public qui appartient aujourd'hui à la Ville et qui est nécessaire pour l'assiette de la future gare routière et de son terrain de régulation, et la sortie du parking souterrain de l'immeuble qui est à construire.

Monsieur Vogel : Ca va ? C'est bon.

Monsieur Guion : Excusez-moi, je veux bien que vous m'envoyiez du coup le document. L'annexe.

Monsieur Vogel : Oui. D'accord.

Monsieur Guion : Après le Conseil. Merci.

Monsieur Vogel : Ok. On passe à la délibération... Donc on prend acte des deux comptes rendus.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

5 - SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE - DON D'UN VEHICULE

Monsieur Vogel : On passe à la délibération 5, solidarité avec l'Ukraine, don d'un véhicule. La Municipalité envisage de faire don d'un véhicule fourgon Renault immatriculé 785 CVK 77,

totalelement amorti, d'une valeur argus estimée à 5 000 euros en lieu et place de véhicules qui n'étaient plus en état de fonctionnement suffisant. Voilà.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Et on passe aux délibérations financières, budgétaires. Délibérations 6 à 12. Kadir.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

FAIT DON aux populations ukrainiennes vulnérables d'1 véhicule fourgon Renault immatriculé 785 CVK 77, totalement amorti, d'une valeur argus estimée à 5 000 € TTC.

PRECISE que le véhicule sera remis auprès de l'association Aide médicale & caritative France-Ukraine à qui il appartiendra de l'acheminer auprès des populations visées et d'en apporter la preuve à la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

6 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire. La première délibération, c'est la délibération du Compte de Gestion qui, classiquement, a pour objet de retracer les écritures comptables parallèles à celles qui sont inscrites par la Ville dans le Compte Administratif. Et ce Compte de Gestion correspond en tous points aux inscriptions comptables inscrites dans le Compte Administratif. Il est donc demandé d'arrêter le Compte de Gestion, et déclarer qu'il n'appelle pas d'observations ni de réserve. On aura l'occasion de débattre des chiffres plus précisément dans le cadre du Compte Administratif.

Monsieur Vogel : Est ce qu'il y a des observations ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Et donc délibération 7.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur.

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Mebarek : Délibération n° 7, Compte Administratif pour l'exercice 2022. Alors, nous avons eu, lors du précédent Conseil Municipal, une très, très, longue séance au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de revenir sur les chiffres du Compte Administratif et de donner les variations... les variations principales qui avaient été constatées. Et également de donner des résultats, déjà. Donc, ce que je propose, c'est de passer assez rapidement sur l'exposé du Compte Administratif – et d'ailleurs, j'en ferai autant pour le Budget tout à l'heure – pour plutôt répondre aux questions que vous auriez. Alors, quelques éléments, parce qu'il faut bien en donner dans le cadre de cette présentation.

Ce Compte Administratif, comme je l'avais annoncé au DOB, laisse apparaître un résultat global de clôture d'un peu plus de 4 millions d'euros, avec un résultat de la section de fonctionnement de 3.5 millions d'euros. Résultat qui est en réduction de 42 % par rapport à l'exercice 2021. Et je l'avais déjà indiqué dans le cadre du débat : le résultat de la section de fonctionnement s'explique, bien entendu, par la forte inflation que nous avons déjà connue en 2022 et que nous continuons à connaître en 2023, qui a entraîné une augmentation très importante des charges à caractère général de l'ordre de 19 %, et puis également augmentation des dépenses de personnel liée en particulier à des recrutements qui n'avaient pas été réalisés jusqu'à présent du fait de la crise Covid, mais aussi par le rehaussement du point d'indice. Donc ces deux éléments ont entraîné une hausse très importante de nos dépenses de fonctionnement, avec en corollaire des recettes qui n'ont pas augmenté de manière aussi dynamique. Voilà ce qui explique ce résultat en baisse, en baisse sensible, mais malgré la difficulté, enfin le contexte très particulier de l'année, finir l'exercice avec un résultat global de 4 millions ça reste tout à fait... tout à fait raisonnable. Ça nous permet d'ailleurs, le maintien de nos résultats ça nous permet de réaliser une capacité d'autofinancement net qui reste encore largement positive puisqu'elle est à... elle est à 2.3 millions d'euros. Vous savez que la CAF nette nous permet d'investir en limitant le recours à l'emprunt et cette CAF nette portée à 2.3 millions d'euros, elle est forcément en baisse compte-tenu de la baisse de l'épargne brute ; elle est en baisse de 2.4 millions d'euros, mais elle reste quand même à un niveau positif, assez largement positif.

Ces résultats on va dire compte-tenu de l'augmentation très forte des dépenses sincèrement on anticipait pas qu'on puisse maintenir un niveau des résultats qui soit de ce niveau-là. Les dépenses donc, je l'indiquais, donc elles ont augmenté très sensiblement donc de 8,2 % pour passer de 63.5 millions d'euros - je parle de fonctionnement - 63.5 millions d'euros de fonctionnement à 68.7 millions le plus gros poste enfin la, dans les dépenses à caractère général je reviens pas sur les chiffres en détail mais vous le savez le plus gros poste c'est lié à l'énergie. Les dépenses de personnel elles sont en augmentation de 5,7 % à 2.5 millions d'euros de plus. Mis à part ces postes en forte augmentation globalement on est sur une relative stabilité des autres postes, qu'il s'agisse des subventions d'associations en 2022 qui ont été d'un niveau, d'un niveau d'un niveau assez équivalent à ce qui avait été versé en 2021 plus, plus 100 000 € sur une enveloppe globale de 1 million 7 voilà, globalement les autres postes de dépenses sont en relative stabilité. Nos recettes de fonctionnement comme je l'indiquais elles ont augmentées mais pas de manière suffisamment dynamique par rapport à nos dépenses donc elles augmentent de plus 4,7 %. On constate donc en 2022 un effet ciseau c'est-à-dire des dépenses qui augmentent plus rapidement que les recettes, effet ciseaux qu'on rencontrera peut-être en 2023 compte-tenu des contraintes qui se poursuivent également en terme d'inflation. Nos je, je vais pas plus loin plus en détail dans l'exposé de l'évolution des recettes, je reviens simplement sur une illustration que classiquement on présente dans le cadre du vote du compte administratif c'est le fameux billet de 100€ qui, de manière symbolique, répartit les dépenses et les recettes de fonctionnement en fonction de différentes politiques publiques et donc vous constatez donc dans la note qui vous a été remise que schématiquement sur 100 € dépensés par la Ville dans le cadre de ces dépenses de fonctionnement 100 €, 63 - 63,30 € pardon sont consacrés à des dépenses en lien pardon avec des services à la population, l'Education, l'Enfance et la Jeunesse la Culture et le Patrimoine, la Solidarité, la Vie Associative et le Sport donc un peu plus de 63 € sur 100 € à destination des services à la population. Le reste de ces 100 € étant principalement affecté au cadre de vie enfin à la Voirie, à l'Environnement, à la Propreté, à la Sécurité et au remboursement de la dette. Le remboursement de la dette sur 100€ ne représentant que 6 € en termes de de remboursement de dette. Lorsque l'on raisonne cette fois-ci par rapport aux recettes donc sur

100 € que la Ville encaisse en terme de recette principalement ces 100 € proviennent du contribuable puisque c'est 44 € qui provient de la fiscalité, 26 € des dotations de l'Etat et 10 € des dotations de l'agglomération des différents concours de l'agglomération donc la part la plus importante c'est donc la fiscalité et les dotations. La contribution des usagers aux services fournis par la Ville ne représente que 7 € sur ces 100 €. Voilà rapidement les dépenses d'investissement l'année 2021 était une année assez importante en termes de dépenses d'équipement puisqu'elles se sont élevés à 19.5 millions d'euros en augmentation de plus de 2 millions quasiment 2.5 millions d'euro par rapport à l'année 2021 donc une année assez importante. On voit bien que le poste après le COVID les opérations se sont réactivées et bien entendu sur ces opérations on va retrouver principalement les opérations dans le cadre de l'écoquartier avec la livraison de l'école du centre de loisirs et puis l'ensemble des travaux d'aménagement de voirie et d'aménagement divers dans le cadre de l'écoquartier. Puis on retrouve le 2ème bloc 43 % de ces dépenses d'investissement en 2022 c'était l'écoquartier, un peu moins de 30 % la voirie globalement la voirie et le gros entretien de notre patrimoine. Voilà globalement lorsque l'on agrège nos dépenses d'investissement depuis 2019, entre 2019 et 2022, c'est 70 millions d'euros de dépenses d'équipement qui ont été qui ont été engagés. Cela place la Ville de Melun toujours en tête des en tout cas au niveau départemental et très largement au-dessus des moyennes nationales en tête en termes de dépenses par habitant 467 € par habitant des dépenses d'investissement contre 358 € par habitant sur les moyennes de la même, les dépenses enfin les villes pardon de la même strate. Ces dépenses d'investissement donc d'équipement d'environ 20 millions, elles ont été financées en 2022 à hauteur de 37 % par des subventions, 20 % par le fonds de compensation TVA et la taxe d'aménagement, 23 % par le recours à l'emprunt et le reste c'est l'autofinancement puisque nous avons donc dégagé un autofinancement sensible en 2022. 12,10% financés par l'autofinancement au titre de nos investissements 2022. L'emprunt, en ce qui le concerne, a été porté au niveau de 4.5 millions d'euros. On a en 2022 emprunté moins que ce que nous avons remboursé, ce qui nous a permis de nous désendetter encore en 2022. On poursuit la trajectoire initiée en 2016 avec un niveau d'endettement au 31 décembre 2022 de 95.9 millions d'euros et donc on est à moins de 9.3 millions d'euros de 9.8 millions d'euros pardon de dettes depuis 2016 donc voilà, poursuite de notre programme de désendettement. Et je termine avec la structure de la dette qui est une dette qui est essentiellement axée sur du taux fixe avec un... on est à quoi 80, 90 %, 85 % de taux fixe et 80, 95, 96 % de notre dette est sécurisée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas assise sur des taux déstructurés étant entendu que les quelques taux, que les quelques lignes d'emprunt que nous avons qui sont sur des taux structurés ne sont pas aujourd'hui considérés comme étant à risqué. Compte-tenu de de l'épargne brute qui a été en forte réduction en 2022, forcément la capacité de désendettement baisse puisqu'on passe de 9,8 années à 12,5 années en 2022 c'est la conséquence immédiate de l'augmentation de nos dépenses et de l'épargne qui a fondu en corrolaire. Voilà chers collègues une synthèse du compte administratif.

Monsieur Vogel: Des questions par rapport à ce qui vient d'être dit? Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin: Oui bonsoir à tous, alors Monsieur Mebarek, c'est vrai que certains ici ont tendance à vous répéter, année après année, que vous faites une politique de droite libérale, au service du grand capital, toutes ces choses là mais moi je trouve pas du tout je trouve même que c'est plutôt l'inverse qui se produit. Par rapport à la note de présentation du compte administratif 2022 je voudrais quand même vous relever 3 éléments qui me semblent quand même inquiétants et de nature quand même à assombrir un peu la présentation que vous nous faites de vos résultats. D'abord, on apprend que Melun abrite maintenant 45,84 % de logements sociaux c'est mentionné page 15 ce sont vos chiffres au passage contre une

moyenne de 23,25 % pour les villes de plus de 10 000 habitants en moyenne et surtout contre un taux de 40,09 % que vous établissez concernant le compte administratif de 2021. C'est plus de 5 points de plus en une année c'est énorme il y a peut être des explications avec des logements comptabilisés d'autre pas encore etc. Vous me direz si c'est pour ça qu'on se retrouve avec une telle augmentation. A titre personnel je pensais que vous aviez compris qu'il était dorénavant nécessaire à Melun de privilégier l'accès à la propriété et particulièrement l'installation de propriétaires occupants mais les chiffres semblent montrer le contraire. Je pensais que la multiplication des programmes immobiliers allait quand même mécaniquement faire baisser ce taux et favoriser l'installation d'une classe moyenne susceptible de dynamiser pardon la Ville et son offre commerciale la restauration voire l'offre culturelle et sportive. Alors évidemment on a a priori rien contre les logements sociaux, il en faut évidemment c'est nécessaire pour accueillir les plus économiquement fragiles d'entre nous. C'est d'ailleurs le sens de ce qu'impose l'Etat en établissant un taux minimum en dessous duquel les communes ne doivent pas se placer. Mais à Melun on est quand même très largement au-dessus et vous semblez vouloir continuer dans cette voie. Alors vous savez tout est une question d'équilibre hein, il y a quand même des communes qui présentent des taux des logements sociaux similaires aux nôtres, en général c'est quand même des communes qui se portent pas très bien, à tout point de vue. On a besoin d'avoir des contribuables nets pour asséner les finances de la ville et éventuellement avoir les moyens d'une politique sociale efficace. Du coup j'ai une question sur ce point: par rapport à tous les programmes en cours de construction, vous devez vous voulez bien faire des projections si vous le faites pas c'est inquiétant j'aimerais savoir sur quels taux de logements sociaux vous prévoyez d'atterrir à la fin de cette mandature ça c'est pour le premier sujet. Ensuite le 2ème point que je voudrais aborder c'est la fiscalité et particulièrement l'impôt foncier, alors c'est vrai que vous communiquiez beaucoup sur le fait que juste avant les élections vous avez baissé le taux d'impôt foncier - il avait quand même fortement augmenté avant - vous avez fait l'effort de baisser avant les élections, vous avez l'air maintenant d'être sur une tendance à vouloir geler ce taux mais vous savez en parallèle et l'indice de base locative lui a tendance à être sur une pente ascendante, ce qui fait que mécaniquement les contribuables se retrouvent avec un montant acquitté plus lourd. Alors vous pourriez faire, vous pourriez faire le choix de compenser par une nouvelle baisse des taux, hors période électorale j'entends, mais vous ne le faites pas, la conséquence est double parce que les contribuables ils font leurs calculs: cela pousse certains à quitter notre ville ou à ne pas faire des travaux d'entretien qui sont nécessaires, cela pousse d'autres à ne pas s'y installer. Il suffit de regarder ne serait-ce que dans les villes environnantes pour se rendre compte que les taux sont souvent plus bas avec parfois une meilleure qualité de vie. Tout cela contribue au manque d'attractivité de notre ville et donc je voudrais savoir un deuxième point si vous prévoyez avant la fin de la mandature une baisse de taux, ça c'est le deuxième point. Dernier point, je voulais aborder à mon tour le sujet de la dette, dont l'évolution réelle donne quand même des signes d'inquiétude. Pour faire synthétique, on se rend compte depuis plusieurs années maintenant, et à priori vos prévisions pour 2023 on le verra le confirmer, que l'encours total stagne aux alentours ... de l'encours total...l'encours de dette hein pardon stagne aux alentours des 96 millions d'euros, c'est énorme et c'est d'autant plus inquiétant que les taux, eux, ont tendance à augmenter ça c'est c'est une tendance nationale on va la subir comme tout le monde. Alors nos stocks de dette c'est le résultat d'un long passif qui a souvent été évoqué ici brillamment par mon collègue Monsieur Guion avec un contexte nouveau auquel on pouvait quand même s'attendre un jour c'était l'augmentation des taux. Je voulais savoir quel objectif vous vous fixez maintenant en termes d'encours de dette à la fin de cette mandature car dans votre programme vous promettiez aux melunais une trajectoire de désendettement de 2 millions d'euros par an et alors qu'aujourd'hui on très très loin de de cette

tendance. Merci.

Monsieur Vogel: Merci.

Monsieur Mebarek: Merci, alors merci d'avoir évoqué le chiffre de 45,8 % qui est un chiffre erroné c'est une erreur qui est reportée sur la note. Effectivement ce taux de logement sociaux est en décroissance de plusieurs années compte-tenu des livraisons de logements d'accession sur notre ville, on est à 41 % vous évoquiez tout à l'heure le chiffre l'année passé. En 2022, c'est 38,9 % voilà.

Monsieur Vogel: Merci.

Monsieur Mebarek: Merci, merci Monsieur Martin de l'avoir indiqué parce que c'est passé entre les gouttes dans diverses relectures.

Monsieur Vogel: Vous avez eu l'oeil là.

Monsieur Mebarek: Merci beaucoup, mais on est on est bien sur la tendance baissière que vous évoquiez. En ce qui concerne la fiscalité... je pense que sur le premier point Philippe, Monsieur Martin, j'ai répondu, on a pas besoin d'en dire plus, je pense qu'on est en phase. Sur la fiscalité, alors il s'agit pas de faire de la baisse de la fiscalité un élément électoraliste hein je vous laisse c'est vos propos hein à l'époque on a décidé de baisser la fiscalité, on était avant les élections on aurait pu le faire uniquement en 2020 lors du vote du budget 2020, en prévision des élections municipales des quelques mois suivants, donc du mois de mai je ne sais pas... juin les élections municipales mai/mars, en tout cas on aurait pu le faire juste avant l'élection. Or, cette baisse de fiscalité, elle avait été faite dès 2019 et c'était pas pour anticiper l'élection l'année d'après c'était simplement pour restituer aux melunais on l'avait dit hein une part des efforts qui avaient été faits, parce que on avait effectivement fait un certain nombre d'efforts en termes d'économie et on avait voulu restituer cet effort en termes de pouvoir d'achat aux melunais. Maintenant, la question, aujourd'hui, vous nous invitez en tout cas à reconsidérer cette possibilité de réduire la fiscalité, compte-tenu en particulier de l'augmentation des bases et c'est pas notre choix parce que là on vote le compte administratif donc c'est plutôt dans le cadre du budget donc on parle de la fiscalité future mais parlons-en quand même, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, mais je l'avais déjà indiqué, que nous n'envisageons pas d'augmenter les taux de fiscalité. On envisage pas non plus de les baisser, alors on envisage pas de les augmenter contrairement à de nombreuses communes puisque malgré la forte augmentation des bases, beaucoup de communes en France, sur nos territoires des communes voisines, alors je lisais un article ce matin on a une commune voisine de l'agglomération qui augmente sa taxe foncière de 25 % pour faire face. Et c'est une commune d'une taille assez importante, pour faire face à ces dépenses de fonctionnement qui ont explosées du fait de l'inflation. L'argument qui est donné par le maire en question c'est précisément celui-là. Chose qu'on ne fait pas à Melun. On assume, je l'ai dit tout à l'heure, des fortes augmentations de dépenses de fonctionnement en 2022, augmentation qui est encore très sensible en 2023, on l'a vu, en face de dépenses à caractère général de 14 millions d'euros en 2021 à 19 millions d'euros en 2023, donc imaginez le "gap". Avec des dépenses de personnel qui ont également très fortement augmentées: plus 5,7 % encore en 2023 et malgré tout on augmente pas la fiscalité. On se contente, si je peux me permettre, de l'augmentation des bases. Effectivement, en 2023, les bases vont augmenter sensiblement plus de 7% donc c'est du gain immédiat pour la collectivité on aurait pu faire comme beaucoup de maires en

plus des bases faire le taux c'est pas notre choix parce qu'on considère qu'on continue à avoir une - jusqu'à maintenant, après je préjuge pas de 2024 et ce qui pourrait nous tomber dessus - mais, on a une gestion qui est celle de nos finances, on maîtrise, on essaie de maîtriser malgré le contexte très fort nos dépenses de fonctionnement. Le le plan sobriété qui a été élaboré nous permet de générer des économies, les efforts que l'on demande aux services en matière de mutualisation ça permet également de générer des économies et puis c'est vrai on a fait aussi d'autre choix en 2023 : vous le savez on demande un effort particulier aux associations culturelles et sportives, non sociales ,de contribuer un petit peu à l'effort de la collectivité et cet effort on a décidé en 2023 de ne pas le faire peser sur les contribuables via une augmentation de la fiscalité, voilà. Concernant l'encours de la dette: 96 millions, 95.7 millions d'euros oui il est important, il a baissé sensiblement quasiment 10 millions d'euros mais c'est un,...non depuis 2016 tout à fait, l'ambition c'était 2016 mais pas 2000-2020 après effectivement ça termine en ciseaux et d'ailleurs on continuera à se désendetter en 2023 de quelques centaines de milliers d'euros mais pas plus, mais on est toujours sur cette trajectoire là. Alors vous nous posiez la question de savoir quid, après? Compte-tenu des investissements encore lourds qui sont sur notre PPI, on va sans doute devoir réactiver, de manière plus sensible, le recours à l'emprunt. L'équilibre de notre PPI passe par des arbitrages où on décide, on continuera à le faire, on décidera de décaler des opérations voir d'en supprimer certaines. Pourquoi? Parce que notre PPI il a évolué aussi à cause de l'inflation. Aujourd'hui on a des opérations qu'on a inscrit depuis quelques années maintenant, qui ont vu leurs coûts se rencherir de manière très très sensible, donc prenons l'exemple de l'école Decourbe qui prend 2 millions d'euros on avait pas prévu 2 millions de plus, c'est lié à l'inflation des matières donc on va devoir du coup revoir notre PPI pour l'étaler davantage et peut-être même, ce qui nous paraît moins prioritaire, le supprimer. Et à un moment donné pour financer ces investissements, qui sont des investissements que l'on considère comme nécessaires pour les melunais, pour l'avenir de la Ville, ben il va falloir les financer et le recours à l'emprunt pour financer l'investissement c'est pas, enfin c'est pas grave quoi, on finance l'investissement en ayant recours à l'emprunt c'est normal. Tout est question de rembourser cet emprunt. Et aujourd'hui on a une capacité à rembourser notre emprunt qui n'est absolument pas obéré, qui n'est pas remis en cause. Lorsque l'on compare, c'est un chiffre d'ailleurs que l'on donne mais dans l'autre note de présentation, dans celle du budget, lorsque l'on compare ce que la Ville rembourse par an en capital rapporté au nombre d'habitants c'est 140€, 140€ par habitant quant, au niveau départemental, on est à 100 € par habitant. Vous voyez on est pas sur des niveaux, avec une ville qui effectivement a un niveau de dette important compte-tenu des investissements qu'elle a réalisé, mais on est pas du simple au double ou au triple, on est quand même sur des fourchettes qui sont assez semblables, et par ailleurs là encore, ce qui compte c'est la capacité de la Ville à rembourser annuellement son capital et ses intérêts. Aujourd'hui elle le fait sans difficulté voilà. Vous dire aujourd'hui que sur la fin du mandat, on continuera sur cette trajectoire de désendettement, la réponse est: en 2023 oui, en 2024 jusqu'en 2026, ça dépendra des arbitrages que l'on réalisera sur le PPI compte-tenu du renchérissement dont je parlais, voilà.

Monsieur Vogel: Merci, d'autres observations? Donc je vais me retirer. Ah monsieur Guion, allez-y.

Monsieur Guion: Alors, oui j'ai quelques petites questions avant les observations. J'ai vu page 29 que l'évolution des bases de taxes foncières sur le foncier bâti est de plus 0,49 %, avec la livraison des nouveaux logements qu'il y a eu cette année, je ne vous fais pas la liste, il y en a beaucoup, et par contre page 30 on voit que la THRS, qui est la taxe d'habitation sur

résidence secondaire, est en progression de 35,47 %. Et c'est écrit texto "s'explique par les logements livrés mais non encore loués" alors, sauf erreur de ma part, quand ce sont des logements achetés par des investisseurs, normalement, il n'y a pas de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, même si ce n'est pas encore loué. Donc je me demande si vous avez une visibilité sur cette augmentation ou si c'est dû au fait qu'ils ne trouvent pas de locataires du tout pendant un certain moment pour qu'il y ait une taxe d'habitation sur résidence secondaire qui soit appliquée, et aussi forte. C'est ma première question.

Monsieur Mebarek: Je serai incapable de vous dire le temps qu'un investisseur ou un propriétaire quelconque met pour louer son appartement, ce que l'on sait c'est que la DGFIP nous envoie des niveaux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui ont fortement augmentés et l'explication que l'on a c'est bien la livraison des nouveaux logements non encore loués. Après de vous donner le détail... c'est ça là clairement, c'est un particulier qui achète en investissement un appartement qu'il souhaite mettre en location pour sa future retraite ou que sais-je, tant que cet appartement n'est pas loué il est considéré comme sa résidence secondaire, c'est ce qui explique qu'on a ces augmentations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sinon on n'a pas eu tout d'un coup des constructions 2021 de résidence de villégiature à Melun qui expliquent la raison de cette taxe sur les résidences secondaires mais on pourrait peut-être, on note, monsieur Guion, on pourrait peut-être demander des précisions sur la manière dont on est composé ce produit fiscal.

Monsieur Vogel: Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion: Oui, alors ce qui est d'étonnant, sauf erreur de ma part, c'est que normalement, si c'est pour être loué et qu'il n'y a pas de locataire, sauf si c'est éventuellement un meublé mais ça m'étonnerait qu'il y ait beaucoup de meublés dans les nouveaux logements, il n'y a pas de taxe d'habitation sur résidence secondaire. Cela m'étonne qu'il y ait une si forte augmentation, ou alors ça veut dire que vraiment ils ne sont pas loués depuis longtemps, ce qui est inquiétant vu le nombre de logements qui vont être livrés dans les années qui viennent.

Monsieur Mebarek: C'est au premier janvier hein, c'est lorsqu'un appartement est disponible au premier janvier et qu'il n'y a pas de locataire qui y habite, il est considéré comme vacant, entre guillemets, et donc soumis à la taxe sur la résidence secondaire. Je vous le confirme hein, de façon à pouvoir avoir une totale vision de l'ensemble des appartements ou des maisons qui sont disponibles à la location mais qui ne sont pas loués, le législateur a, depuis cette année, créé une nouvelle obligation déclarative : l'ensemble des particuliers ou entreprises qui détiennent des appartements ou des maisons doivent, avant le 30 juin, indiquer les locataires qui logent dans ces appartements ou maisons, à défaut de quoi le propriétaire en question sera assujéti à la résidence secondaire.

Monsieur Vogel: D'accord.

Monsieur Guion: Mais là c'est au 30 juin, ils auraient déjà appliqué...

Monsieur Mebarek: Le 30 juin c'est la déclaration, l'obligation déclarative d'ici le 30 juin. On doit déclarer, on doit remplir cette déclaration d'ici le 30 juin.

Monsieur Guion: A creuser alors j'aimerais bien.

Monsieur Mebarek: On va creuser.

Monsieur Guion: Ce détail parce que c'est important au niveau de la prospective de savoir quel est le nombre d'habitants supplémentaires suite aux livraisons de logements, pas seulement pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, surtout pour les services publics qu'il va falloir livrer aussi aux nouveaux habitants et c'est important pour les futurs investisseurs des logements loués d'être sûrs que la Ville est attractive, pas pour les investisseurs, pour les locataires. Autre chose pour les investissements de 2022 donc on a fait au final en réel 22 millions d'opérations d'investissement en 2022 je voudrais rappeler que le budget primitif 2022 qui était voté l'année dernière prévoyait 27 millions d'euros d'investissements donc quand vous nous dites, vous répondez à Monsieur Martin que la Ville se désendette beaucoup, qu'on n'a pas de souci pour rembourser et que ça ne grève pas nos possibilités d'investissement, j'ai envie de vous dire c'est faux, il y a 8 millions d'euros d'investissements qui sont, de fait, reportés et je pense que c'est à cause de votre niveau d'endettement. Beaucoup de reports, pas que l'inflation pour moi, c'est le niveau d'endettement, vous n'avez pas envie de vous endetter de façon supplémentaire parce qu'il reste 96 millions d'euros encore d'endettement je le rappelle, pour des dépenses réelles de fonctionnement de 68 millions hein 96 millions d'endettement pour 68 millions de dépenses réelles de fonctionnement et donc c'est cet endettement qui vous empêche d'investir plus. Un petit exemple, l'Avenue Aristide Briand qui était dans votre programme, vous deviez la refaire complètement dans le mandat, à mon avis vous ne la ferez pas dans le mandate hein, vu le niveau d'endettement, vu le niveau d'investissement que vous reportez complètement, voilà. Autre chose dans ce C.A.

Monsieur Mebarek: Monsieur Guion, monsieur Guion, je vais répondre à ce point là s'il vous plaît.

Monsieur Guion: Si vous voulez.

Monsieur Mebarek : Enfin, on y a droit à chaque conseil qu'il s'agisse de la Ville ou de l'agglomération et je vous réponds toujours la même chose : quand on prévoit au budget des dépenses d'investissement on est pas certain de les réaliser compte-tenu des aléas que toute opération peut avoir donc, et il est totalement faux de dire qu'on a moins investi en 2022 parce qu'on est trop endetté, parce qu'on ne pouvait pas financer les investissements qu'on avait prévu au budget, c'est complètement faux, Monsieur Guion. Pourquoi? Quand on vote le budget on inscrit nos 25 millions d'euros de dépenses d'investissement et en face on a les recettes qui financent ces investissements et vous aurez constaté, en regardant le budget, que dans les recettes qui financent ces investissements au BP, on avait inscrit 5 millions d'euros d'emprunt et l'ensemble de nos autres recettes, et donc en l'état, le budget était équilibré sans avoir à emprunter plus. Nous n'avons pas réalisé les investissements en question parce que y a des aléas et ça se décale, mais ce n'est pas parce qu'on a souhaité réduire notre dette c'est complètement faux.

Monsieur Vogel: Monsieur Guion.

Monsieur Guion: Puis-je continuer?

Monsieur Vogel: Oui.

Monsieur Guion: Juste sur ce point là, ce qui est intéressant c'est que les incidents prévus étaient de 27 millions, on fait finalement 19 millions, ce qui était prévu en endettement supplémentaire, enfin en dette c'était 4,5 millions, et finalement on s'est endetté de 4,5 millions aussi, même si on a remboursé du capital je suis d'accord. Donc ça n'a pas baisser la dette supplémentaire. Autre chose, au niveau des charges de personnel on est à 44,7 millions sur le CA de 2022, sur un total de dépenses réelles de fonctionnement de 68,7 millions, ça fait toujours 65% de niveau d'endettement. On a beau essayer de mutualiser et de reporter des charges de fonctionnement à l'agglo, ça fait encore 65% des dépenses réelles de fonctionnement qui sont sur la masse salariale voilà c'était ce que je voulais souligner.

Monsieur Mebarek: Alors ce ratio il est fonction de la composition des dépenses. Quand dans une année donnée, on n'a pas d'autres postes, d'ailleurs on va le constater sur 2023, avec des niveaux très importants de dépenses de fonctionnement liées à l'inflation, la partie dépense de personnel, en proportion, elle est moindre. Donc en réalité tout dépend de la composition de nos dépenses de fonctionnement, de nos dépenses réelles de fonctionnement, tantôt ce chiffre est à 65 tantôt il passe à 66, des fois il est à 63 et je crois qu'en 2023 on est sur 65% voilà. Après on a un niveau de dépenses de personnel important, qui sont liées aux services importants qui sont fournis à la population et qui sont également liés au fait qu'on a décidé de gérer des services en régie, que d'autres collectivités gèrent de manière externalisée et forcément elles ont un niveau de dépenses de personnel moindre. C'est des choix politiques, on préfère gérer un certain nombre de dépenses en régie ce qui implique des dépenses de personnel et donc ce niveau, le niveau que vous évoquez.

Monsieur Vogel: Monsieur Guion? C'est bon? Ok. Pas d'autres questions? Donc je propose que Kadir prenne la présidence et je vais me retirer quelque part, en espérant que quelqu'un viendra me chercher.

Monsieur Mebarek: Ok, donc on vous propose de passer au vote. Au-delà des questions, vous avez des explications de vote ou on peut délibérer? Non c'est bon, on y va. Y-a-t'il des votes contre? Pas besoin d'explication de vote à la limite, voilà. Des abstentions? Adopté. Merci. Monsieur le Maire peut regagner sa place.

M. Louis VOGEL ne prend pas part au vote.

Adopté par 10 voix contre et 31 voix pour le Conseil Municipal :

LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2022 du budget principal.

Monsieur Kadir MEBAREK est désigné en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 du budget principal.

ARRETE le Compte Administratif 2022 du budget principal présenté par le Maire.

ARRETE les résultats de l'exercice 2022 selon le détail ci-dessous pour le budget principal :

• solde net de fonctionnement	3 570 887,65 €
• solde brut d'investissement	3 163 863,21 €
• solde des restes à réaliser	-2 712 857,68 €
• solde net d'investissement	451 005,53 €
• Résultat global de clôture	4 021 893,18 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 du budget principal définitivement closes.

8 - AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF 2022

Monsieur Vogel: Bien délibération 8.

Monsieur Mebarek: Délibération 8. Il est proposé donc en conséquence de l'adoption du Compte Administratif 2022 d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante: donc de prendre acte des résultats que j'ai évoqué tout à l'heure donc 3 570 000 euros de résultat de la section de fonctionnement, un solde net d'investissement de 451 000 euros et un résultat global de clôture de 4 021 000 euros. Il est donc proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 3 570 000 euros au financement de la section d'investissement. Voilà.

Monsieur Vogel: Question? Oui, Madame Monville et après Monsieur Guion. Madame Monville.

Madame Monville: Oui ce n'est pas une question c'est une remarque. C'est toujours, et c'est toujours la même, c'est-à-dire que chaque année vous affectez ce que vous ne dépensez pas en fonctionnement à l'investissement et donc chaque année finalement on dépense moins d'argent dans le fonctionnement et davantage dans l'investissement, investissement par ailleurs que, et Monsieur Guion l'a... l'a noté, qui ne correspond pas réellement à ce que vous annoncez lors du budget que vous nous présentez. Donc voilà. Ca, on vous en a plusieurs fois fait la remarque et en vous donnant des exemples tout à fait précis d'investissements qui sont systématiquement repoussés. Et moi je voudrais dire et redire que le fonctionnement c'est ce qui permet de faire fonctionner des services publics auprès d'une population et que ce fonctionnement il est nécessaire, plus que jamais nécessaire, à un moment où beaucoup de melunaises et de melunais ont véritablement besoin du soutien des services publics justement, et en particulier des services publics de proximité que sont les municipalités. Donc ce n'est pas obligatoire, c'est une opération d'ordre que vous faites mais elle n'est pas obligatoire, là encore, c'est un choix. Nous pourrions dépenser davantage dans le fonctionnement et offrir des services de meilleure qualité aux Melunaises et aux Melunais.

Monsieur Vogel: Merci, Kadir?

Monsieur Mebarek: Oui, Madame Monville, entre 2021 et 2022, nous avons augmenté nos dépenses de fonctionnement à destination des melunais à hauteur de 5 millions d'euros donc on a bien augmenté les dépenses de fonctionnement on ne les a pas baissées. Elles ont augmenté, alors de manière contrainte pour certaines, de manière voulue pour d'autres, et cette augmentation de 5 millions d'euros nous permet néanmoins de réaliser un excédent que

l'on injecte dans le financement de l'investissement donc c'est plutôt équilibré comme façon de procéder.

Monsieur Vogel: Monsieur Guion.

Monsieur Guion : L'inverse de Madame Monville, je dirais que de toute façon même si ce n'est pas obligatoire, effectivement, on a pas vraiment le choix d'affecter à l'investissement parce que sinon c'est autant 3,5 millions qui seraient mis dans l'endettement supplémentaire pour financer les investissements, je ne vois pas trop comment on pourrait faire autrement, donc on votera pour cette délibération mais parce qu'on a pas le choix vu le faible montant d'excédent que l'on a et je rappelle que Melun n'a aucune réserve d'excédent précédent à affecter à l'investissement.

Monsieur Vogel: Très bien. Madame Monville.

Madame Monville: Du coup je vais répondre à Kadir, je ne pensais pas le faire mais du coup je vais lui répondre. Il se trouve que, parce que je veux répondre à Mickaël Guion, il se trouve que la plupart du fonctionnement qui augmente, et vous l'avez rappelé, ce sont des dépenses contraintes hein, et c'est lié en grande partie à l'énergie, au coût de l'énergie pour lequel nous vous avons maintes fois prévenu, je me souviens même j'ai repris récemment quelques conversations que nous avons eu à l'époque, vous n'étiez pas là Monsieur Vogel, mais quand il a s'agit de passer en délégation de service public pour la cantine, où il y avait une formule à l'intérieur du calcul du coût de la délégation qui était justement indexé sur le prix de l'énergie et nous vous avons dit à l'époque attention l'énergie sera amenée à augmenter dans les années futures et donc il faut le prévoir donc ça fait quand même un moment qu'on vous dit ça et donc l'essentiel du fonctionnement qui a augmenté est lié encore une fois à l'augmentation des coûts de l'énergie pour lequel vous n'avez strictement rien anticipé, et cela il faut quand même le rappeler. Par ailleurs, pour ce qui est des investissements, il y a une partie des investissements que nous nous contestons. Il y a une partie des investissements dont nous contestons la pertinence et on l'a plusieurs fois dit ici, donc là encore vous faites des choix, des choix politiques hein. Quand il a s'agit de construire le barreau Nord, pour ne pas reparler de l'Eco-quartier mais parlons du barreau Nord, vous faites des choix, vous faites des choix politiques et ces choix politiques pèsent en effet sur les finances de la ville. On pourrait réduire des investissements qui ne nous apparaissent pas comme nécessaires, qui ne sont pas nécessaires et plutôt augmenter le fonctionnement et le soutien à la population de notre ville, voilà.

Monsieur Vogel: Ok, est-ce qu'il y a d'autres questions, observations? Non. On passe au vote. Opposition? Alors. Abstention? C'est adopté. Oh pardon. Ok, une de plus, opposition. Une de plus. Ok.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats définitifs de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2022, qui s'établissent de la manière suivante :

Résultat de la section de Fonctionnement (A)	Déficit	
	Excédent	3 570 887,65 €

Solde brut d'investissement reporté (1)	Déficit	
	Excédent	3 163 863,21 €
Restes à réaliser en investissement	Dépenses	4 620 431,78 €
	Recettes	1 907 574,10 €
Solde des restes à réaliser (2)	Déficit	-2 712 857,68 €
	Excédent	
Solde net d'investissement (B = (1+2))	Déficit	
	Excédent	451 005,53 €
Résultat global de clôture (A+B)	Excédent	4 021 893,18 €

DECIDE d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement, soit **3 570 887,65 €** au financement de la section d'investissement.

PRECISE que cette décision se traduit de la manière suivante dans le budget primitif 2023 :

Section d'Investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 570 887,65 €

9 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2022

Monsieur Vogel: On passe à la délibération suivante, Kadir.

Monsieur Mebarek: Il s'agit d'une annexe qui consiste à faire le bilan des acquisitions et des cessions immobilières sur l'année 2022. Donc vous avez ou vous devriez avoir, la liste des acquisitions et cessions au bénéfice de la Ville ou par la Ville en 2022. Je peux les donner à l'oral peut-être, bon peut-être pas, à la limite je vais plutôt répondre à vos questions. On a essentiellement des opérations de parcelles, d'acquisition de parcelles au bénéfice de la Ville dans le cadre de l'aménagement de la Plaine de Montaignu. C'est essentiellement des opérations de cette nature-là pour des montants qui sont assez modiques: on parle de 1 euro parfois, 1 euro symbolique, 5 600 euros pour une opération, 9 600 pour une autre. On a également les frais de notaire qui sont associés à des échanges fonciers qui sont également dans cette liste. Enfin, nous avons cette fois-ci des cessions qui ont été faites au bénéfice de la Ville, des cessions d'appartements, vous connaissez cette opération, c'était les deux derniers appartements, dont la Ville restait propriétaire dans l'immeuble du 28 avenue Georges Pompidou. Deux appartements ont été vendus le 18 mai 2022 pour respectivement 127 000 et 100 000 euros. Voilà.

Monsieur Vogel: Madame Monville.

Madame Monville: Alors les opérations qui concernent la Plaine de Montaignu vous pouvez préciser les limites de ces opérations?

Monsieur Mebarek: Je serais incapable de vous expliquer les limites géographiques, enfin la Plaine, quand je dis la Plaine de Montaignu, c'est l'Ecoquartier voilà. C'était ça, donc la limite géographique elle est assez évidente à identifier.

Monsieur Vogel: Ok, ok. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Et une autre observation, toujours la même, mais ça me permet de le rappeler, vous vous êtes séparés d'un certain nombre d'éléments du patrimoine immobilier de la Ville, ces dernières années, ce patrimoine immobilier par ailleurs vous ne le reconstruisez pas, sauf à construire une école, mais sinon vous ne le reconstruisez pas, donc de fait c'est du patrimoine immobilier perdu, ce patrimoine il appartenait à l'ensemble de la Ville donc à l'ensemble de ses citoyennes et citoyens et je veux juste redire qu'une fois ce patrimoine perdu il est perdu, donc on injecte de l'argent là dans les finances de la Ville mais c'est de l'argent que nous n'aurons plus après, simplement redire ça, c'est-à-dire qu'il me semble que de vendre comme ça le patrimoine de la ville sans le reconstituer m'apparaît un peu hasardeux vu le moment en plus.

Monsieur Vogel: Kadir.

Monsieur Mebarek: Alors, il faut préciser, pour ceux qui nous écoutent, de quel patrimoine il s'agit. Il s'agit d'appartements, de très anciens appartements de fonction que la Ville, dont la Ville est propriétaire depuis de très nombreuses décennies, du temps où les mairies devaient héberger les instituteurs donc, nous avons fait le choix de conserver la majorité de ces immeubles, immeubles qui sont le plus souvent attenants aux écoles, mais nous avons décidé de nous séparer de certains immeubles, d'une part parce qu'ils étaient plus indépendants des écoles et donc moins, dans le périmètre scolaire donc beaucoup plus facilement détachables, et aussi parce que c'était des appartements enfin des immeubles pour lesquels il aurait fallu investir des sommes très conséquentes pour les remettre à niveau, et on aurait donc grevé notre capacité d'investissement pour investir dans la réhabilitation de nos écoles, de nos routes, de nos équipements sportifs et culturels, pour réhabiliter des appartements dont c'est pas forcément fondamentalement le rôle de la ville que de mettre à disposition des appartements sur le marché. Voilà, donc on fait ce choix-là, qui est un choix tout à fait efficient et on considère que ce n'est pas non plus gâché puisque ces appartements-là ont été vendus à des personnes à qui on a permis une accession à la propriété des gens d'ailleurs pour souvent, pour l'avenue de Pompidou, des gens du quartier qui ont quitté le logement social pour acheter un appartement à proximité, dans l'immeuble qu'on a vendu, donc finalement, tout le monde y gagne.

Monsieur Vogel: Madame Monville.

Madame Monville: Alors certes, mais un patrimoine immobilier pour une ville c'est aussi la possibilité pour elle d'influer sur une politique, une politique du logement qui aujourd'hui dans notre ville laisse de nombreuses familles et de nombreux individus à la rue. A Melun, il y a beaucoup de gens qui dorment dehors, ces gens qui dorment dehors sont exposés à des violences souvent récurrentes. Avoir du patrimoine immobilier c'est aussi la possibilité de mener une politique sociale d'hébergement des gens qui sont sans abris ou sans domicile fixe, et c'est dommage que vous n'ayez eu comme seul réflexe à partir du moment où ces appartements n'étaient plus les appartements de fonction des enseignants et je veux dire là aussi cet avantage en nature qu'on concédait aux enseignants et qui faisait aussi une partie d'attractivité de ce métier a malheureusement disparu comme le pouvoir d'achat des enseignantes et des enseignants a beaucoup diminué. Et malheureusement, plutôt que de vous dire et bien nous avons ce patrimoine immobilier nous allons le préserver pour les melunaises et les Melunais et nous allons en faire quelque chose, c'est-à-dire faire en sorte de l'utiliser

dans une politique sociale du logement qui cherche un tant soit peu à répondre à la précarité dans notre ville, vous avez préféré les vendre.

Monsieur Vogel: Bon, c'est bon, ok. Oui monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin: Juste pour bien comprendre parce que là je suis sur les cartographies de l'Etat pour l'identification des parcelles, de cadastre, et j'aimerais bien savoir à quoi ça correspond concrètement et pourquoi c'est cédé à 1 euro enfin c'est quand même très faible, il y a peut-être un peu d'argent à faire pour la collectivité et ça représente beaucoup de parcelles en l'occurrence.

Monsieur Mebarek: Alors on est, monsieur Martin, Saint-Martin pardon. Vous aurez noté qu'on est acquéreur souvent, donc c'est plutôt la ville qui achète pour 1 euro.

Monsieur Vogel: Ça c'est une sacrée confusion.

Monsieur Mebarek: Oui, oui c'est dans ce sens-là.

Monsieur Vogel: Je ne sais pas s'ils sont contents.

Monsieur Mebarek: Pardon, donc on a un saint et un moins saint.

Monsieur Vogel: Tout le monde ne peut pas être saint.

Monsieur Mebarek: Voilà donc Monsieur Saint-Martin, c'est essentiellement au bénéfice de la ville. Après je ne sais pas, peut-être Guillaume pourrait nous dire ce sont des échanges fonciers.

Monsieur Vogel: C'est quoi?

Monsieur Mebarek: C'est des parcelles, c'est des parcelles, oui le merlon.

Monsieur Vogel: Pour faire le merlon, route de Voisenon.

Monsieur Mebarek: C'est des espaces qui in fine reviennent au bénéfice de la collectivité, c'est un peu comme des voiries si vous voulez qui ont été construites par l'aménageur qui sont restituées après coup.

Monsieur Vogel: On passe au vote. Opposition? Abstention? C'est adopté. Délibération 10.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2022.

10 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur Mebarek: Donc il est proposé de fixer les taxes, au même montant que l'année derrière et l'année d'avant, donc un niveau de taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

de 23,86 %, taxe foncière sur les propriétés bâties de 45,30 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties de 46,28 %. Voilà et simplement pour vous indiquer un chiffre qui est intéressant, la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 45,30 % et la moyenne départementale du taux de taxe foncière, elle est de 45,68 % donc on est en-dessous de la moyenne départementale de la taxe foncière.

Monsieur Vogel: Madame Gillier.

Madame Gillier: Oui, merci de cette présentation, assez rapide pour nous expliquer qu'on ne touche pas finalement à la taxe foncière. Dans la note, il est inscrit que l'ambition qui avait été la vôtre c'était de réduire l'effort fiscal. Or, il s'avère quand même que ce que fait le gouvernement depuis 2017 a beaucoup, pour le coup, réduit l'effort fiscal, même si c'est un terme auquel je souscris pas. Mais il y a eu la suppression de la taxe d'habitation et dans ce contexte-là il y avait peut-être une manière un petit peu plus, je ne vais pas dire ça plus intelligente, mais de penser la question de la fiscalité. L'argent gratuit ça n'existe pas, c'est une réalité, c'est-à-dire à un moment donné, vous nous avez expliqué qu'on va recourir à l'emprunt, on ne touche pas la fiscalité mais on va recourir à l'emprunt mais en réalité ça veut dire quoi, l'emprunt ça veut dire que finalement on endette les futurs melunais, parce que qui est-ce qui paye l'emprunt? C'est la fiscalité, tous les deniers que nous utilisons en mairie, au niveau des agglomérations, au niveau du Département, au niveau national, c'est uniquement le produit de la fiscalité, d'une manière ou d'une autre. Que ce soit des dotations, que ce soit des programmations européennes aussi tout cela est issu de la fiscalité. Donc c'est dans les choix qu'on est en capacité d'apporter sur le territoire, pouvoir être uniquement sur une idée purement idéologique de dire on réduit l'effort fiscal et par conséquent on ne va pas augmenter la fiscalité, ça veut dire derrière qu'on augmente le prix de services, puisque je vais quand même rappeler qu'on a des commissions pour discuter comment est-ce que l'on répercuté 5 % ou les 10 % d'augmentation des coûts de la cantine sur les melunais et donc sur les familles. Ça c'est une vraie réalité plutôt que de prendre d'autre choix. Moi je reprends ce qu'a dit Monsieur, Monsieur Mebarek en expliquant qu'on avait restitué aux melunais en 2019 en baissant la fiscalité. Je suis désolée: on restitue aux melunais en ayant des ambitions pour la ville et en redistribuant des services publics qui sont à la hauteur. Je vais prendre juste un exemple par rapport à vos montants. Si on augmentait de 3,24% la fiscalité, locale, lorsqu'on est en capacité de le mettre, on fait la cantine gratuite pour toutes les familles de Melun. Pour toutes. Moi je n'ai pas une idée de je veux qu'elle soit gratuite pour les moins fortunés, je veux qu'elle soit gratuite pour toutes les familles de Melun. Là c'est comme ça qu'on restitue aux melunais. Et la position qui est la vôtre, je la trouve idéologique, c'est comme ça aussi qu'on n'a pas d'ambition pour la ville, c'est ça que ça peut traduire. Pour que l'on ait des ambitions de pouvoir investir, quand on voit l'état de la voirie, on ne peut pas se dire qu'on va avoir que recours à l'emprunt, la fiscalité c'est le seul levier à notre disposition pour pouvoir le faire. On sait que les collectivités territoriales ont perdu beaucoup de leviers, c'est une évidence mais alors même qu'on est face à la suppression de la taxe d'habitation, augmenter la fiscalité locale y compris sur les propriétaires, ce n'est pas grave si derrière le produit de la fiscalité, on voit où il va. Et c'est peut-être là aussi où il y a une vraie problématique, là où vous n'augmentez pas, tous les melunais le voient déjà, vous reportez les augmentations sur le prix des services à travers aussi les délégations de services publics. On va le voir sur la cantine, on va le voir sur le montant des études surveillées, c'est aussi sur le montant des parkings, tout ça augmente, donc pourquoi est-ce que la fiscalité vous la laissez comme ci finalement les gens n'allaient pas payer au bout du bout quoi.

Monsieur Vogel: Kadir et Henri.

Monsieur Mebarek: En fait, Madame Gillier c'est votre position qui est idéologique. Vous savez, le tout gratuit, le tout gratuit quel que soit le coût que ça peut porter à la collectivité, c'est idéologique. Moi ce que je note, ce soir, c'est que vous nous proposez d'augmenter les impôts à Melun donc très bien, ce n'est pas notre choix, ce n'est pas notre choix parce qu'on considère que l'effort il doit être partagé et il doit être reparti de manière équilibrée, à la fois par le contribuable mais également par l'utilisateur et également par les dotations. Alors certes, les dotations sont issues de fiscalité, vous l'évoquez, mais la fiscalité, elle est protéiforme et très, très complexe lorsqu'elle n'est perçue pas l'Etat et reversée au collectivités et elle est en particulier constituée de fiscalité économique payée par les entreprises qui, in fine, redescende vers les collectivités sous forme de dotations. Nous, ça nous va bien et on pourra aussi dans ces considérations considérer que quelque part l'entreprise, l'économique, a aussi contribué au service rendu par les collectivités, mais en fait nous on considère que c'est un équilibre. Il faut à la fois solliciter le contribuable dans une juste limite, solliciter l'utilisateur, imposer à la collectivité elle-même de faire des efforts sur la manière de dépenser et puis tout le monde vit bien comme cela. Mais le tout gratuit ce n'est pas notre philosophie.

Monsieur Vogel: Oui, allez-y Madame Gillier.

Madame Gillier: Non mais très honnêtement la caricature, premièrement ce n'est pas agréable et c'est absolument pas ce que j'ai dit. Je pense qu'à un moment donné, la question du service public et de son coût, c'est ça la question c'est-à-dire c'est quoi ce qu'on considère comme un service public. Moi je pense que le service public de la petite enfance et de l'enfance devrait être quelque chose de gratuit et ce n'est pas une histoire de faire un petit peu d'idéologie hors sol, c'est une vraie réalité c'est vraiment un besoin par rapport à certaines catégories de la population melunaise et que dans une vision un petit peu universaliste on pourrait très bien l'ouvrir à toutes les familles. Ce n'est pas quelque chose de dire « c'est gratuit », ce n'est pas gratuit parce que c'est la fiscalité qui paye comme je vous l'ai dit. Moi ce que je constate quand même ce n'est peut-être pas le débat local, mais si on prend un impôt tel que la TVA que tout le monde paye parce qu'il n'y a pas des contribuables et puis des usagers tout le monde en France est contribuable de la fiscalité, tout le monde, quand on prend les montants qui sont captés par la TVA en très forte augmentation du fait de l'augmentation des coûts et bien ça veut dire que les ménages les plus modeste contribuent plus par rapport à leurs fonds disponibles et que par conséquent, il y a peut-être des philosophies à revoir. Mais je n'aime pas vraiment être caricaturée dans ce que je peux dire, parce que ne mentez pas non plus, vous avez décidé que la pression fiscale vous allez l'organiser comme ça mais c'est assez clair les usagers vont payer. Et les usagers ce sont tous les Melunais.

Monsieur Vogel: Kadir.

Monsieur Mebarek: Madame Gillier, vous le dites, on est à un niveau local mais lorsque l'Etat collecte de la TVA, il ne la garde pas au fond de ses caisses pour redorer le mobilier de l'Elysée ou de Matignon: il restitue, il restitue cet argent aux français. L'ensemble des dispositifs de soutien aux français les plus modestes, ça coûte, c'est financé, les différents filets inflation, les différentes aides à l'alimentation, le gel des tarifs du carburant, tout ça c'est financé comment Madame Gillier? C'est financé par la TVA, c'est financé par les ressources que l'Etat a dégagées de cette augmentation effectivement de la TVA que vous évoquée. Voilà donc en réalité, il y a une restitution quoi qu'on en dise et je vais vous dire au-

delà du phénomène conjoncturel avec les différents dispositifs dont je parle, il existe de tous temps des dispositifs de solidarité qui sont financés par le budget de la Nation, qui profitent aux plus fragiles de notre pays. Tous les dispositifs d'allocations diverses, d'allocation logements, de prestations familiales, tout ça est financé par le budget de la nation et c'est financé par la fiscalité dont vous parlez et par la TVA donc la vision manichéenne, elle est chez vous, vraiment.

Monsieur Vogel: Henri.

Monsieur Mellier: Moi je voulais juste... Madame Gillier vous avez évoqué la restauration scolaire et son coût. On est dans une commission qui n'est pas terminée, donc je trouve ça un peu dommage que vous ayez anticipé quelque chose qu'on n'a pas encore décidé, dans votre tête c'est peut-être fait mais dans la nôtre ce n'est pas fait. Donc je ne trouve pas ça très, très juste pour pas dire autre chose. Ça c'est le premier point. Deuxièmement dans cette affaire de restauration scolaire, je crois qu'on vous a donné quand même tous les éléments. On a été, je crois, très transparents. Le problème de fond de la restauration scolaire, des études dirigées, des crèches, tout ça, c'est le déficit j'allais dire presque normal des services publics. Les services publics effectivement, on ne peut pas les équilibrer par - j'allais dire - uniquement les usagers des services publics, il y a une vraie question derrière tout ça. Moi, il fut un temps où comme vous, dans des universités et ailleurs enfin, on m'a expliqué il y a un grand prof qui est devenu le premier ministre, qui nous a expliqué le débat du ticket de métro en disant vous savez qui paye le déficit du métro? Mais ce sont tous les français. Le paysan de la Lozère qui paiera jamais le métro effectivement il le paye dans ses impôts comme vous l'avez très justement dit et mais à un moment donné, il y a un curseur qu'il faut mettre, est-ce que l'utilisateur doit vraiment ne rien payer du tout? C'est un peu la théorie que vous avez esquissée par rapport à la restauration scolaire. Donc tout à l'heure, Kadir Mebarek a dit et le billet de 100 € était intéressant parce que il a dit la participation des usagers directement, quand on va les solliciter en plus des impôts qu'ils payent - tous, on est bien d'accord - ça ne représente que 7 % effectivement de nos recettes, 7 %. Il y a 93 % de nos recettes qui viennent d'ailleurs comme vous l'avez très bien dit: des dotations, des impôts etc. Est-ce que cela, c'est injuste ? Est-ce que ce n'est pas bien? Alors après il y a une manière dont on fait effectivement - j'allais dire - payer les usagers en fonction de leur ressources etc. Donc la CAF a un barème et nous, on essaie de construire, pour la restauration scolaire, ensemble, un barème plus juste. Donc c'est loin d'être fait donc je ne trouve pas ça tout à fait bien de dire ça et le déficit de la restauration scolaire puisque là, on est - j'allais dire grand public - il faut que les melunais sachent aujourd'hui le déficit a un point d'impôt, madame Gillier, c'est 323 000 €, un point d'impôt c'est 323 000 € donc là, ça fait déjà huit points d'impôts donc autrement il y a déjà une solidarité qui fait parce que comme on la très bien expliqué, quand vous dites 3% j'ai bien compris ce que vous vouliez faire, si on augmentait de 3% on effacerait le million grosso modo de participation des usagers. Mais on effacerait pas le déficit de la restauration scolaire qu'il faudrait financer de toute façon autrement. Alors je veux bien qu'on mette à zéro la participation pour la restauration scolaire. Mais pourquoi mettre à zéro celle-là, et pourquoi pas mettre à zéro les crèches, pourquoi pas mettre à zéro pour la piscine? On peut tout imaginer, on peut imaginer effectivement que demain, enfin vous connaissez la formule, "on rase gratis" mais enfin il y a un problème de responsabilité dans tout ça, il faut tout ça soit équitable, progressif. C'est ce qu'on va essayer de faire mais faire zéro c'est une drôle de manière de renvoyer le boomerang à tous ceux qui payent comme vous dites des impôts, de la TVA etc. Car il faut financer tout ça et ça ferait augmenter le taux effectivement de la taxe foncière à 51 % votre histoire donc ça veut dire qu'on passerait au-dessus de la moyenne

départementale. Déjà, quand on dit la moyenne départementale il faut comprendre ce que ça veut dire: il y a 527 communes si j'ai bonne mémoire dont la grande partie sont des petites communes rurales qui ont des taux, moi j'ai regardé, des taux de fonciers et surtout des taux de foncier non bâti absolument exorbitants, exorbitants à telle enseigne que les gens qui ont pensé qu'aller à la campagne ça allait leur coûter moins cher ce n'est pas vrai du tout. Donc il faut quand même regarder, on est le pays vous le savez très bien, on a le plus grand poids de la fiscalité en Europe, on surtaxe les Français au maximum. Et vous voulez en rajouter en essayant de vouloir corriger - j'allais dire - quelque chose qui vous semble injuste mais encore une fois la justice ça ne consiste pas simplement à dire "oui, alors c'est très bien on efface cette participation et puis on remet cette somme" puisqu'il faut bien trouver le million d'euro en question qui nous manquerait pour les usagers. Alors vous le mettez uniquement sur le foncier bâti, c'est-à-dire tous les propriétaires melunais y compris dedans et vous le savez, on a eu ce débat au moment de la campagne électorale, une partie de ces propriétaires melunais qui sont des personnes âgées qui sont encore dans leurs maison et qui ont des taux importants et très souvent c'est un vrai souci, il ne faut pas croire que tous les propriétaires melunais roulent sur l'or loin sans faut. Cela été démontré d'ailleurs. Quand on est en commission communale des impôts directs, les services fiscaux nous rappellent que tout le monde n'est pas au même niveau dans ce domaine-là, y compris dans Melun sud. Donc je crois qu'il faut être raisonnable et que franchement demander une participation pour nos services publics c'est responsabiliser aussi tous ceux qui utilisent les services publics. Alors vous, on peut imaginer aussi que tous les transports de l'agglomération devraient être gratuits à ce niveau-là alors que le déficit des transports de l'agglo c'est plus de 3 millions d'euros alors allons-y ce n'est plus du ruissèlement là on est noyé.

Monsieur Vogel: C'est la noyade.

Monsieur Mellier: On est complètement noyé avec cette théorie-là. Moi, je pense que vous amenez quand même beaucoup de gens à se poser la question mais comment dans un pays où il doit exister une solidarité il faut payer? Et en plus les principes de la Constitution française, de la Révolution française c'est que chacun contribue à proportion de ses revenus Madame.

Monsieur Vogel: Madame Gillier, je sens que ça vous démange de répondre. Allez-y.

Madame Gillier: Oui j'étais à deux doigts de faire un petit truc en disant que de ce côté-là on a quelques-uns qui sont plus pour le « roussellement » que le ruissellement.

Monsieur Vogel: Alors là.

Madame Gillier: Et que la théorie du ruissellement n'était pas une théorie de gauche, on l'a beaucoup entendue dans la bouche du gouvernement et on en a pas trop vu la couleur, moi je reprends simplement, si je suis partie sur la cantine c'est pas pour rien parce que l'usager c'est l'enfant. Voilà, je ne suis pas en train de vous dire qu'on va faire les parkings gratuits, la question pour moi, c'est la cause des enfants, qu'est-ce qu'on met en place pour la réussite scolaire de tous. La priorité des enfants, c'est quelque chose que je porte entre autre parce que je suis de gauche et qu'il y a quelque chose qui est autour de l'émancipation des enfants, de la réussite scolaire de comment est-ce qu'on permet d'en terminer aussi avec les reproductions sociales, avec l'échec scolaire. Il s'avère quand même qu'à la cantine, d'avoir un repas équilibré, c'est un des vecteurs qui leur permet de réussir parce qu'on sait que ce n'est pas tout à fait possible. Ensuite, je ne suis pas une hurluberlue: ça existe dans des pays nordiques,

il y a des tentatives dans d'autres communes où ce ne sont pas pour autant des gauchistes qui le mettent en place. Donc ce sont des choix politiques qui seront, vous l'aurez bien compris les melunais, pas du tout les mêmes et je pense que quand je vous parlais de 3,24 %, vous avez bien raison j'ai fait mes petits calculs comme vous. Je pense que dès lors qu'on a supprimé la taxe d'habitation, augmenter de 3,24 % la taxe foncière n'est pas complètement aberrant. Ce n'est pas 25 % comme d'autres villes de l'agglomération c'est quelque chose d'assez raisonnable et la fiscalité est un outil comme un autre pour avoir des ambitions pour notre ville.

Monsieur Vogel: Merci, vous n'êtes pas les seuls à porter une politique en faveur des enfants et de l'éducation, il ne faut quand même pas que vous profitiez de ces enceintes pour faire valoir cette position. Comme je le rappelle très souvent, l'éducation, c'est donc de la maternelle jusqu'au sommet et c'est le plus gros budget de notre ville donc on partage ces soucis en commun. Madame Monville vous avez à la parole.

Madame Monville: Je voulais juste rappeler que vous avez pris la décision deux fois de suite de diminuer la taxe foncière de 4% à chaque fois et à chaque fois nous nous y sommes opposés pour la raison suivante c'est-à-dire que la vague foncière ne concerne que les propriétaires donc c'était une manière de rendre de l'argent à une partie seulement de notre population. Certes, il y a de la pauvreté chez les propriétaires mais cette pauvreté chez les propriétaires, elle est de 7 % et chez les locataires, elle est de 30%. Comme l'a rappelé à l'instant Madame Gillier, une manière de rendre à l'ensemble de la population de manière juste les économies qu'on fait ou qu'on peut faire, qu'on prétend pouvoir faire, c'est effectivement de les investir dans des services publics de meilleure qualité. Alors vous avez dit ici que la fiscalité redescend via aussi les contributions de l'Etat mais on a vu avec la suppression de la CVAE, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et sa substitution justement par de la TVA, on a vu qu'on pouvait supprimer de la fiscalité sur les entreprises pour la reporter sur les ménages et le faire de manière très inégale puisque tous les ménages payent exactement le même taux de TVA quand ils achètent quelque chose qui est soumis à la TVA. Donc ce qu'on observe aujourd'hui en France globalement, c'est une fiscalité qui est de moins en moins juste, qui est de moins en moins progressive c'est-à-dire qui tient de moins en moins compte des revenus des gens et ce que peut faire une municipalité pour rendre à l'ensemble de sa population, parce qu'il ne s'agit pas seulement de rendre aux plus pauvres d'entre nous ou aux classes populaires, mais il s'agit de rendre à l'ensemble de la population quand on fait une cantine gratuite ou quand on fait des transports gratuits puisque comme vous l'avez dit, ils ne sont pas gratuits en réalité, ils sont financés par la fiscalité à laquelle comme je viens de le rappeler comme Madame Gillier l'a rappel, tout le monde, toutes et tous contribuons. Et parce que nous contribuons tous à la fiscalité, ce qu'on observe lors qu'on regarde de plus près la fiscalité, c'est qu'en réalité ceux qui paient le moins d'impôts sont ceux qui en paient le plus sur leurs revenus et bien quand on redonne à l'ensemble de la population on redonne davantage à ceux qui ont le moins et donc on fait une politique sociale qui rééquilibre un tant soit peu et dont les familles riches bénéficieront elles aussi, de la cantine gratuite. Les famille riches dans les agglomérations où le transport en commun est gratuit ou bien où il est très peu cher 1€, comme c'est le cas dans l'Hérault par exemple, bénéficient aussi de transports qui sont très peu cher ou qui sont gratuits et comme les plus pauvres elles contribuent à la masse récoltée par la fiscalité qui permet aux collectivités ou à l'Etat de financer des politiques sociales. Donc vraiment, votre discours, il est parfaitement inaudible et pour le coup totalement idéologique, totalement idéologique. Toute politique sociale mise en place et financée par la fiscalité est financée par tout le monde et bénéficie à

tout le monde alors certes ceux qui ont le moins sont ceux qui en tirent le plus grand bénéfice puisque autrement ils ne pourraient pas y accéder et c'est ce qui se passe aujourd'hui à Melun avec, encore une fois et on en a encore discuté récemment à propos du prix de la cantine, par exemple un premier prix d'accès à la cantine pour les familles les plus précaires qui est beaucoup trop élevé et qui est plus de deux fois supérieur, trois supérieur à ce qui se pratique par exemple à Paris, qui est beaucoup trop élevé. Donc nous avons réclamé plusieurs fois la gratuité de la cantine scolaire, nous avons encore comme voix intermédiaire la gratuité au moins pour les familles qui vivent sous le seuil de pauvreté et c'est 25% des familles melunaises - c'est seulement 18% des familles en France métropolitaine donc on est largement au-dessus de la statistique de la France métropolitaine - et à chaque fois vous nous dites à mais "on rase pas gratis" etc. Des choses qui sont totalement fausses: en effet personne ne rase gratis tout service public est payé par la fiscalité et toutes les Françaises et tous les Français contribuent à la fiscalité. Et l'impôt direct, et je vais terminer là-dessus, l'impôt direct est le plus juste parce que justement, c'est celui sur lequel on peut appliquer la progressivité. Cette progressivité, elle a diminué en France, elle est moins juste qu'elle ne l'a été mais c'est le seul sur lequel on peut appliqué cette progressivité donc l'impôt direct est l'impôt le plus juste et il faut que tout le monde sache qu'on paie beaucoup d'impôts indirects: la TVA, les taxes sur le carburant, les taxes sur l'alcool, les taxes sur les cigarettes. On paie beaucoup d'impôts indirects et les pauvres sont ceux qui paient en proportion le plus d'impôts que les autres.

Monsieur Vogel: Henri, tu veux répondre sur les cantines?

Monsieur Mellier: Ça ne me choque pas qu'on paie beaucoup d'impôts sur les cigarettes, ça me choque pas du tout. Cela me choque par contre un petit peu que vous disiez que dans le cas de la cantine gratuite même les plus riches, ça serait gratuit pour eux et je pense que si vous voulez, bon vous dites qu'on a un discours idéologique je peux vous renvoyer le compliment, le vôtre il est idéologique aussi mais bon ce n'est pas la même idéologie, on peut discuter simplement la critique qui a été faite sur la suppression de la taxe d'habitation, c'est une critique qu'on peut entendre, le fait qu'on enlevait le lien effectivement de l'habitant avec sa commune. Et bien, c'est exactement le même problème pour la participation des usagers. A partir du moment où le service devient gratuit, et bien le lien n'existe plus. J'imagine la totalité du territoire français avec votre manière de voir les choses, parce que je partage l'idée que l'utilisateur c'est l'enfant et qu'il faut essayer mais encore une fois moi je pense qu'on peut discuter et on va le faire d'ailleurs du problème du seuil en bas etc. On va le faire, on n'a pas du tout tranché là-dessus, elle le sait madame Gillier, c'est pour ça je l'ai trouvé un peu maligne tout à l'heure. Donc je dis simplement ceci: le fait que pour moi et notre majorité, qu'un usager quel qu'il soit participe au service public, c'est un lien effectivement important avec la collectivité et je pense qu'on rencontre beaucoup de gens vous et moi depuis quelques années, moi depuis plus longtemps que vous parce que j'y suis depuis longtemps dans cette ville de Melun, mais je pense qu'il y a des gens effectivement qui disent bien "oui on est bien sûr qu'on paie quelque chose". Je crois que la gratuité n'est pas un bon principe -j'allais dire-républicain tout simplement. On est pas dans la même République donc voilà c'est tout, j'ai donné les arguments.

Monsieur Vogel: Giovanni, tu veux ajouter quelque chose. Après on passe au vote.

Monsieur Recchia: Merci, Monsieur le Maire. Juste pour rappeler une chose parce qu'on parle toujours du gratuit, du gratuit, du gratuit ça fait toujours bien j'imagine quand on est en

campagne mais on ne va jamais voir justement dans ces pays qui font du gratuit. C'est que les pays nordiques qui ont mis en place la gratuité des cantines vivent aujourd'hui des problèmes où les quantités de repas ne sont plus les mêmes qu'auparavant quand les familles payaient la qualité des produits. Aujourd'hui, ces pays font face à des problèmes et bon c'est vrai que par rapport à l'appareil idéologique, ils ne peuvent pas revenir en arrière mais se pose la question aujourd'hui comment donner un vrai repas sachant qu'une des politiques mises en place par ces pays Nordiques, c'est d'apprendre aux parents aussi à comprendre comment mieux nourrir un enfant. Je pense aussi qu'il faut penser que la gratuité, c'est bien, c'est beau quand on l'écoute mais aussi comprendre ses conséquences, les mêmes qu'ont vécu les villes qui ont mis en place la gratuité des transports qui ont aussi des conséquences.

Monsieur Vogel: Ok, on passe au vote. Opposition? Sur les taux, oui sur les taux. 6 contre. Abstention? C'est adopté. Délibération 11, on arrive au budget

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour le Conseil Municipal :

FIXE comme suit, pour l'année 2023, les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :

Taxe Habitation sur les résidences secondaires	23,86 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	45,30 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	46,28 %

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Mebarek: Alors on va aller vite je vous rassure, ma petite feuille, mais on va aller vite. Donc, les chiffres ont été exposés au débat. Ils n'ont pas évolué depuis le débat d'orientation budgétaire. De manière globale, les chiffres sont les mêmes. Ce budget 2023 donc qui vous est proposé, atteint un niveau de 112 millions d'euros, dont 80.2 millions d'euros en fonctionnement et 31.7 millions d'euros en investissement. Comme nous venons d'adopter le compte administratif et d'affecter les résultats en accord avec le trésorier, nous avons d'ores et déjà intégré, dans le budget 2023, la reprise des résultats de clôture de 2022, de sorte que les chiffres qui sont exposés intègrent d'ores et déjà ces résultats. Alors, quelques grands chiffres vraiment pas de détails. Nos recettes évoluent, nos recettes de fonctionnement évoluent par rapport au budget primitif 2022, d'un peu moins de 7%. Par rapport aux comptes administratifs, c'est un peu plus de 5% donc on a une évolution de nos recettes de fonctionnement c'est dû, c'est dû à quoi? On a plusieurs, plusieurs éléments, bon la participation des usagers, vous l'avez noté dans la note de présentation, elle est en augmentation mais on l'avait dit au débat d'orientation budgétaire, cette augmentation, c'est un peu un pis-aller parce qu'elle est liée au nouveau mode de gestion de la restauration scolaire puisque désormais, nous percevons le prix des repas, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent donc, forcément, ça dope la participation des usagers. En réalité, là où on peut expliquer cette augmentation de quasiment 7 % par rapport au BP 2022 de nos recettes, on va trouver plutôt l'explication du côté des dotations et de la fiscalité.

Alors du côté des dotations, je vous l'avais dit, la dotation globale de fonctionnement est en augmentation, elle est augmentation en particulier par la dynamique de la dotation, de la dotation de solidarité urbaine. Je ne vous donne pas le détail, mais globalement cette dotation globale de fonctionnement c'est plus 400 000 euros en 2023. L'autre explication de cette

augmentation, enfin l'une des autres explications de cette augmentation des recettes de fonctionnement, ce sont les participations de l'Etat et en particulier le fameux filet de sécurité 2022 puisque, je vous avais indiqué lors du débat, qu'au titre de l'année 2022 nous avons été éligibles au filet de sécurité inflation donc des dépenses énergétique et alimentation. Et donc la ville a bénéficié d'un filet de sécurité, on a touché de mémoire autour de 400 000 euros d'acompte en 2022 et on touchera 1.5 million d'euros de solde en 2023 et ce filet de sécurité explique l'augmentation de nos ressources de fonctionnement en 2022. Et le 3ème poste expliquant cette augmentation de nos ressources, c'est la fiscalité et en particulier non pas les taux mais, puisque vient de les voter de manière neutre, au grand dam de Madame Gillier, c'est l'augmentation des bases puisqu'on l'avait dit au débat c'est plus 7% de revalorisation forfaitaire des bases, 7.1% de revalorisation forfaitaire des bases. C'est lié à l'inflation, et lorsqu'on ajoute l'élargissement de l'assiette avec les livraisons de logement c'est 7.43 millions, pardon, 7.43% d'augmentation des ressources fiscales. On passerait donc d'une ressource fiscale à 34.45 million d'euros. 34.45 millions, c'est comparé à 2022 - 32.3 millions - environ 2 millions d'euros de fiscalité en plus du fait de l'augmentation des bases. Voilà pour les principales évolutions de nos recettes de fonctionnement.

En ce qui concernent nos dépenses, elles augmentent, elles continuent d'augmenter. C'était annoncé, elles s'élèveront à 74.3 millions d'euros contre 68.8 en 2022. Donc une évolution de quasiment 8 %. Donc 5.5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement en plus sans augmenter les taux de fiscalité, on profite des bases mais on n'augmente pas les taux. La répartition de ces dépenses de fonctionnement, vous la connaissez, vous avez les proportions en tête désormais: les charges à caractère général, 19.7 millions d'euros qui sont inscrits en 2023 donc c'est une très forte augmentation, c'est 17% de plus que l'exercice 2022 arrêté en compte administratif donc 17,1 % de plus. On passe de 16.8 millions à 19.7 millions d'euros de dépenses à caractère général et la principale évolution de cette dépense à caractère général, vous le savez c'est l'énergie plus 2.2 millions d'euros. Concernant les dépenses de personnel, elles augmentent de 5,7 % pour passer de 44.7 millions à 47.5 millions d'euro. Vous avez dans la note de présentation le détail. Alors le point d'indice, on l'a en année pleine, nous l'avions qu'en demie année en 2022 puisque ça avait été adopté en juillet, on a l'effet plein pot. Et puis on a également des recrutements, des créations de poste et des remplacements de manière importante, en particulier de nouveaux équipements, ça génère des personnels en plus. Au 31 décembre 2023, si nous recrutons l'ensemble des postes qui sont anticipés nous aurons donc 1 107.8 ETP au sein de notre ville.

Pour le reste, les dépenses sont relativement stables, on augmente un tout petit peu les dépenses dans le domaine social, on l'avait dit, qu'il s'agisse du volet associatif mais également de nos actions en matière sociale on augmente, on augmente nos crédits, notamment les centres sociaux les subventions aux associations, le CCAS qui voit sa subvention augmentée. Par contre, comme on l'avait annoncé au débat d'orientation budgétaire, ce sont les subventions de manière globale, les subventions aux associations culturelles et sportives qui sont en contraction globale de 5% avec - on en parlera tout à l'heure j'imagine - des ajustements à la hausse pour certaines associations, compte tenu des choix qui ont été faits par la municipalité en terme de priorité. Vous noterez que c'était l'une des questions qui avait été posée lors du DOB c'est une subvention qui disparaît dans le cadre de ce budget primitif, la subvention à FIDAMURIS, puisque cette association-là, va - on va dire - muter, enfin les actions de cette association-là vont être reprises, on peut pas trop en dire parce que les choses ne sont pas encore arrêtées, il y a des discussions en cours, entre le Maire, le Préfet, le Préfet à l'égalité des chances et l'éventuel repreneur des actions de FIDAMURIS, notamment sur tout le champ médiation donc en l'état tant que les choses ne sont pas encore actées, nous n'inscrivons pas de subvention à ce titre.

Voilà, mais globalement on est sur un niveau de subvention qui reste conséquent puisque en 2023, il sera d'1.5 millions d'euros. Les charges financières augmenteront un petit peu compte tenu du renchérissement des taux: on inscrit 150 000 euros de charges financière en plus à une enveloppe globale de 3.9 millions. Globalement, les charges financières quand on les regarde entre 2016 et 2023, elles sont un peu près dans la même veine, on est toujours autour d'un petit moins de 4 millions euros. Si nous réalisons les prévisions budgétaires, les prévisions budgétaires qui sont proposées, on réaliserait un autofinancement brut de 5.7 millions d'euros, 5.7 millions d'euros d'épargne brut, d'autofinancement brut qui nous permettrait de rembourser le capital de la dette pour l'année en question et de générer une épargne nette de l'ordre de 300 - 332 000 euros. Donc je l'ai dit tout à l'heure, compte-tenu de la très forte augmentation de nos dépenses, on est passé en 2 ans de 14 millions à 19 millions. Forcément, ça se paye sur l'épargne et donc en 2023, l'épargne, l'épargne nette qui restera positive, devrait connaître une contraction importante mais devrait rester positive. Alors à ce stade ce chiffre, mais vraiment il faut le prendre avec précautions parce que tant qu'on a pas encore l'arrêté des comptes, les recettes que l'on va effectivement toucher en 2023 pourront être plus importantes que ce que l'on a prévu d'ailleurs entre la production de ce document, la production du budget et l'envoi du dossier on a déjà eu un certain nombre de mises à jour, notamment sur les dotations de l'Etat qui évoluent à la marge un petit plus que ce qu'on avait prévu, donc au global, on évaluera notre épargne nette uniquement lorsque l'on arrêtera les comptes de l'exercice 2023. En ce qui concerne la section d'investissement, 31 millions d'euros, inscrits en section d'investissement avec des dépenses d'équipement, enfin pardon des recettes d'investissement, des recettes réelles d'investissement de 21.4 millions d'euros. Vous avez dans la note de présentation le détail de la manière dont nous finançons nos investissements. On les finance à travers un recours vraiment de plus en plus important aux subventions et lorsqu'on regarde les évolutions du recours aux subventions dont la ville a bénéficiées entre 2017 et 2023 c'est très sensible: en 2023, nous tablons sur 7 millions d'euros d'investissement, 7 millions d'euros de subventions, par nos différents partenaires, 7 millions un peu plus de 7 000 053 euros. Nous avons eu 6.9 millions de subvention en 2022 et lorsque l'on compare aux années précédentes on était bien plus bas. En 2021, on était à 3.7 millions, en 2017 à 2.7 millions. On se rend compte que la Ville déploie des efforts en matière de recherche de subvention auprès des différents partenaires et ça se voit dans les propositions de budget qui sont faites ce soir. Cela s'explique aussi par le fait que l'Etat déploie des dispositifs nouveaux, la DSIL est renforcée; on va avoir encore, même si ce n'est pas budgété, le Fonds Vert, un nouveau dispositif qui finance la transition écologique. Ce dispositif Fonds Vert, la Ville va déposer, va souscrire un certain nombre de demandes pour en bénéficier mais ce n'est pas encore inscrit dans les 7 millions dont je parle à l'instant. Voilà donc vous l'aurez compris, nos principaux financeurs en matière de subventions, notre principal financeur c'est l'Etat on va retrouver également la Caisse d'Allocation Familiales sur l'ensemble des financements qu'elle nous octroie sur nos investissements en matière de petite enfance et on a également l'agglomération qui finance à travers des fonds de concours en investissements. La'agglomération, par exemple, nous a octroyé 300 000 euros pour la réhabilitation et la mise en accessibilité du gymnase Duvauchelle, on a également des crédits pour le gymnase Les Récollets. L'agglomération financera également à hauteur de 500 000 euros la construction du cinéma, donc c'est une recette qu'on inscrit dès 2023. Voilà. Donc notre Ville est plutôt active en matière de recherche de subvention. Donc voilà, je voulais faire un focus sur les subventions, sur les recettes, pour le reste des recettes vous les avez dans la note de présentation et on les avait également évoquées en débat. En ce qui concerne les dépenses, donc c'est 24.3 millions d'euros de dépenses d'équipement, lorsqu'on les inscrit, on intègre les opérations reportées de l'année 2022, mais au titre du budget 2023 c'est environ 20

millions d'euros d'opération nouvelles. Je ne les détaille pas, vous les avez, j'avais également fait la répartition dans le débat d'orientation budgétaire, mais les deux principaux blocs, sur les 20 millions d'euros, on va retrouver quasiment 11 millions d'euros sur le cadre de vie, dans lequel on va retrouver la voirie et l'ensemble des aménagements des espaces publics donc 10 millions d'euros sur le cadre de vie et la voirie et 5 millions sur le volet éducation, petit enfance. Le reste est reparti dans nos différentes politiques publiques. Voilà. Pour financer nos investissements, on l'a évoqué tout à l'heure, nous mobiliserons un niveau d'emprunt de 5 millions d'euros, un petit moins que ce que nous rembourserons en 2023, ce qui génèrera un endettement d'environ 300 000 euros. Voilà, chers collègues, en synthèse ce que je voulais vous dire sur le budget 2023, tout a largement été dit lors du débat.

Monsieur Vogel: Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin: Merci. Déjà, une explication de vote, on va voter contre, alors on est deux mais je suis tout seul. En conséquence directe de la position que nous avons défendue lors de la précédente séance, donc on a eu ce débat en effet pour cette délibération financière, on a explicité la stratégie budgétaire qui a vocation à répondre aux orientations qui donc ont été d'ores et déjà débattues. Donc on retrouve l'essentiel des points que nous avons abordés, rassemblés en vue de la mise en œuvre du budget, qui je cite la conclusion très significative de la présentation « s'inscrit dans un effort collectif et partagé en poursuivant ses investissements en matière de qualité, de dynamisme, d'attractivité de performance environnementale sans oublier la solidarité » manquerait plus qu'on l'oublie en effet, la solidarité mais on n'est pas franchement convaincu qu'elle soit véritablement une priorité étant donné le fléchage des investissements qui nous semblent souvent questionnables. On a discuté la dernière fois donc je ne vais pas refaire le débat entre autre question clivante sur la stratégie politique qui est la vôtre et qui consiste à approfondir, à marche forcée, la transformation de la ville pour reprendre votre slogan, et qui s'accompagne d'une espèce de fuite en avant dans l'aménagement urbain, la bétonisation de la ville, l'étalement urbain qui enjoint de faire construire toujours plus d'équipements, lesquels se font parfois attendre et de consacrer près de la moitié des crédits, l'année dernière, aux équipements de Woodi, quand il eut été possible et sans doute aussi nécessaire de faire autrement par exemple en rénovant l'existant, en densifiant dans les limites de la ville existantes, et de façon raisonnable, pour intégrer davantage les différents quartiers de la ville segmentée comme autant de petites villes repliées sur elles-mêmes. Donc là je vais faire quelques observations en plus de cette explication de vote, ça sera fil de l'eau d'une certaine façon. Déjà un constat pour les melunaises, les melunais qui nous regardent, qui sont très nombreux ce soir à nous regarder et qui liront sans doute le compte rendu analytique avec beaucoup d'intérêt de cette séance. Le budget primitif 2023 est en augmentation très significative, vous l'avez rapporté Monsieur Mebarek, c'était 109 732 000 euro en 2022, c'est 112 millions pour 2023. En 2023, la ville continue de consacrer une part importante de son budget au remboursement de la dette, environ 5.2 millions en capital cette année avec au passage une augmentation de 391 000 euros par rapport à l'année dernière plus 8%, c'est autant d'argent public que n'est pas consacré à d'autres dépenses de fonctionnement socialement utiles, notamment cette fameuse solidarité.

Nous aurions tendance à penser que dans le domaine social vu l'effroyable crise que nous traversons, là je rejoins Madame Monville et Madame Gillier, qui touchent sévèrement les classes populaires, les catégories les plus défavorisées de la population, il y aurait lieu d'augmenter par exemple la subvention au CCAS qui stagne, qui est stabilisée à 427 000 euros, qui reste donc inchangée à celle de l'année dernière donc plus qu'une stabilisation du

niveau d'aide et de prestation à l'adresse des familles ou des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité, il faudrait prioriser ces postes pour ne pas oublier en effet la solidarité. D'autres points, peut-être plus à la marge, on reste sur notre faim pour dire le moins, concernant le soutien budgétaire à la démocratie locale. Les actions entreprises dans le cadre de la dite maison du citoyen et de l'Europe sont pour l'heure anecdotique ou relèvent de la com, de la com très orientés politiquement d'ailleurs et pas à destination de tout le monde. N'est pas citoyen qui veut. Ainsi, quand ce n'est pas un ancien directeur de cabinet d'Edouard Philippe qui fait l'article sur les questions numériques en relation avec les politiques européennes, c'est une ministre qui débarque à Melun pour un séminaire de « timbuilding » entre l'Escale et la Maison, auquel seules des personnalités triées peuvent assister. On n'était pas invités, nous, on l'a appris par la presse même pas via twitter. Le détour par la Maison du Citoyen et de L'Europe sert ainsi la propagande d'un groupement politique qui préempte le référentiel consensuel de la démocratie et de la citoyenneté, en excluant les élus d'opposition qui, jusqu'à preuve du contraire et malgré nos offres de services tout à fait désintéressées, n'ont point droit de cité, s'agissant de cette démocratie locale, constatent qu'elle est financée à la portion congrue, en même temps 14 000 euros, à peine de quoi financer les petits fours. Un budget participatif de 4 millions d'euros était annoncé malgré tout pour faire vivre et stimuler les initiatives des citoyennes et citoyens, c'était annoncé dans le programme me semble-t-il, bon ça reste pour l'heure une incantation électoraliste et sans doute bien dommage. On regrette à nouveau la confirmation de la baisse des subventions aux associations y compris sportives, donc - 5% par rapport au montant versé en 2022 soit 34 000 euros. Etait-ce vraiment nécessaire de tailler, de couper dans ces budgets quand on connaît l'utilité sociale du sport? Pour ce qui concerne les activités culturelles, cela reste perfectible aussi, quand il y a une augmentation bon c'est questionnable, par exemple la décision de développer le festival des Affolantes, par l'intermédiaire d'une association externalisant le festival de la ville, qui non seulement sera aidée mais en plus recevra un complément de subvention par rapport à l'année dernière donc ça représente 47 500 euros si je comprends bien, je ne sais pas si le complément est déjà acquis dedans. En lieu et place de cette externalisation, nous aurions encouragé l'organisation d'un festival municipal organisé par les services de la mairie qui ont sans doute beaucoup de bonnes idées, un festival d'envergure pour que Melun devienne le centre d'agrégation culturelle qu'il n'est plus. Je n'ai pas connu Le bruit de Melun, j'en entend parler avec une espèce de mélancolie, de nostalgie, qui a été arrêté en 2008 pour des raisons budgétaires si je relis la presse de l'époque avec un programme qui envoyait du lourd. La dernière édition c'est une espèce de légende dont les néomelunais comme moi entendent parler pour signifier un âge d'or perdu, on n'est pas certain que le nouveau festival en partenariat public-privé, quoique de bonne tenue dans sa dernière édition d'ailleurs, on l'avait dit, soit nature à enrayer cette tendance. Autre point à la marge qui concerne peut-être la solidarité, qu'il ne faut surtout pas oublier, il est dit qu'aucune subvention ne sera inscrit au titre du budget primitif dans l'attente du devenir de la structure FIDAMURIS qui a été évoqué tout à l'heure. Quel étrange passage, c'est très laconique mais ça interroge et la présentation faite par monsieur Mebarek, assez embarrassé, je trouve, n'aide pas à y voir plus clair. Que devient justement cette PME sociale, hier portée et soutenue par la majorité municipale, par le Maire qui en fut le président à l'origine mais aussi divers membres du conseil municipal emmargent au sein du conseil d'administration de l'associatio? C'est tout de même singulièrement étonnant d'en découvrir la mise en pause sans subvention de la ville alors que la précédente subvention était importante 130 000. Que s'est-il passé pour que la subvention ne tombe plus. Où en est l'association qui, si l'on en croit la mairie, rendait des services important à la population et permettait à des dizaines de jeunes de retrouver le chemin de l'emploi? J'en rajoute sur d'autres passages. Et je dirais de façon plus brève

338000 euros seront fléchés vers les écoles privées avec des majuscules sur le document, majuscules qui ne sont pas utilisées pour l'école publique mais passons, 1 436 euros par élève en maternelle, 748 euro pour les élémentaire. Je le signale parce les melunaises et les melunais qui nous regardent ou qui nous lisent ne savent peut être pas qu'une partie du budget de la ville contribue à conforter la ségrégation scolaire. On le sait, on en a déjà débattu, c'est la loi, une loi que nous déplorons, car elle trahit la devise républicaine et écorne l'idéal égalitaire porté par une certaine vision de l'école publique, hélas en pleine déconfiture et ce n'est pas Monsieur Pap Ndiaye qui va améliorer la situation mais qu'ils nous soit permis encore et encore de le dénoncer. D'autant plus que ces écoles privées sous contrat ne sont pas sectorisées, recrutent à leurs guises et dans les catégories sociales les plus favorisées - confère l'indice de position sociale dont on avait déjà débattu la dernière fois. Mais aussi, elles sont massivement financées par les deniers publics et qu'avons-nous découvert lors de la réunion préparatoire pour la mise en place du PEDT? Elles ne sont même pas astreintes à contribuer à la réflexion globale sur l'éducation dans la ville. C'est l'éducation à deux vitesses et nous n'avons d'autre option que d'accompagner ce mouvement comme des spectateurs, qui paient par ailleurs. Si nous étions aux manettes, ça ne se passerait pas ainsi mais je ne vous dirais pas comment je procéderais, ça sera pour plus tard. Quatre dernières et courtes observations sur des équipements donc là on est vraiment dans l'opérationnel. Il est prévu dans le cadre de la mission sécurité et tranquillité publique, le remplacement et le déploiement de nouvelles caméras dont les caméras à l'Ecoquartier ainsi que l'équipement de la police municipale pour une enveloppe globale de 236 000. J'en profite pour réitérer la demande que j'ai faite par écrit de précision et d'informations sur le budget alloué aux caméras de vidéosurveillance, l'enveloppe globale, à leur entretien, leur maintenance y compris au niveaux du CSU. J'en profite également pour remercier publiquement Madame Dupuis et Monsieur Pinard qui m'ont accueilli le 22 mars dernier au poste de police municipale, qui m'ont fait visiter les lieux dont le CSU. La discussion a été très instructive et nous aura permis de débattre sur le fond, de dépasser les clivages qu'on a depuis un certain nombre d'années ici. Nous ne sommes pas complètement d'accord, en tout cas pas sur l'utilisation des caméras mais dans l'intervalle, il aura été utile d'échanger et je publierai bientôt un compte rendu de cette visite, donc merci en tout cas de m'avoir invité. Avant-dernière remarque 565 000 euros seront consommés pour la rénovation de l'éclairage public, notamment le déploiement des leds. Je ne vais pas encore argumenter sur cette question mais on l'aura compris, s'il n'est pas complètement irrationnel d'utiliser ce type de technologie encore que si elle consomme moins c'est un fait, elle n'en demeure pas moins néfaste et toxique pour l'environnement notamment les végétaux, nombre d'espèces animales, on pourrait en tout cas tester une stratégie simple, peut être en complément. Je fais une proposition, qui consiste à éteindre de façon raisonnée et localisée, comme c'est le cas dans d'autres villes de l'agglomération et je prends l'exemple de Dammarie-les-lys, où l'extinction totale est actée entre 1h30 et 5h30 avec une extinction partielle avant sur les artères les plus fréquentées par les piétons notamment ceux qui rentrent depuis Paris par là après être passés par la gare et de ce que m'a rapporté un élu de la majorité à Dammarie, ça fonctionne plutôt bien presque personne ne s'en plaint. La décision a été bien construite avec les riverain. Donc il y aurait peut-être lieu de s'inspirer de ces bonnes idées si l'objectif est de faire montre de sobriété et de vertu écologique. Je constate sur un autre segment, et j'ai presque terminé, de l'action municipale, que 500 000 euros seront consacrés à la capitalisation de la foncière commerce, on en avait parlé la dernière fois, donc ça répond à la question que j'ai posé au DOB. Reste néanmoins, et j'imagine qu'on aura un débat là-dessus, à examiner les modalités de fonctionnement, les objectifs et les missions et la gouvernance de cette structure pour confirmer ou pas son utilité dans la relance de l'attractivité du centre-ville qui n'en finit plus de décliner. Last but not least, après ce

balayage non exhaustif, il est fait mention de l'acquisition d'une balayeuse poids lourd pour un montant de 207 217 674 euros c'est une question très précise: s'agit-il d'un véhicule qui sera propriété de la ville? Est-ce que c'est un achat, une acquisition? Je me pose la question parce que lors d'une commission d'appel d'offre nous avons voté la location de deux balayeuses pour des durées de location de 60 mois et c'était sensiblement les mêmes prix, et je me demande s'il s'agit de la même chose ou si la location de ces deux balayeuses compactes s'ajoute à une balayeuse de plus gros gabarit. Donc voilà, en résumé, les quelques interventions sur quelques lignes. On vote contre, évidemment en conséquences du débat qu'on a eu la dernière fois.

Inaudible

Monsieur Vogel: Rien à dire? Alors? Ok bon, Henri?

Monsieur Mellier: Moi, je vais juste répondre à Monsieur Saint-Martin sur sa remarque sur l'enseignement privé et sur la contribution publique. Les melunais sont bien au courant depuis des années, ce n'est pas quelque chose qu'ils découvrent, c'est quelque chose comme vous l'avez rappelé qui est conforme à la loi et quand on est dans une république on essaye de respecter la loi et en tout cas de s'y conformer et il faut attendre que vous soyez majoritaire dans le pays pour changer cette loi si j'ai bien tout compris, c'est bien votre intention. Il faut le rappeler que c'est votre intention de supprimer l'école privée donc c'est très important pour les gens qui nous écoutent et pour l'ensemble.

Monsieur Saint-Martin: Inaudible.

Monsieur Mellier: Si, si, si, non, non mais parce que vous vivez dans une espèce de, j'allais dire bon alors le grand, le grand truc à la mode c'est l'IPS, ça y est comme disait quelqu'un que je ne citerais pas, effectivement « être dans le vent c'est l'ambition d'une feuille morte » vous êtes tout à fait comme ça...

Monsieur Saint-Martin: Inaudible.

Monsieur Mellier: Si, mais c'est exactement ça, vous avez pris ce cheval de bataille pour réactiver une sorte de...

Monsieur Saint-Martin: Inaudible.

Monsieur Mellier : Oui, oui, sauf que là, je vous l'ai expliqué, mais encore une fois vous n'écoutez pas toujours, je vous ai expliqué, que si je prends l'exemple de Jeanne d'Arc puisque je siège comme représentant de la ville il y a 1 200 élèves dans cet établissement qui est à la fois collège, école maternelle, etc. La partie, école maternelle donc école élémentaire, représente à peine 400 enfants et là-dessus, la partie des melunais parce ce que c'est ça qui compte et c'est là où vous faites une grosse erreur, si je puis dire, c'est bizarre pour un scientifique comme vous d'ailleurs, c'est qu'en fait il faudrait encore une fois l'IPS des melunais et pas l'IPS de tous les enfants qui fréquente Jeanne d'arc.

Monsieur Saint-Martin: inaudible ... les chiffres

Monsieur Mellier: Oui mais moi, les chiffres, je ne les ai pas et je pense que, non, mais attendez, sauf erreur de ma part l'IPS est un truc global, vous pouvez pas cibler uniquement

au niveau de la RGPD, vous pouvez pas cibler uniquement les melunais parce que vous avez envie de savoir, s'ils sont effectivement plus élevés que ça. Moi je vous dis simplement, je le redis tout à fait humblement, dans les écoles privées il y a aussi des gens qui ont de faibles revenus parce qu'il y a des contributions solidaires à l'intérieur effectivement, oui c'est comme ça, oui je vais vous envoyer le budget comme ça vous verrez les choses. Il y a des gens qui contribuent plus pour permettre à d'autres effectivement d'être à l'école, c'est un choix qui encore une fois appartient aux familles, donc je dis que c'est un combat d'arrière-garde que vous menez c'est pas un combat, je pense, qui est très comment on va dire, qui ne va pas mobiliser les foules, mais il y a quand même derrière tout ça une idéologie qui ne va pas, parce que vous voudriez effectivement que l'école privée bon, ça soit comme l'école publique. A ce moment-là, non, mais ça a déjà échoué une fois ça a mis plus vraiment plus d'un million de personne dans les rues de Paris, Monsieur Savary a réussi ce pari à l'époque, alors bon si vous voulez que ça recommence et on va recommencer mais je pense qu'à un moment donné, la liberté quelle qu'elle soit ne se divise pas, Monsieur.

Monsieur Saint-Martin: Inaudible, mais pas financer pas l'argent public.

Monsieur Mellier: Mais, mais, il y a plein d'autres choses qui sont financées par le public mais bien entendu donc il faut... Si on parle de la culture, on va voir tout un tas de choses qui sont non mais franchement, je trouve que c'est un combat encore une fois je le respecte, par rapport, parce que je respecte vos idées politiques mais c'est un combat idéologique, je le répète c'est un combat d'arrière-garde.

Monsieur Vogel: Est-ce qu'il y a d'autres questions? Observations? Madame Monville.
Madame Monville.

Madame Monville : Moi, je voudrais revenir 30 secondes sur ce débat sur l'école parce que le débat sur le budget on l'a eu et j'ai amplement dit ce que nous en pensions la dernière fois mais Monsieur Saint-Martin a répété plusieurs des choses donc voilà mais par contre je voudrais revenir sur l'école parce que d'abord moi il y a une chose que j'aimerais quand vous nous avez fait voter la délibération où vous rattrapiez les 2 ans où vous n'aviez pas versé ce que vous auriez dû verser normalement aux écoles sous contrat, nous n'avions pas et n'avons toujours pas la formule qui vous a permis de calculer la participation de la ville de Melun aux écoles privées. Moi j'aimerais bien avoir cette formule parce qu'en fait, elle n'est pas fixe, en réalité cette formule elle est fixée par les collectivités locales, donc j'aimerais bien, l'avoir déjà. Après c'est vrai que la loi Debré de contractualisation avec les écoles privées oblige les collectivités locales à participer au forfait d'externat. Pour une raison qui s'entendait du point de vue du législateur à l'époque et, au moment où on pense un peu là, en l'occurrence, un peu plus tard mais qui se pose déjà au moment où on pense la loi de 1905, c'est-à-dire dès lors qu'on a des établissements qui sont des établissements confessionnels, dès lors qu'on a des établissements qui sont des établissements privés, l'Etat se garde le moyen quand même d'intervenir dans des choix qui sont faits par ces établissements à travers la contractualisation. Bon, donc ça c'est un vrai débat et moi je n'ai pas une position absolument tranchée sur ça. Par contre, sur la façon dont vous décidez de financer ces écoles, là pour le coup, sur l'importance éventuellement de ce que vous leur donnez, la contribution que vous leur donnez là, pour le coup, ça se discute et moi je voudrais avoir cette formule de calcul, qui nous permettrait de savoir exactement comment vous avez établi le barème qui vous permet de donner l'argent que vous leur donnez et d'avoir rattrapé récemment c'était au mois de décembre c'était au conseil municipal du mois de décembre d'avoir rattrapé deux années

parce que vous l'avez rendue rétroactive cette délibération.

Monsieur Mellier: Ce n'est pas nous qui l'avons rendu, attendez je vais vous répondre.

Madame Monville: Enfin vous avez jugé en tout cas qu'elle était rétroactive et donc de fait, vous avez rattrapé deux années de manqué-à-gagner entre guillemets mais encore une fois j'aimerais bien savoir comment. Par contre, je voudrais répondre sur cette histoire de justice sociale qui consisterait soi-disant à donner de l'argent aux écoles privées, non ça c'est vraiment une supercherie, il faut que tout le monde le comprenne, c'est à dire que la justice sociale c'est de donner de l'argent à l'école publique pour qu'elle puisse faire son travail dans les meilleures conditions possibles de façon à permettre à chaque enfant d'avoir la chance de rencontrer une école où il puisse s'épanouir et réussir dans ce qu'il veut. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, l'école publique est démunie il y a des quartiers où l'école publique peine véritablement à remplir sa mission, qu'est-ce que ça fait, qu'est-ce que ça provoque? On le sait tous, des stratégies d'évitement de l'école publique de la part de familles qui sont comme vous et moi et qui n'ont pas le sens du sacrifice pour leurs enfants, faut quand même pas exagérer. On veut toutes et tous que nos enfants réussissent. Et quand on se retrouve dans la condition d'avoir à les mettre dans une école publique défaillante dont on sait qu'elle est défaillante et bien la plupart d'entre nous va faire le choix d'essayer de mettre nos enfants ailleurs que dans cette école-là, et il faut arrêter de se raconter des histoires et arrêter de culpabiliser les parents qui font ça. Mais pourquoi ça? Parce que l'école publique n'a pas les moyens de faire son travail correctement, donc aujourd'hui privilégier l'école privée au détriment de l'école publique, en ajoutant éventuellement des aides non obligatoires, parce que le forfait d'externat il est obligatoire, le calcul on en discute entre nous éventuellement pour comprendre comment vous avez fait et si il est juste. Ok, le forfait d'externat est obligatoire, mais vous savez comme moi que ça ne concerne pas les écoles élémentaires, vous savez comme moi que par exemple Valérie Pécresse, qu'un temps vous souteniez monsieur le Maire, maintenant ce n'est plus le cas mais un temps vous la souteniez. Et bien Valérie Pécresse oui c'était plus elle qui était venue vous soutenir à Melun, si mes souvenirs sont bons, Valérie Pécresse a introduit une aide non obligatoire à la cantine scolaire pour les élèves scolarisés dans le privé, elle a introduit une aide non obligatoire aux manuels scolaire pour les élèves scolarisés dans le privé donc cette politique qui consiste à déshabiller l'école publique et à encourager les gens à aller vers l'école privée, elle a un but, c'est la libéralisation du marché de l'éducation. Car aujourd'hui le marché de l'éducation en France représente un volume d'argent potentiel pour les entreprises privées, que ces entreprises privées de l'éducation aimeraient pouvoir manger cette part du gâteau. Et vous les libéraux et bien vous facilitez ça, c'est-à-dire que vous mettez en place progressivement une politique qui rend l'école publique de plus en plus fragile, qui font que les familles ont de plus en plus de raisons objectives de vouloir mettre leurs enfants ailleurs que dans les écoles qui leur sont normalement destinées. Et puis finalement vous dites que l'école publique n'étant pas capable de faire son travail, c'est normal qu'on finance l'école privée. C'est un tour de passe-passe, qui est vraiment pour le coup une énorme supercherie, parce qu'il faut le rappeler, l'école privée elle choisit les élèves, elle n'a pas d'obligation de scolarisation, il faut rappeler ça, elle choisit ses élèves donc ce qui veut dire que tout le monde n'est pas égal devant la possibilité d'aller à l'école dans un système où l'école privée a pris le pas sur l'école publique et croyez-moi je connais de nombreux pays où c'est le cas et où il y a des gens qui sont tenus à l'extérieur de l'école, dont les enfants sont tenus à l'extérieur parce que le principal système est un système privé, donc je ne pense pas que ce soit ça que nous voulions parce que dans ce cas-là, alors vous parliez de cohésion, d'importance de participer de savoir qu'on participe

tous ensemble d'une société commune etc là je vais vous dire si on sable l'école publique, on voit ce qui se passe dans les pays où c'est le cas c'est une catastrophe en terme justement de cohésion sociale, donc nous avons besoin de cette école et il est temps de remettre de l'argent dans l'école publique et d'arrêter de priver l'école publique de moyen de fonctionnement.

Monsieur Mellier : Je veux juste dire un mot, bon le rapport vous le connaissez, il y a 12 millions, effectivement de personnes qui sont dans l'école publique et il y en a à près 1.5 millions à 2 millions dans l'école privée, donc on n'est pas du tout dans les mêmes rapports mais simplement je viendrais vous voir et on prendra rendez-vous pour regarder effectivement ce qu'on a fait : on a appliqué contrairement à ce que vous dites ce n'est pas une formule, c'est la loi et les décrets d'application. Et pourquoi il a une rétroactivité? C'est parce que c'est venu du fait qu'on a rendu en 2019 l'école obligatoire à partir de 3 ans et qu'il a fallu, c'est ça qui a fait le mécanisme effectivement de revenir en arrière, c'est pas une lubie de la ville de Melun, tout le monde, toutes les villes y sont passées et nous on a mis un an à se mettre d'accord sur les 14 ou 15 items effectivement puisqu'il faut avoir effectivement arriver à démontrer qu'un élève dans le public ça coûte tant et qu'un élève dans le privé, il faut que ça soit égal, c'est-à-dire qu'il faut qu'on soit d'accord sur les items qui vont faire en sorte d'avoir le coût effectivement d'un élève dans le public qui va s'appliquer au privé. C'est simple et c'est compliqué parce qu'il faut négocier tout ça, il faut regarder les items on les a tous regardés un par un et il y en a où on n'était pas d'accord. On a mis un an pour être d'accord avec les deux écoles pour négocier les conventions, aujourd'hui c'est fait pour 3 ans, j'en suis bien heureux, parce qu'au moins on y reviendra plus dans ce mandat voilà.

Monsieur Vogel: Ok je (inaudible) ... oui, oui ... (inaudible).

Monsieur Saint-Martin: En fait vous n'avez pas répondu, parce que en fait j'avais au moins 2-3 questions qui sont passées à l'as : sur Fidamuris déjà, sur le déploiement de l'éclairage public enfin sa réflexion, et qu'est-ce que j'avais encore et puis sur ces balayeuses je n'ai pas eu la réponse.

Monsieur Vogel: La balayeuse.

Monsieur Mebarek: La balayeuse, Jérôme il va répondre.

Monsieur Vogel: Jérôme, Jérôme sur la balayeuse.

Monsieur Olzier (DGST): Oui, sur les balayeuses bonsoir, simplement il y avait 2 balayeuses effectivement compactes ce sont les petits engins qui s'usent rapidement, eux qui sont en location c'est ce qui est passé récemment en commission d'appel d'offres et il y a effectivement l'acquisition d'une balayeuse poids lourd qui, elle, est en acquisition sur le budget d'investissement.

Monsieur Vogel: Sur Fidamuris, je vais vous répondre, on a, comme l'a dit Kadir, bloqué la subvention parce que Fidamuris a cessé ses activités. Nous sommes en discussion avec la préfecture pour trouver un successeur à Fidamuris parce que vous avez dit tout à l'heure que la ville pensait que Fidamuris faisait du très bon travail, pas seulement la ville, l'Etat pense que Fidamuris fait un excellent travail sur le terrain donc tant la ville que la préfecture travaillent ensemble à une reprise des activités de Fidamuris et du personnel de Fidamuris, notamment les adultes relais qui sont payés par l'Etat et mis à disposition de Fidamuris. Voilà

la situation.

Monsieur Saint-Martin : Oui, enfin si ça fonctionne bien, si l'activité est considérée comme pertinente, pourquoi l'association cesse ses activités?

Monsieur Vogel: Parce les difficultés financières de Fidamuris font qu'elle ne peut plus faire face à ses obligations financières et c'est pour ça que nous allons trouver un relai parce qu'on veut conserver le dispositifs Fidamuris à Melun, tant la ville que la préfecture. Et nous, et j'ai rencontré comme l'a dit très justement Kadir tout à l'heure, j'ai rencontré le préfet à l'égalité des chances et le préfet et j'ai rencontré France Médiation. C'est dans le cadre d'une autre association vraisemblablement, je ne peux pas en dire plus puisqu'on est en pleine négociation, que nous allons reprendre les activités de Fidamuris. Voilà, on a hésité soit les reprendre à la préfecture soit les reprendre à la communauté d'agglomération soit à la ville, soit dans une autre association, ce n'est pas encore définitivement tranché mais les activités seront reprises et notamment les adultes relais, qui sont payés pas l'Etat, seront repris intégralement voilà. Oui Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, une interrogation, c'est votre explication qui m'amène à vous poser la question, vous parlez en fait que l'association est en cessation d'activité, qu'elle a des difficultés économiques mais il me semble à moins que ça m'ait échappé que la dotation de la ville n'avait pas été versée l'année dernière sur 2022 ?

Monsieur Vogel : La dotation de la ville a été bloquée oui.

Madame Gillier : Non, ce que je veux dire.

Monsieur Vogel : Elle sera versée à l'association qui va reprendre les activités.

Madame Gillier : Non mais on est en 2023. Enfin, une association qui arrive à un moment donné là, on est en 2023 donc je suppose que le nécessaire est fait avec les services de l'Etat mais une association qui en difficulté financière sur laquelle on bloque les dotations, ça accélère un peu le processus.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas lié, c'est pas lié. Ce n'est pas lié à la subvention. Ce n'est pas lié du tout à la subvention.

Monsieur Saint-Martin : Bah qu'est ce qui s'est passé?

Madame Gillier : Bah il s'est passé quoi?

Monsieur Vogel: Ce n'est pas lié. Il y a un certain nombre de déclarations qui n'ont pas été faites, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'est en cours.

Madame Gillier : Non mais alors.

Monsieur Vogel : C'est en cours, on est en train d'en discuter de tout ça.

Madame Gillier : J'ai envie de vous dire, de vous dire.

Monsieur Vogel : Ce n'est absolument pas lié au fait.

Madame Gillier : D'accord.

Monsieur Vogel : ...que nous n'ayons pas versé la subvention.

Madame Gillier : Ok, moi ce que j'aimerais beaucoup pour le coup parce que, vous avez raison, ce n'est pas le moment mais j'aimerais beaucoup qu'on puisse avoir un point sur l'association Fidamuris lors d'un prochain conseil.

Monsieur Saint-Martin : Ce n'est pas clair.

Madame Gillier : Municipal.

Monsieur Vogel : Vous n'aurez pas un point sur l'association Fidamuris vous allez avoir un point sur l'association qui va reprendre les activités.

Madame Gillier : Oui mais on veut le passif, Monsieur le Maire, parce que à un moment donné.

Monsieur Vogel : Pardon.

Madame Gillier : Non mais tout ce qui a fait qu'à un moment donné ça ne fonctionne plus, on a besoin de savoir parce que ça été des dotations et ça été des choix qui ont été faits. Qu'est ce qui n'a pas fonctionné pour ne pas le reproduire d'une autre manière.

Monsieur Vogel : Oui, oui.

Madame Gillier : On a besoin, le passif oui mais en tout cas qu'est ce qui s'est passé pour pouvoir un peu se projeter sur la suite.

Monsieur Vogel : Oui mais il y a une enquête qui a été diligentée par la préfecture pour savoir ce qui n'a pas fonctionné donc nous aurons exactement les causes du dysfonctionnement. Nous, notre préoccupation c'est que les adultes relais soient repris et ça c'est fondamental pour que l'activité puisse reprendre et se poursuivre. Parce que cette activité est très utile au territoire mais il faut qu'on voit qu'elles sont les meilleures conditions de reprise de l'activité. Voilà.

Oui mais après il faut que j'arrive à donner la parole à gauche.

Madame Monville : Ah non à droite, je pense que même eux ça, juste sur Fidamuris moi ça me fait un peu rigoler parce je voudrais rappeler les débats qu'on a eus ici et longtemps, sur le fait qu'il fallait et c'était Madame Smaali qui a pas mal parlé de ça, qui fallait impérativement avoir une régie municipale qui s'occupe justement d'avoir ces médiateurs ou ces adultes relais etc. Et bien vous nous aviez vendu Fidamuris comme un truc absolument formidable, bon quelques années plus tard on voit bien que et ce n'était pas la chose formidable que vous nous vendiez. Mais c'est très bien par contre que vous ayez à cœur de maintenir ce dispositif et espérons quand même que vous puissiez le l'élargir et l'amplifier.

Monsieur Vogel : Oui, on veut même l'amplifier parce qu'il n'y a pas assez de médiation sur

le territoire parce que ça répond à un véritable besoin et ça répond d'ailleurs à une critique que vous nous faites souvent c'est que je suis d'accord avec vous, il n'y a pas que la sécurité il faut intervenir le plus tôt possible avant que ça se produise et on a besoin de cette activité, tout le monde est d'accord pour, et tout le monde va dans le même sens l'Etat comme la ville. Alors on y va là, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, alors sur le budget 2023, je voudrais démystifier encore une fois sur la dette. Vous vous gaussez à chaque fois que vous désendetter etc. Je voudrais rappeler que relativement la dette par habitant et c'est écrit dans le document qu'on a reçu, augmente à 2 575 euro en 2023 contre 2 572 en 2022 certes peu mais la dette par habitant augmente. Ensuite, sur les dépenses de personnel, vous comptez augmenter sensiblement les dépenses de personnel qui vont toujours représenter au moins 64% des dépenses réelles de fonctionnement. Ensuite alors sur l'investissement, on a texto, c'est écrit, après toutes les raisons de l'augmentation des dépenses, « malgré cet environnement incertain la ville poursuit sa volonté de transformer la Ville par des investissements conséquents, 24.3 millions seront investis cette année ». Je voudrais rappeler par rapport à l'intervention tout à l'heure sur le CA qu'on avait prévu en 2022 27 millions d'euros de dépenses d'équipement, d'investissement, et qu'on a fini à 19, donc là vous prévoyez 24 millions on peut estimer qu'on finira environ à 17,18. Tout ne sera pas fait et en fait et vous n'arrivez pas à faire tous les investissements que vous voulez et les melunais le voient, on le voit dans les rues, les nids de poules, les voiries qui ne sont pas refaites, les melunais le constatent tous les jours. Ensuite, sur les investissements donc quand même qu'est-ce que vous prévoyez dans ces investissements? Le début, enfin, des travaux du cinéma, enfin si ça commence un jour, le démarrage des travaux de l'école Decourbe, ça permettra aux élèves qui vont s'installer à Centrale Nature de pas aller à l'école Montaigu mais ça quand ce sera fini les travaux, ce n'est pas tout de suite, la livraison de la crèche Les Colibris qui a été retardée parce que vous avez voulu absolument finir l'école, bien sûr dans le nouvel Ecoquartier. Ou la poursuite de la réfection de l'hôtel de ville, il en avait bien besoin bien sûr. Ensuite, on voit des dépenses assez intéressantes dont vous n'avez pas parlé: le parking Gaillardon, 354 000 euros, est ce que vous pouvez donner le délai, de la réfection de ce parking Gaillardon qui est fermé depuis un petit moment maintenant? Les commerçants du marché et les habitants, les clients qui vont au marché veulent savoir en fait quand est-ce que ça va être fait. Vous avez prévu pour 354 000 euros de dépenses, pardon. Ensuite les travaux de dévoiement du T-ZEN vont coûter 770 000 euros alors on voit des dépenses qui pourraient être économisées quand on voit l'utilité future du T-ZEN, nulle. Enfin pour démystifier encore une chose, on lit « les efforts conjoints et constants de la municipalité et des services dans la maîtrise des évolutions des dépenses de fonctionnement » donc un truc simple pour dire que c'est très contraint, il va y avoir encore une fois beaucoup d'économies et de restrictions à faire dans tous les services si on peut encore en faire. Enfin, vous prévoyez une épargne nette positive de 300 000 euros, seulement, en très forte baisse c'est tout juste au-dessus de zéro et donc on peut prévoir que la contribution du budget de fonctionnement de 2023 aux investissements de 2024 sera seulement de 300 000 euros si vous y arrivez. On peut légitimement s'inquiéter sur la situation financière de la ville de Melun. Qui sera encore plus contrainte qu'aujourd'hui. Encore une fois, aucune réserve n'est disponible et la capacité d'endettement supplémentaire compte tenu de l'épargne nette sera absolument nulle. 300 000 euros seulement j'ai envie de dire merci Fidamuris, pour rappeler ce qu'a dit mes collègues, je rappelle que cette association a consommé 130 000 euros de subvention en 2022, ils ont été consommés, on le voit dans le CA 2022 et on aimerait bien d'ailleurs, du coup, recevoir l'ultime rapport d'activité justifiant ces 130 000 euros d'argent public des melunais avant le premier jour du

reste de la vie de l'association si j'ai bien compris. Ensuite, j'aimerais bien faire comme vous, Monsieur Mebarek, un petit focus sur les subventions en recettes d'investissements. En page 101, on lit « Les subventions demandées dans le cadre des Fond Verts, de la DSIL 2023 n'ont pas été budgétées au budget primitif, la ville profitera d'une décision modificative prochaine pour inscrire leurs notifications reçues ». Je m'en félicite, parce qu'il y a encore peu de temps vous nous souteniez, ici même que vous pouviez inscrire des recettes non notifiées au budget. Vous avez dû revoir vos classiques Monsieur Mebarek, je vous en remercie.

Monsieur Mebarek: C'est bon? Alors je ne vais pas répondre à tout, parce que franchement le débat on l'a eu donc je pense que ce que vous avez dit là, vous l'aviez déjà en partie dit lors du débat d'orientation budgétaire donc ça va. La problématique de "vous ne pouvez pas financer vos investissements etc", enfin, ça fait très longtemps qu'on fonctionne comme toutes les collectivités avec des budgets qui s'anticipent et qui se réalisent ou pas à 100% ça n'existe pas de réaliser à 100% ces prévisions, je sais pas dans quelle langue vous le dire mais je vais arrêter de vous répondre sur cette question-là. Sur Gaillardon, effectivement, on a inscrit une somme, on a dû attendre des études peut être que Gilles pourra compléter mon propos mais on a dû attendre des études, le temps de savoir qu'elle était la solution optimale pour réparer ce parking ou remettre en service ce parking. Donc ça a pris un certain temps, dans l'intervalle la ville a continué à financer la gratuité des parkings, du parking indigo Gaillardon tous les samedis et cette gratuité qui a débuté en fin d'année 2022 se poursuivra jusqu'à la remise en service du parking dans la forme que Gilles va vous exposer tout de suite.

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Oui, merci, donc, déjà, bon je te rassure pour le cinéma, pour Decourbe, pour l'Hôtel de Ville, c'est démarré, c'est en cours et donc les débuts des travaux seront bien pour cette année. Pour ce qui concerne le parking Gaillardon, la demande de permis de démolir a été signée hier, voilà, donc on espère qu'on puisse mettre en service un parking adapté pour fin juin voilà on devrait être dans les cordes. Donc il sera restitué grosso modo 130 places plus ou moins sur une surface plane sans toiture, donc le bâtiment sera démoli avec un parking provisoire on dit bien provisoire parce qu'il va falloir reconstruire un jour un autre parking mais dans un premier temps provisoire de 130 places plus ou moins voilà.

Monsieur Mebarek : Pour compléter le propos, le choix a été fait de l'efficacité, et de la rapidité. S'il avait fallu se lancer dans la construction d'un nouveau parking ça aurait supposé un temps d'étude, d'instruction, qui était compatible avec la priorité aujourd'hui pour les commerçants en particulier du marché. Le choix a été fait très rapidement d'aller à la démolition, la remise à disposition d'environ 140 places pour dans un second temps avoir parking en ouvrage.

Monsieur Vogel : Très bien, Monsieur Guion, oui.

Monsieur Guion : Oui, juste j'aimerais bien avoir une réponse sur Fidamuris, recevoir au moins les documents du rapport d'activité 2022, de façon à justifier les 130 000 euros de dépenses d'argent public des melunais.

Monsieur Mebarek : Alors Monsieur, Monsieur Guion, la subvention comme Madame Gillier l'a dit n'a pas été versée.

Madame Gillier : Ce n'est pas le problème.

Monsieur Mebarek : Non, non c'est pas le problème, mais le Maire l'a dit enfin, ce n'est pas le non versement de la subvention qui a engendré les difficultés financières dont parlait le Maire, les choses seront dites en leur temps. Monsieur Guion, je vais vous donner la réponse ne vous énervez pas. Effectivement, on a les 130 000 euros de subventions qui figurent au compte administratif parce qu'on a rattaché la somme. C'est-à-dire que lorsqu'on a, au moment où il fallait arrêter les comptes, nous avons préféré rattacher la somme à l'exercice 2022 comme si elle avait été effectivement engagée parce qu'au moment où on a clos les comptes de l'exercice 2022 on avait encore une incertitude sur le fait de verser ou pas la subvention à Fidamuris, donc on a préféré plutôt que d'annuler purement et simplement cette subvention et de la faire disparaître du budget. On l'a rattachée à l'exercice comme si elle allait être versée mais on ne l'a pas versée et c'est ce qui fait qu'elle apparaît sur l'annexe du compte administratif. Mais je vous confirme, elle n'a pas été versée.

Monsieur Vogel : Voilà, ça c'est clair. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, alors dans la note de présentation du budget primitif 2023, vous énoncez les priorités de la ville, alors on a l'éducation, l'enfance et la jeunesse, on a le cadre de vie, la transition écologique, on a le commerce et l'attractivité et puis on termine avec la citoyenneté et la sécurité. Bref, on a à peu près tous les domaines, excepté la culture et le sport. Alors moi, je vous remercie de cette bonne foi, c'est vrai que l'année dernière je vous avais dit que vous pouviez pas déclarer la culture comme un axe prioritaire vu les budgets engagés dans ce domaine, si on excepte le nouveau cinéma un projet qui date d'avant cette mandature, on a vraiment pas grand-chose. Alors le cinéma je vais être obligé d'y revenir car on va quand même de surprise en surprise, on nous annonce maintenant un coût de 7 432 775 euros exactement, alors qu'on nous a annoncé dans le projet primitif de 2022 un coup de 5 333 033 euros. C'est-à-dire que c'est quand même plus de 2 millions supplémentaires, c'est vrai que j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, c'est quand même un projet qui semble être piloté de manière plus que médiocre, les retards s'accumulent, mais maintenant en plus l'addition s'alourdit très nettement, c'est vrai que si au départ on était plutôt enthousiaste à l'idée d'accueillir un nouveau cinéma en centre-ville, quand on voit comment ça tourne, il y a quand même de quoi être de plus en plus sceptique, parce que 7,5 millions, parce que 7,5 millions pour un cinéma de 4 salles, c'est quand même beaucoup. Alors est ce que vous pouvez nous dire à quoi correspondent les 2 millions d'euros de dépenses supplémentaires s'il vous plait ?

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Mebarek: Alors l'augmentation du budget du cinéma est liée à 3 facteurs. Le premier, ça a été dit en commission, le projet a été reconfiguré, repensé dans ses usages, dans son implantation à l'intérieur des salles on va dire avec en particulier la création d'un espace sur le toit, comment? Oui, oui, je vais expliquer, un roof top. Voilà je ne voulais pas faire du français mais je l'ai fait du coup.

Ce nouveau cinéma avec ce roof top et puis d'autres aménagements, il n'y a pas que ça, il a été conçu de façon à avoir une perspective de la rue de l'Eperon vers le jardin donc ça a impliqué de repenser les aménagements. Et de permettre également un accès à l'espace vert, puisque les usagers, les clients de ce cinéma pourront avoir un accès au jardin qui est à l'arrière du cinéma.

Ces modifications ont entraîné des modifications consécutives en termes de normes techniques et de sécurité ERP. On a tout à coup changé de contraintes, de norms, du fait des aménagements qui ont été réalisés du coup ça a renchéri le coût de construction qui n'aurait pas été le même si on avait finalement laissé le cinéma dans son option initiale, c'est-à-dire sans roof top et sans les aménagements tels que je les ai indiqués. Donc cela, conjugué par ailleurs à l'inflation des matériaux. Je l'ai évoqué, je l'ai dit tout à l'heure, l'école Decourbe, on a pris 2 millions d'euros sur l'école Decourbe et pourtant l'école, on a pas changé le plan initial. Donc changement des espaces, création du roof top, a entraîné des contraintes en termes de normes de sécurité à prendre en compte, conjuguées à l'inflation ça donne cette addition supplémentaire.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui merci, alors, je ne vais pas refaire le débat, on l'a déjà fait le mois dernier. On vous a interpellé sur vos choix, qu'on estimait ne pas être les bons, on vous a donné des solutions on vous a proposé d'autres orientations lors de ce ROB comme la santé, la sécurité, le commerce et bien d'autres encore. Malheureusement, vous n'avez pas souhaité nous écouter, donc on votera contre ce budget. Cependant, je voudrais revenir quand même sur un point. J'aimerais que vous mettiez fin à la culture de l'à peu près, faire bien du premier coup coûte moins cher que refaire. Quand je vous dis coûte, c'est un point de vue financier et aussi d'un point de vue environnemental. Je vais prendre l'exemple du gymnase Duvauchelle dont vous avez d'ailleurs cité l'exemple Monsieur Mebarek, qui a fait l'objet d'une rénovation massive avec une mise en accessibilité, une isolation par l'extérieur, un système de ventilation, un réagencement aussi, mais dans la vie quotidienne c'est un véritable échec ce gymnase. C'est un échec notamment par exemple au dojo où les fenêtres sont maintenant condamnées, la ventilation fait un bruit insupportable, la séparation totale du tatami en deux n'est plus possible, le sol du basket a également été rayé et le principal souci c'est les vestiaires. Alors j'ai pris des photos je vais vous les faire passer, vous verrez et je vous épargne les odeurs de ces vestiaires et ce n'est pas dû à la transpiration mais à la moisissure. Alors il est quand même dommage de refaire un gymnase, de réhabiliter toute cette partie et de se trouver avec des vestiaires qui moisissent, qui ne sentent pas. Je parlerais aussi du parking extérieur puisque vous savez que le gymnase a été réhabilité, les camions sont passés, les entreprises etc, au niveau du parking de ce gymnase seule la pente qui monte au petit parking supérieur a été refaite, le reste pas du tout, il y a des nids de poule partout, alors vous allez sûrement me dire que vous allez le faire plus tard sauf que, encore une fois, on a déjà fait venir l'entreprise la première fois, elle a refait la pente. On lui a demandé pourquoi elle ne faisait pas le reste du parking notamment les nids de poule et elle nous a quand même répondu, parce que nous avons été habilités pour ne faire que la pente. Donc je vous prierais, s'il vous plait, surtout qu'on parlait tout à l'heure de 10 millions dans le budget pour le cadre de vie et la voirie, on est toujours dans cette culture encore une fois de l'à peu près : on fait des pistes cyclables qui ne sont pas des pistes cyclables, qui le deviennent, on fait un passage piéton devant un arbre que finalement on décale enfin voilà on a plein d'exemple comme ça donc j'aimerais bien, ça nous coûterait peut être moins cher, on pourrait peut-être utiliser cet argent pour autre chose, moi je ne suis pas pour la cantine gratuite mais bon passons mais ça serait bien qu'on prenne ça en considération et qu'on évite s'il vous plait, de recommencer et recommencer sur nos voiries, sur nos investissements de revenir à chaque fois sur quelque chose qui a été mal fait la première fois.

Monsieur Vogel : Je vais demander à nos services techniques parce que vous avez l'air d'être

très au courant de ce qui se passe à Duvauchelle visiblement Jérôme n'est pas au courant donc on va vérifier ce que vous avez vu et on va vous répondre.

Madame Durand : Alors si je suis au courant c'est parce que j'y suis régulièrement en faisant du sport là-bas et je pense qu'autour de la table je ne suis pas la seule à être au courant de ce qu'il se passe.

Monsieur Vogel : En tout cas notre directeur, notre DGST n'est pas au courant donc on va vérifier ce que vous venez de nous dire et bien sûr on remédiera au problème si on, si on le constate. Voilà.

Madame Durand : Je vous accompagnerais Monsieur Vogel si vous voulez y aller.

Monsieur Vogel : Si vous voulez.

Madame Durand : On ira dans les douches vous verrez.

Monsieur Vogel : Dans les douches? Je savais que j'étais désiré mais pas à ce point. Alors on passe au vote. Qui est-ce qui est contre? Qui est-ce qui s'oppose? Alors oui, si vous avez un pouvoir, oui... bon c'est compté ça? Oui. Qui est-ce qui s'abstient? C'est adopté et on passe aux autorisations de programme.

Monsieur Mebarek : Moi je suis déjà sur autre chose alors.

Monsieur Vogel : Oui ? C'est le point ... Délibération suivante c'est la 12.

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2023, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Investissement	31 762 552,00 €
Fonctionnement	80 282 139,00 €
Total :	112 044 691,00 €

VOTE le produit des taxes ménages (Taxe Foncière - bâtie, Taxe Foncière - non bâtie, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) pour l'année 2023 à hauteur de 34 453 783 € (hors rôles complémentaires).

PRECISE que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opération d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction.

PRECISE que les résultats définitifs de l'exercice 2022 sont intégrés dans le Budget Primitif 2023.

12 - REVISION ET OUVERTURE D'APAU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Mebarek : Donc effectivement et consécutivement à l'adoption du budget il est

proposé de voter les ouvertures et révisions d'autorisations de programme tels qu'annexés dans la délibération et ça reprend simplement les éléments qui sont également contenus dans l'exposé qui a été fait tout à l'heure.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote? C'est la conséquence de tout ce qu'on vient de dire. Opposition, opposition, c'est bon? ça doit coller avec ... Abstention? C'est adopté et on passe aux délibérations 13 à 26 c'est-à-dire le vote de subventions donc on a un exposé général peut-être au départ. Il faudra qu'on vote subvention par subvention pour que ceux qui ont un conflit d'intérêt puissent ne pas participer aux votes donc, oui?

Madame Durand : Si je puis me permettre, je vais reprendre l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales qui indique qu'on ne prend pas part au vote mais également qu'on ne participe pas aux débats et pour ce faire, il serait judicieux que les personnes concernées lors de ces délibérations sortent comme vous l'avez fait tout à l'heure. C'est ce qui est indiqué dans l'article du CGCT.

Monsieur Vogel : Que pense notre spécialiste du code des collectivités territoriales ?

Monsieur Mellier : Vous avez raison, tu as raison, mais il suffit de se taire c'est tout. On est muets quoi.

Monsieur Vogel : Voilà, ils vont se taire.

Monsieur Mellier : On ne va pas s'amuser à sortir, à revenir.... (inaudible)

Monsieur Vogel : Oui parce que sinon ça va faire un sacré balai. Bon on y va, ah pardon.

Monsieur Guion : Je suis désolé mais on soutient ce que vient de dire Ségolène une jurisprudence constante, laisse entendre et même condamne la simple présence aux débats pour les personnes qui sont élues et membre des conseils d'administration et bureaux des associations concernées.

Monsieur Vogel : Conseil d'administration et bureau.

Madame Durand : Oui mais sur certaines délibérations, il y a plusieurs membres.

Monsieur Vogel : On va voir.

Madame Durand : ...de conseils d'administration.

Monsieur Vogel : Il faut surtout, surtout que ceux qui en sont membres, ils pensent et bon alors si vous respectez la règle de Ségolène Durand donc à ce moment-là, d'abord on passe association après association vous y pensez et vous sortez à ce moment-là et vous revenez aussi vite pour voter sur l'association suivante. Alors, on y va.

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2023 selon le tableau joint en annexe.

13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MELUNAISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Mebarek : Donc délibération numéro 13, c'est la délibération générale sur l'octroi des subventions aux associations, aux associations donc pour lesquelles nous n'avons pas besoin de faire le vaudeville, on entre, on sort, donc la délibération numéro 13 c'est l'ensemble des délibérations pour lesquelles nous pouvons tout à fait délibérer. Elles sont listées en annexes. En annexes du budget, il est précisé que toutes les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros concluent avec la ville, une convention d'objectifs qui fixe le cadre de l'octroi de cette subvention et les engagements que l'association prend. Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer lesdites subventions aux associations qui sont listées en annexe, voilà donc ça c'est la délibération générale pour toutes les associations hors celles qui sont concernées après.

Monsieur Vogel : C'est la 13 ça.

Monsieur Mebarek : C'est la numéro 13.

Monsieur Vogel : Oui, monsieur Martin, allez-y, allez-y. Oui c'est bon, ah non, attendez deux minutes.

Monsieur Mebarek : Pardon, pardon.

Monsieur Vogel : Voilà, c'est bon.

Monsieur Martin : C'est bon là ? Je vais être obligé de parler de la subvention que vous accordez à JS Festival, Monsieur Saint-Martin l'a évoqué tout à l'heure, c'est vrai que je souscrivais, tout à fait à tout ce qu'il a dit mais je vais développer un peu. Donc là vous avez décidé d'accorder 47 500 euros pour l'organisation des Affolantes, c'est-à-dire bien plus que ce que vous pratiquiez les années précédentes et cela même dans un contexte quand même budgétaire fort contraît où les subventions de manière générale sont en baisse. Ça représente presque 75% de ce qui est versé à l'ensemble des associations dites culturelles. (Inaudible), qu'on peut en plus quand même s'interroger sur le côté culturel de certaines d'entre elles, par exemple on a les Ateliers du coin, bon, à ma, à ma connaissance ils font de la réparation de grille-pain ou de sèche-cheveux, c'est fort sympathique, j'ai rien contre mais je ne suis pas certain que ce soit classé dans le domaine culturel. Pire encore ça représente bien plus que l'ensemble des subventions versées aux associations dans le domaine de la santé et du social, de type Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours catholique ou Croix Rouge. Dans le contexte social que, que nous connaissons actuellement, particulièrement prégnant sur notre commune, je ne suis pas certain qu'il soit judicieux de favoriser à ce point une association qui vise seulement à organiser, 2 ou 3 jours de kermesse par an plutôt que de soigner des associations dans le domaine social ou culturel, d'ailleurs qui, elles, s'évertuent à exercer un travail de fond toute l'année. Tout ça d'autant plus que les résultats sont pas là concernant les Affolantes même si on est habitué, tous les ans vous mentez sur les chiffres de fréquentation mais ça trompe personne, d'ailleurs c'est une pratique que vous avez régulièrement, quand même de grossir les chiffres de fréquentation, c'est dire à quel point vous n'est pas forcément très fier des résultats obtenus. Alors vous allez évidemment encore me qualifier de procureur ou d'obsessionnel, j'ai l'habitude, mais tant que vous persisterez à encourager les erreurs je persisterai dans mes arguments, Les Affolantes, c'est le festival qui n'a pas d'identité

artistique, on a un peu de tout, on a de la musique, du théâtre, du cirque, bref j'en passe, personne ne fait ça, c'est absolument pas de nature à créer un marqueur dans l'esprit des gens et du coup à faire venir les gens à Melun. On sait pourquoi on va à Avigno, on sait pourquoi on va à Angoulême, à Cognac, à Django à côté, à Fontainebleau, pour Les Affolantes personne ne sait et ça fait quand même maintenant plus de 5 ans que ça patauge dans ce sens. Du coup maintenant c'est aussi un festival qui mélange les publics, comme la fréquentation était plus que ridicule, vous vous êtes dit qu'il fallait faire venir les scolaires, comme ça on pourra faire des photos avec un peu de monde et puis c'est une technique que vous employez d'ailleurs régulièrement quand vous êtes en difficulté, on fait venir les scolaires, ça devient éducatif et donc ça n'est plus critiquable. Alors vous persistez sur la gratuité de tout, alors sauf sur la vente de bières, là il faut bien reconnaître ce n'est pas donné, c'est quand même important de faire des bénéfices, alors c'est pareil personne ne fait ça, que vous ayez une programmation gratuite pourquoi pas. Mais on vous le dit depuis des années, c'est important d'avoir une scène payante comme partout, n'importe quel festival avec une tête d'affiche pour faire un peu rayonner la ville et se donner des marges financières, sauf à, « perfuser » massivement de subvention publique ou alors à payer au lance pierre les artistes, d'ailleurs c'est ce qui se pratique, ici ça doit être comme ça que vous leur témoignez votre amour. Alors je pourrais développer sur les erreurs commises, mais tout ça en fait c'est la conséquence de confier l'organisation de ce festival qui n'est pas du tout un professionnel dans ce domaine, qui n'est pas manifestement pas en relation avec les tourneurs et qui du coup nous propose une programmation plutôt pauvre, et qui n'est pas de nature à faire venir des gens. Par exemple, l'année dernière on a eu les Spams, moi je n'ai rien contre, ils sont fort sympathiques les Spams, ils sont plutôt bon, c'est un groupe local qu'on voit partout dans le coin, il n'y a aucune originalité à faire venir ce groupe une fois de plus à Melun. L'amateurisme, ça se retrouve aussi sur la communication sur l'évènement, vous n'allez ne serait-ce qu'à Voisenon Les Affolantes, personne ne connaît. Alors tout ça c'est du travail, et le résultat est quand même bien meilleur quand c'est fait par des pros. Puis l'amateurisme ça peut avoir des conséquences dramatiques : l'année dernière, on s'est quand même retrouvé avec des gens à l'hôpital et puis en fin de soirée on a constaté de multiples agressions verbales, ou physiques surtout envers des femmes. Assurer la sécurité, ça fait quand même partie du travail d'un festivalier, ça veut dire que par exemple que vous prenez du personnel de sécurité qui a les compétences pour devancer les problèmes ça veut dire que vous arrêtez de servir à boire à des gens qui ne tiennent plus debout. L'appât du gain doit avoir un peu ses limites quand même. Alors pour conclure, j'espère au moins que l'augmentation de la subvention permettra une meilleure organisation, une programmation plus riche c'est peut-être l'objectif que vous avez, mais j'ai un doute, on commence quand même à avoir du recul sur de nombreuses éditions et à chaque fois il y a bonne raison pour le que le résultat ne soit pas à la hauteur de ce que devrait être un festival dans une ville préfecture et je ne pense pas que ce soit uniquement une question d'argent, ça compte l'argent évidemment, je pense que c'est avant tout lié aux, aux options qui sont prises de manière générale quant à l'organisation de ce festival. Merci.

Monsieur Vogel ; Odile.

Madame Razé : Bah écoutez, je vais vous dire un peu les chiffres qui ont été annoncés, les chiffres du bilan 202, c'est quand même des chiffres, enfin c'est le nombre de personnes qu'on a pu compter notamment, les élèves, le scolaire, ça a permis à 800 élèves et vraiment on peut les compter, 800 élèves de participer à des spectacles qu'ils ont bien aimés, on a compté effectivement 8000 festivaliers, c'est des chiffres qu'on a pu avoir grâce au compte, grâce à

une petite machine qui permet de chiffrer des entrées. Sans compter le nombre des personnes qui ont participé au spectacle du soir. Je tiens aussi à vous informer enfin moi j'ai aussi connu le bruit de Melun, le bruit de Melun était un festival de la communauté de communes, ce n'était pas un festival municipal et les bières étaient payantes également. Voilà. Sinon, il faut aussi savoir que c'est quand même un des principaux festivals gratuits de la Seine et Marne. Ce n'est pas rien, moi, enfin je sais aussi qu'il y avait des parisiens, des parisiens sont venus de Paris pour participer au festival 2022 donc j'en ai rencontré et je l'ai su grâce au fait qu'il y avait une communication qui allait jusqu'à Paris. Le tout a contribué au rayonnement de la ville, de toute façon maintenant pourquoi on a accordé une subvention plus importante que celle de l'an passé ? Elle est déjà moindre que celle qu'ils ont demandé mais parce que l'idée est vraiment de relever le niveau de l'œuvre artistique. Une fois de plus, ils vont allonger la durée du festival, c'est à dire qu'on passe de 3 jours à 5 jours, du mercredi au dimanche. Ils vont amener le festival dans les quartiers, donc le premier quartier qui sera touché dès le mercredi, ce sera le quartier de L'Allemont. Ensuite, le deuxième quartier n'est pas encore défini parce que la définition doit se faire avec les services de l'éducation enfin de l'école à savoir où est-ce que c'est le plus opportun de le situer. Ça c'est encore à voir enfin c'est une des raisons pour lesquelles les besoins financiers sont plus importants. Donc forcément de toucher beaucoup plus d'élèves l'offre artistique durant ces 5 journées va être aussi plus importante, notamment il y aura un concert avec un tête d'affiche dans le cœur de Melun donc place Saint Jean en l'occurrence, donc tout ça effectivement contribue au fait que les couts vont être supérieurs, en décoration, en communication, donc forcément ça augmente le montant des dépenses. Il y aura aussi effectivement deux têtes d'affiche, dont une qui est déjà définie, l'autre qui sera encore une surprise, je sais pas si le groupe Soviet Suprem vous dit quelque chose, j'ai à peine eu le temps de regarder sur internet de qui il s'agissait donc voilà. En fait toutes les raisons pour lesquelles ce festival vaut vraiment la peine d'être soutenu financièrement, en plus effectivement des services technique qui sont à l'œuvre tout le long du festival, voilà.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Razé : J'espère vous convaincre mais venez y participer.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, il est partant là. Levez le doigt.

Monsieur Martin : Pour Soviet Suprem j'irais partout. Non mais alors je voulais être sûr d'avoir bien compris vous revenez sur une scène place Saint-Jean c'est ça, vous arrêtez place Pralin, c'est ça que vous avez dit ? Vous avez parlé d'une tête d'affiche place Saint Jean.

Monsieur Vogel: Oui, oui.

Madame Razé: Non, non, le festival se poursuit place Praslin, il se poursuit également dans différents quartiers, donc L'Almont un autre quartier qu'on va définir, et le dimanche soir il y aura un concert particulier sur la place Saint Jean donc effectivement on démultiplie les lieux de festivités, on démultiplie la communication, enfin ils démultiplient et donc nous, on les soutient dans cette démarche. Voilà.

Monsieur Vogel : Bon on passe au vote donc, non ? Pardon. Madame Monville.

Madame Monville: Non, j'ai juste une question, sur la 13, parce que vous nous aviez dit que,

à l'époque où j'avais posé la question, que les subventions au ciné-club arriveraient au moment où, toutes les subventions seraient votées et nous n'avons alors là pour le coup, aucune subvention n'est votée pour le ciné-club de Melun, donc j'aimerais bien que vous répondiez maintenant à la question que je vous avais posé à l'époque, pourquoi ce choix ?

Monsieur Vogel: Odile ou Mathieu?

Monsieur Duchesne: Je vais... .

Monsieur Vogel: Mathieu ?

Monsieur Duchesne: Oui, je vais passer la parole à, à Odile, enfin ...

Monsieur Vogel: D'accord, ok, ok.

Monsieur Duchesne: Si tu veux bien.

Monsieur Vogel: Oui, oui.

Monsieur Duchesne: C'est juste pour dire que le sujet a été abordé en commission culture et, largement et vous n'y siégez pas. Mais donc Odile va pouvoir vous répondre mais on a déjà évoqué le sujet moult fois et ces dernières semaines en commission culture.

Monsieur Vogel: Odile ?

Madame Razé: Merci, tu m'as ôté les mots de la bouche, en effet ce sujet avait été évoqué largement lors de la dernière commission culture et il a été décidé lors de cette commission, que la subvention ne pouvait pas être versée. Alors la question que vous pouvez nous poser, c'est pourquoi, est ce qu'on a soutenu cette inauguration? C'est que, effectivement, on ne pouvait pas présumer au moment de l'inauguration que des problèmes de gouvernance allaient, se profiler et donc en effet et il y a des soucis qui ont été soulevés et donc il est compliqué de financer une association comme celle-ci. Voilà.

Monsieur Vogel: Oui? Madame Monville. Allez-y.

Madame Monville: Est-ce que ça veut dire que vous renoncez à l'idée de, d'avoir un ciné-club ou.... ?

Monsieur Vogel: Non.

Madame Monville : Est-ce que ça veut dire que vous souhaitez revoir la manière dont vous vous engagez au près d'une association pour le faire ?

Monsieur Vogel : C'est la deuxième hypothèse. Bien sûr on veut garder un ciné-club. On peut voter sur la 13 avant de dérouler l'ensemble des associations, donc qui est-ce qui s'oppose? Qui est-ce qui s'abstient? C'est adopté. Alors la 14 c'est le CCAS.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions aux associations dont la liste est annexée à la présente délibération.

PRECISE que pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention d'objectifs est conclue entre la Ville et l'association bénéficiaire.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE MELUN AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Qui est-ce qui est concerné par le CCAS?

Monsieur Saillour: Alors ne prennent pas part au vote Monique Cellier, Aude Rouffet, Amelia Ferreira De Carvalho, Pascale Gomes, Giovanni Recchia, Emmanuel Adjouadi, Jason Devoghelaere, Ségolène Durand.

Monsieur Vogel : Bon, ça...

Monsieur Mebarek : C'est vachement utile. Franchement.

Monsieur Vogel: Donc ne partez pas trop loin. La jurisprudence Ségolène Durand, ça nous fout un bordel dans le... Alors, ok donc le CCAS, en plus toutes les personnes compétentes sont sorties. Bon, il reste que ceux qui peuvent que voter. C'est un cirque, ok bon, est-ce qu'il y a une question sur le CCAS? On y va, on vote. Opposition? Absention? Le CCAS s'en est tire. Merci. Allez il faut faire revenir tous les membres du CCAS. On passe à l'Unicom.

Mme Monique CELLERIER, Mme Aude ROUFFET, Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Pascale GOMES, M. Giovanni RECCHIA, M. Emmanuel ADJOUADI, M. Jason DEVOGHELAERE, Mme Ségolène DURAND ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention d'un montant de 427 000 € au CCAS de Melun au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice

2023.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membre du conseil d'administration du CCAS, ne prennent pas part au vote :

- Mme Monique CELLERIER ;
- Mme Aude ROUFFET ;
- Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO ;
- Mme Pascale GOMES ;
- M. Giovanni RECCHIA ;
- M. Emmanuel ADJOUADI ;
- M. Jason DEVOGHELAERE ;
- Mme Ségolène DURAND.

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE MELUN" (UNICOM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel : On passe à la 15. UNICOM. Ne prennent pas part au vote Giovanni Recchia, Michaël Guion. On peut passer au vote sur l'UNICOM? Non, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, la dernière fois lors du débat, vous avez expliqué que vous baissiez la subvention UNICOM parce que le service commerce reprenait une partie des animations, il me semble, si je ne dis pas de bêtises. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi c'est le service commerce et plus l'UNICOM?

Monsieur Vogel : Catherine va répondre.

Madame Stentelaire : La question est posée à l'envers. C'est qu'avant la subvention n'était pas du tout de 35 000 euros, elle était de 26 000 euros puis 29 500 euros. Et comme l'année dernière nous étions sans responsable du service commerce, il nous avait semblé opportun de pouvoir leur faire une subvention supérieure de façon à ce qu'ils puissent faire les animations de façon plus autonome. C'est pour cela qu'elle avait été beaucoup augmentée l'année dernière.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition? Abstention? Deux abstentions. C'est adopté. On fait revenir Michaël Guion et Giovanni. Allez, la délibération 16, c'est l'APAM.

M. Giovanni RECCHIA, M. Michaël GUION ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association UNICOM une subvention de 26 000 €.

MET à la disposition de l'association UNICOM un local situé 17, rue Carnot – 77000 MELUN.

PRECISE qu'au regard du montant de la subvention octroyée, une convention d'objectifs sera conclue entre la Ville et l'association bénéficiaire.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- M. Giovanni RECCHIA ;
- M. Michaël GUION.

16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE L'AGGLOMERATION MELUNAISE APAM AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel : Ne prennent pas part au vote Christopher Domba et Mourad Salah. Est-ce que l'on peut passer au vote sur l'APAM? Opposition? Abstention? C'est adopté. Vous pouvez revenir. Délibération 17.

M. Christopher DOMBA, M. Mourad SALAH ne prennent pas part au vote.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) une subvention de 13 000 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- M. Christopher DOMBA ;
- M. Mourad SALAH.

17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN" AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Ne prend pas part au vote Mathieu Duchesne. On peut passer au vote. Opposition? Abstention? C'est adopté. Délibération 18, c'est le Jardin des Carmes.

M. Mathieu DUCHESNE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association Orchestre d'Harmonie de Melun une subvention de 5 700 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, M. Mathieu DUCHESNE ne prend pas part au vote.

18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "UNION DES LOCATAIRES DES JARDINS DES CARMES" AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Ne prend pas part au vote Marie-Hélène Grange. C'est tout. On peut passer au vote. Opposition? Abstention? C'est adopté. Marie-Hélène revient. Délibération 19, c'est l'Amicale du personnel

Mme Marie-Hélène GRANGE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association Union des Locataires des Jardins des Carmes une subvention de 1 140 €.

MET à la disposition de l'association Union des Locataires des Jardins des Carmes dans le cadre d'une convention spécifique, les parcelles, situées rue des Trois Moulins et rue des Fabriques à Melun, utiles à ses activités.

PRECISE que la mise à disposition des parcelles utiles aux activités de l'association fait l'objet d'une convention spécifique conclue entre la Ville et l'Union des Locataires des Jardins des Carmes.

AUTORISE l'ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, Mme Marie- Hélène GRANGE ne prend pas part au vote.

19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN" AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Ne prend pas part au vote Henri Mellier. Il est parti. On vote sur l'Amicale. Opposition? Abstention? C'est adopté. Henri, tu peux revenir. Délibération 20, c'est l'ASSAD RM.

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association Amicale du personnel de la Ville de Melun (APVM) une subvention de 47 025 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE (ASSAD RM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Ne prennent pas part au vote Monique Cellier, Catherine Stentelaire, Pascale Gomes. Madame Gillier.

Madame Gillier: Oui, une toute petite question sur la contrepartie de ces associations et de services à domicile. Même si elles sont dans le domaine non lucratif, il s'avère qu'il y a des conditions de travail et de rémunération qui ne sont pas toujours extraordinaires. Je pense qu'il serait intéressant de travailler avec lesdites associations pour les accompagner, on va dire, à être plus socialement responsables par rapport à leurs collaborateurs.

Monsieur Vogel: Bon, on prend acte de votre observation. Donc on vote sur l'ASSAD RM, c'est la délibération 20. Opposition? Abstention? C'est adopté. Délibération 21, c'est Poidatz

Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, Mme Pascale GOMES ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM) une subvention de 70 000 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- Mme Monique CELLERIER ;
- Mme Catherine STENTELAIRE ;
- Mme Pascale GOMES.

21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION ELLEN POIDATZ AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Ne prend pas part au vote Pascale Gomes. On vote. Opposition? Abstention? C'est adopté. Délibération 22.

Mme Pascale GOMES ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à la Fondation ELLEN POIDATZ une subvention de 500 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, Mme Pascale GOMES ne prend pas part au vote.

22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "POLE AUTONOMIE TERRITORIAL RIVAGE" - PAT RIVAGE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Ne prennent pas part au vote: Pascale Gomes toujours, et Sylvie Bordeaux. Sylvie Bordeaux n'est pas là. Opposition? Abstention? C'est adopté. Délibération 23, Chevaliers du Brie

Mme Pascale GOMES, Mme Sylvie BORDEAUX ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association Pôle Autonomie Territorial RIVAGE (PAT RIVAGE) une subvention de 18 112 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- Mme Pascale GOMES ;
- Mme Sylvie BORDEAUX.

23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CONFRERIE DES CHEVALIERS DU BRIE DE MELUN" AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel : Ne prennent pas part au vote Henri Mellier et Noël Boursin. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 24, Gospel

M. Henri MELLIER, M. Noël BOURSIN ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association « Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun » une subvention de 5 700 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- M. Henri MELLIER ;
- M. Noel BOURSIN.

24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "GOSPEL'S FRENCH VOICES" AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel : Charles Humblot. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 25, c'est les crèches

M. Charles HUMBLLOT ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association « Gospel's French Voices » une subvention de 855 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, M. Charles HUMBLLOT ne prend pas part au vote.

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL AFC AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel : Emmanuel Adjouadi. C'est tout. Oui, allez-y.

Monsieur Devoghelaere : Oui, je voudrais rappeler que l'AFC est une association qui dépend quand même d'une certaine idéologie conservatrice, qui s'indigne des affiches de prévention à propos du VIH quand elles sont destinées aux gays. Qui est contre le mariage gay et qui pense que la Nation est en marche forcée vers l'avortement. 61 750 euros qui font suite à plusieurs autres dizaines de milliers d'euros lors de ce mandat, c'est énorme. En comparaison, 7 500 euros pour l'association Melisa, épicerie solidaire. Il y a quand même des différences certaines. Dans les quartiers en difficulté, ce sont les associations, par exemple comme l'ACSF qui tiennent la cohésion sociale de façon non négligeable dans ces quartiers. Donc on peut me répondre que les familles qui dépendent de l'AFC sont contentes de leur travail, avec ce qui leur est versé, il manquerait plus que ça. Donc je trouve cette somme assez indécente au vu des problèmes financiers qu'ont d'autres associations, et de son idéologie.

Monsieur Vogel : Bon, on prend acte. On passe au vote ? Oui. Il n'y a rien à répondre, il n'est pas d'accord, il le dit chaque fois, chaque année. Et nous on n'est pas d'accord avec ce qu'il dit. Donc on ne va pas ouvrir un débat sur notre désaccord mutuel. Oui, allez-y.

Madame Monville : Je m'étonne que vous ne disiez rien quand même. L'association a pris des positions très claires anti-avortement, discriminatoires vis-à-vis des LGBTQI+ et vous ne dites rien et vous ne répondez rien. Cela me semble quand même assez problématique. D'habitude, c'est Emmanuel qui vous répond, mais avec la nouvelle jurisprudence, il est dehors. Donc c'est la même réponse que celle qu'il fait chaque année, transmise par moi. Donc on passe au vote. Opposition? Alors attention. Abstention? C'est adopté. L'ARIM.

M. Emmanuel ADJOUADI ne prend pas part au vote.

Adopté par 6 voix contre et 35 voix pour le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association de gestion de la crèche Multi accueil AFC une subvention de 61 750 €.

AUTORISE l'ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, M. Emmanuel ADJOUADI ne prend pas part au vote.

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DE MELUN AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Vogel: Henri Mellier. Il ne revient pas, il est parti exprès. Monsieur Saint-Martin, vous avez une question.

Monsieur Saint-Martin: Oui, j'ai une question. Quelques remarques. Donc on est évidemment favorable à cette subvention. Il faudrait peut-être réfléchir à ce que nous devons attendre de cette ARIM. Sans doute l'ARIM s'efforce de mener à bien ses missions et ses objectifs, je ne le remets pas en question, avec les moyens du bord. Mais en l'état, c'est quand même sous-dimensionné. Les relations internationales, ce devrait être un petit peu plus que des visites de courtoisie entre villes, intervilles, ou des séjours ludiques auxquels seuls les initiés auraient accès. Il faut déjà être dans le circuit pour pouvoir en jouir. Cela devrait constituer aussi un secteur de pointe dans l'offre culturelle, accouplé avec d'autres services. Sur le plan de l'offre de cours de langues hebdomadaires, c'est une bonne chose en soi évidemment, il faut cultiver le polyglottisme. On n'est néanmoins frappé par le coût. J'ai été voir les inscriptions, c'est impressionnant: 310 euros pour les adultes plus l'adhésion à l'ARIM – 22 euros -, 222 euros pour les enfants. Il y a certes des tarifs réduits, quand on vient à plusieurs: c'est seulement 1 035 euros pour deux adultes. Mais visiblement aucun quotient familial n'est appliqué: c'est le même tarif pour tout le monde. Donc 235 personnes étaient inscrites en 2021 et en 2022, c'est qu'il y a une demande et tant mieux, c'est beaucoup. Et en même temps on se dit « pas tant que ça » et on aimerait bien avoir des données sur la composition et les profils sociaux aussi des utilisateurs de ce type de service, qui me paraît légitime. Mais cela pourrait être amélioré, amplifié, corrigé. Bref, si cette association a une utilité, et ça on ne le remet pas en question, il faudrait l'arrimer à une stratégie d'ouverture et de popularisation.

Monsieur Vogel: Ça, ce n'est pas mal

Monsieur Saint-Martin: Ce n'est pas mal mais c'est la fin de la soirée.

Monsieur Vogel: Il faut le reconnaître.

Monsieur Saint-Martin: De ces prestations plus ambitieuses.

Monsieur Vogel: On est d'accord et je suis d'accord avec vous, il faut la développer.

Madame Tixier: On peut signaler qu'ils ont eu une énorme perte avec le Covid et ils n'arrivent pas à retrouver, en fin de compte, leur rythme d'adhérents.

Monsieur Vogel: On passe au vote. Opposition? C'est un seul. Ça, c'est complexe. Ok, là ce sont les oppositions. Abstention? C'est adopté. On a passé toutes les subventions aux associations. On repasse la parole à Kadir pour la délibération 27, l'ADEME

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté par le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association pour les Relations Internationales de Melun (ARIM) une subvention de 20 900 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2023.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

-M. Henri MELLIER.

27 - CANDIDATURE DE LA VILLE DE MELUN POUR BENEFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) A LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE

Monsieur Mebarek: Il s'agit d'un appel à candidatures, lancé par l'ADEME auprès des collectivités de 8 000 à 100 000 habitants, appel à candidatures au terme duquel l'ADEME sélectionnera vingt communes et financera, à travers un prestataire qu'elle aura désigné, une étude permettant d'établir un schéma directeur immobilier et énergétique. De quoi s'agit-il ? Il s'agit, sur une période de quatre ans, de faire un diagnostic de l'ensemble du patrimoine immobilier de la collectivité, d'identifier les besoins, les remises aux normes et d'anticiper les risques liés à la vétusté des bâtiments. L'objectif, vous l'aurez compris, c'est d'encourager la collectivité à procéder à la rénovation énergétique de ses bâtiments. Et le fait que l'ADEME finance un prestataire qui va pouvoir faire un diagnostic très précis et nous construire un schéma directeur peut être tout à fait utile et ce, d'autant plus que ça coûtera rien à la collectivité, si ce n'est d'affecter un demi ETP, qui aura pour fonction de gérer la relation avec

l'ADEME et le prestataire en question. Et ce demi ETP, on ne va pas le recruter spécialement pour cela car il existe, on a un agent au sein du service qui pourra assurer cette fonction. Voilà. Il vous est proposé d'approuver la candidature de la Ville à ce dispositif.

Monsieur Vogel: Très bien. On peut passer au vote? Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion: Oui, alors je n'ai rien contre cette participation de la Ville à cet appel à projets, cela dit je vous rappelle qu'on était et on est toujours, jusqu'à la fin de l'année me semble-t-il, titulaire d'un contrat de performance énergétique avec Dalkia, notamment pour la consommation de gaz. Et quand dans ce contrat de performance énergétique, il y a notamment la maîtrise des coûts énergétiques liés à l'immobilier et au patrimoine. Donc je m'étonne que vous n'ayez pas, au moins pour une partie, en ce qui concerne le gaz, tous ces éléments précis de la part du prestataire Dalkia.

Monsieur Vogel : Jérôme va répondre.

Monsieur Olzier (DGST) : Oui, sans rentrer dans tous les détails de ce contrat, en fait le contrat CPE porte sur les installations thermiques de chaufferie, de chauffage, les réseaux etcetera. Là, il s'agit d'une étude qui porte sur toutes les enveloppes, particulièrement des bâtiments, sur les enveloppes de couverture, de clos et de couvert. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, j'entends bien. L'obligation de conseil du contrat de performance énergétique a dû vous donner quelques indications, voire quelque chose de très précis.

Monsieur Vogel : Oui. Quelqu'un d'autre avait demandé la parole ? Madame Monville.

Madame Monville : Je voulais juste dire que ça fait si longtemps qu'on vous dit que c'était important de le faire, qu'on ne peut que se féliciter du fait que vous le fassiez. Il n'y a pas de « Oh là là », car faire de la politique c'est aussi prévoir, et savoir prévoir et anticiper donc je tiens à rappeler que nous avons prévu et que nous avons été en charge de la politique de cette Ville, nous aurions anticiper.

Monsieur Vogel : Mais nous ne sommes que des nains sur des épaules de géants.

Madame Monville : Non, non, Monsieur Vogel. Vous n'êtes ni un nain ni un géant, vous êtes mortel, il vous arrive de faire des erreurs, il vous arrive de ne pas anticiper, voilà.

Monsieur Vogel: On est tous d'accord, on est tous contents qu'on le fasse, trop tard pour vous, mais on le fait. Alors on vote. Opposition? Abstention? C'est adopté. Délibération 28, Kadir, ce sont les fonds verts.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la candidature de la Ville de Melun à l'accompagnement de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, en cas de sélection, à procéder à la mise en place de l'organisation, et des moyens internes nécessaires à sa participation.

28 - FONDS VERTS 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Il s'agit de solliciter l'obtention de subventions au titre du fonds vert, je l'ai évoqué tout à l'heure, fonds vert 2023, qui vise trois axes : l'amélioration de la performance environnementale, la rénovation énergétique des bâtiments en particulier ou les parcs de luminaire ; le deuxième axe c'est l'adaptation des territoires au changement climatique avec la prévention des inondations en particulier ou la renaturation des villes ; et le troisième, c'est l'amélioration du cadre de vie avec en particulier la création de zones à faible émission ou l'encouragement de dispositifs de co-voiturage ou de tri. Donc trois axes. La Ville sollicite pour deux opérations ce fonds. La première, ce sont les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Decourbe. Au titre de cette opération, qui est à plus de dix millions d'euros, on identifie un montant hors taxes de 1 163 000 euros au titre de la rénovation énergétique, opération pour laquelle on sollicite 795 000 euros de subvention au titre du fonds vert. La deuxième opération, c'est au titre de la renaturation et ce sont les travaux d'aménagement de la place Saint-Jean, qui va faire l'objet d'une végétalisation partielle. Coût de l'opération 3 922 000 euros, fonds sollicité à hauteur de 688 000 euros. Voilà, merci.

Monsieur Vogel: Très bien. On passe au vote. Opposition? Monsieur Guion, allez-y.

Monsieur Guion: Oui, alors, il y a deux dossiers complètement différents. Rien contre évidemment l'école Decourbe et sa rénovation énergétique. Par contre, sur la place Saint-Jean, on n'a aucun détail encore une fois. On avait encore la demande de DSIL qui concerne le même montant total de travaux mais pas le même montant de demande de subvention et aucun détail sur la place Saint-Jean. On n'a pas de plan, on ne sait pas ce qu'il se passe sur cette place Saint-Jean. On sait juste que ça concerne le T Zen 2. C'est une opportunité pour vous le T Zen 2, ça on l'a bien compris, mais on ne sait pas du tout ce que vous allez faire comme végétalisation, à quoi ça ressemble exactement. On aimerait bien séparer ces deux dossiers, de façon à pouvoir voter différemment l'un ou l'autre.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Gilles est parti, sous son contrôle, mais il n'est pas là. Une commission avait été prévue, elle avait été annulée, elle est reportée puisque le projet va être présenté au titre de cette commission mais un certain nombre d'ajustements, entre-temps, ont été discutés en municipalité, c'est ce qui fait que la commission a été annulée. Et, par ailleurs, une concertation plus large va être mise en place, qui associera à la fois les riverains, les melunais, les commerçants. Et l'idée c'est de faire tout ça de manière concomitante, mais bien entendu vous serez informés du contenu du projet. En tout état de cause, nous n'aurons pas de travaux franchement avancés sur la place Saint-Jean, très lourds, avant cette année : on débutera sur les réseaux, les aménagements, ce sera plutôt l'année prochaine.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Oui, j'ai lu la notice de la préfecture pour pouvoir obtenir ce fonds, et il parle bien d'un projet précis et détaillé. Et là vous n'avez pas fait la commission, enfin vous l'avez annulée, vous parlez d'une concertation avec les habitants. J'imagine qu'une concertation c'est pour pouvoir amender et modifier le projet. Et là, vous ne présentez directement la demande de subvention qui est censée être basée sur quelque chose de précis. C'est un peu fumeux tout ça.

Monsieur Vogel : Bon, on passe au vote. Opposition? Abstention? C'est adopté. Je vais faire remonter la délibération 37, la dernière de Kadir, car c'est la DSIL, elle était normalement sur table.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets présentés ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2023, éligibles au dispositif Fonds Verts 2023 :

Dans le cadre de l'axe 1 : Amélioration des performances environnementales :

Dossier n° 1 : Projet de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux :

Rénovation énergétique du groupe scolaire Decourbe :
Coût hors taxe : 1 163 500 €
Montant Fonds verts sollicité : 795 484.95 € soit 68.37 %

Dans le cadre de l'axe 2 : Adaptation des territoires au changement climatique :

Dossier n° 2 Renaturation des villes :

Aménagement de la Place Saint Jean - TZEN 2 :
Coût hors taxe : 3 922 840.19 €
Montant Fonds verts sollicité : 688 458.45 € soit 17.55 %

Le montant total sollicité dans le cadre du dispositif Fonds Verts 2023 s'élève à 1 483 943.40 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds Verts 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de la convention avec l'Etat.

29 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 - ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2023.02.8.8 DU 2 FEVRIER 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Mebarek: C'est une erreur, il s'agit de corriger une erreur matérielle à 3,19 euros près, lors de la délibération du 2 février qui approuvait les projets au titre de la DSIL 2023. On avait déjà la place Saint-Jean. On avait également les huisseries Pasteur. Et une erreur s'est

introduite sur le coût d'une opération avec un écart de 3,19 euros. Il est donc demandé de repasser la délibération et de corriger cet écart, c'est un problème d'arrondi en fait. Pour le reste, les chiffres sont les mêmes.

Monsieur Vogel : On vote. Opposition ? Allez-y Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Juste une explication de vote. De la même façon que la précédente, on n'a pas de détail sur la place Saint-Jean donc on s'abstiendra et on peut pas séparer les deux : encore une fois, on n'a rien contre les huisseries Pasteur.

Monsieur Vogel : Ok donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Délibération 29, merci Kadir. Délibération 30, Marie-Hélène, modification du règlement intérieur du CLTE.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération du Conseil Municipal n° 2023.02.8.8 du 2 février 2023, approuvant les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2023 éligibles à la DSIL, et autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la DSIL 2023.

APPROUVE les projets présentés ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2023, éligibles à la DSIL 2023 d'un montant de 2 248 968.81 € :

Dans le cadre les projets de redynamisation des centres des villes moyennes inscrits dans les conventions « Action Cœur de Ville » :
Dossier n° 1 - Requalification de la Place Saint Jean - TZEN 2

Coût hors taxe : 3 922 840.19 €
DSIL sollicitée : 1 199 996.81 € soit 30.59 %
Subvention du département : 1 250 000 €, soit 31.86 %

Dans le cadre de la rénovation thermique :
Dossier n° 2 - Remplacement des huisseries sur le Groupe Scolaire Pasteur (Phase1) :

Coût hors taxe : 1 311 215 €
DSIL sollicitée : 1 048 972 € soit 80 %

Le montant total sollicité dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2023 s'élève à 2 248 968.81 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023.

30 - CONSEIL LOCAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1 RELATIF A LA COMPOSITION DU CLTE

Madame Grange : Oui, c'est une délibération qui porte sur la modification du nombre des membres citoyens entre autres, et des experts, du CLTE, du comité local pour la transition

écologique. En effet, notre souhait, c'est d'associer davantage les citoyens, en doublant le nombre des gens qui pourront participer à nos réunions et puis en augmentant également le nombre des experts. Donc de 28 nous devrions pouvoir passer à 40 personnes. Il nous est apparu important de renforcer cette participation citoyenne en matière de transition écologique, toujours en lien avec le programme municipal bien sûr. Parfois, les membres qui ont été intéressés pour postuler ne sont pas toujours disponibles, ou ils ont déménagé, donc on a besoin de faire appel à du « sang neuf » pour certaines personnes et puis je pense qu'on souhaiterait faire travailler certains groupes en autonomie. On a trois groupes: nature en ville, mobilités actives et déchets pratiques et écoresponsables et on aimerait bien que ces groupes soient sources de propositions, toujours dans le cadre du programme mais quand même, qu'ils prennent un peu plus de libertés, et qu'ils se prennent en charge parfois, sans être toujours à les accompagner, à organiser des réunions. C'est un peu le sens de notre réflexion et de cette délibération.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Kadir, tu veux dire un mot.

Monsieur Mebarek : Oui, j'ai oublié tout à l'heure de remercier les services pour la production, pour le travail qui a été accompli, à la fois pour la préparation des commissions, du débat d'orientation budgétaire, du compte administratif, du budget, c'est énormément de travail, beaucoup de chiffres, beaucoup de documents donc merci pour le travail, et Sylvie en particulier.

Monsieur Vogel : Bien, ça, c'est parfait. Délibération 31, c'est Henri, c'est la subvention CAF.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE l'élargissement du nombre de membres du Conseil Local de la Transition Ecologique (CLTE).

APPROUVE la modification de l'article 3.1, intitulé « Les membres », du règlement intérieur du CLTE, telle qu'elle résulte du document ci-annexé.

31 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF PORTANT SUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS AU BAFA, AU BAFD ET AUX SEJOURS VACANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mellier : C'est une subvention donc c'est la convention d'objectifs et de financement de la CAF sur l'obtention d'une subvention au soutien des formations BAFA, BAFD etcetera. Donc là c'est pour la période 2022-2026 qui vise à maintenir le soutien de la CAF à tout ça et qui était avant au titre du contrat enfance-jeunesse qui a disparu, puisque maintenant on est en CTG. Donc la convention, je ne vais pas vous la détailler. Mais les sommes qui sont attribuées, c'est annuel, c'est 252 euros et des poussières par stagiaire formation et c'est 1 025,65 euros pour les financements dans le cadre de l'ancien contrat enfance-jeunesse. Voilà.

Monsieur Vogel : D'accord. On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Je fais remonter les délibérations 38 et 39 qui sont sur table dans l'ordre du jour, pour que Mathieu puisse traiter de toutes ses délibérations ensemble. Donc c'est la convention de partenariat avec le SMITOM.

Monsieur Duchesne : Je préfère commence par les autres.

Monsieur Vogel : Tu préfères commencer par les autres. Donc on poursuit avec 32, la modification des tarifs confiserie cinéma

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le contenu de la convention d'objectifs et de financement relative au versement d'une subvention de soutien aux formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et/ou aux séjours vacances pour la période 2022-2026, à conclure avec la CAF de Seine-et-Marne, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

32 - MODIFICATIONS TARIFS CONFISERIES CINEMA

Monsieur Duchesne : C'est la plus gourmande on va dire, de toutes les délibérations ce soir. Il s'agit donc d'une délibération concernant la gestion directe du cinéma Les Variétés plus précisément, donc de la partie des activités confiserie. Aujourd'hui, le cinéma vend quasiment à perte certains de ses produits : M&M's, Kitkat, de l'eau, Evian, Vittel, pour ne pas citer les marques. Donc il vous est demandé d'accepter une légère augmentation de ces tarifs. Il ne s'agit pas de faire une marge : mais simplement de rentrer dans nos frais, avec cette augmentation, entre vingt et trente centimes maximum par produit. C'est un service qui, fut un temps, avait été suspendu donc les spectateurs y tiennent et l'avaient redemandé. Donc nous avons un rayon confiseries et on y tient. Et cette augmentation entrerait en vigueur le premier mai prochain.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, pour la forme, ça aurait été bien de nous mettre dans la délibération et dans la note de présentation, les anciens tarifs et les nouveaux ou a minima l'augmentation. Donc finalement on ne savait pas de combien était l'augmentation et on n'avait pas les anciens tarifs.

Monsieur Vogel : Ok, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, alors là bon c'est la délibération de l'année, c'est le haut niveau. Puisque l'on en est à parler du sort des fraises Tagada, j'ai deux petites questions. Est-ce que vous connaissez le chiffre d'affaires concernant la vente de friandises pour l'année 2022, c'est une curiosité ? Et deuxième question, dans le futur cinéma, vous comptez développer « ce rayon », avec quelque chose d'un peu plus moderne. Alors on sait qu'il ne faut pas forcément abuser de ces choses-là, mais on sait aussi que ça peut faire partie du plaisir de se déplacer au

cinéma, d'avoir du popcorn, des choses comme ça.

Monsieur Duchesne : Si un jour vous êtes aux responsabilités, vous verrez que des fois, on est bien obligés d'en passer par là. Il y a des délibérations aussi mineures soient-elles qui sont indispensables et le service juridique nous demande de passer en Conseil municipal certaines délibérations qui peuvent paraître mineures. Donc on est bien obligés de parler de kitkat et de fraises Tagada. Je n'ai pas les chiffres. Le tableau avec le détail des tarifs, on pourra vous faire passer. 21 600 euros me dit Sylvie derrière.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas mal.

Monsieur Duchesne : Dans le futur cinéma, il y aura effectivement au rez-de-chaussée à nouveau un espace qui, encore une fois, est demandé par les spectateurs qui aiment bien manger leur popcorn, leurs glaces, qui ont leur petite routine quand ils vont voir leurs films, leurs documentaires, au cinoche.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 33, résidence d'artiste.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des confiseries et boissons, ci-annexée.

AUTORISE la mise en place de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} mai 2023.

33 - MISE EN PLACE D'UNE RESIDENCE D'ARTISTE

Monsieur Duchesne : Tant que vous avez la bouche pleine tous, pleine de confiseries, je vais vous présenter une délibération à laquelle nous tenons particulièrement, et qui entre dans le cadre de la politique hors-les-murs et de soutien aux artistes, avec toujours cette idée d'embellir notre belle ville de Melun. Un sujet donc que nous avons déjà évoqué en commission culture le 16 mars dernier, et à laquelle Monsieur Saint-Martin et Monsieur Martin participaient. Donc, l'idée, c'est de créer une résidence d'artiste à Melun. Donc de favoriser la création d'œuvres, et en particulier des œuvres sculpturales. On a un lieu, une maison qui nous appartient, dont la Ville est propriétaire et qui est située rue Dajot, à côté du gymnase Duvauchelle, juste en face sur le parking et en face de la prison de Melun. Nous avons une maison de 160m² sur deux niveaux. Il y aura des ateliers pour travailler en bas, au rez-de-chaussée, et qui ne seront pas ouverts et accessibles au public et un appartement relativement spacieux, qui pourra être occupé par l'artiste ou les artistes s'ils font une colocation, à l'étage. On est vraiment dans la maison qui est partagée au rez-de-chaussée, mais ils sont tout à fait indépendants, avec l'association AVF, l'association des villes de France. L'idée c'est qu'on a un budget de 27 100 euros par an, pendant trois ans. On part déjà sur une tranche de trois ans, avec, je vous le précise, des demandes de subvention en cours, auprès de différents partenaires : le Département, la Région et l'Etat. On aura donc, je vous le disais, un artiste ou des artistes, en solo ou en duo, et ceci chaque année, de septembre au mois d'août pendant douze mois. Ses missions sont de créer une à deux œuvres, dont au moins une œuvre monumentale et aussi de faire le tour et d'aller dans une dizaine d'écoles

faire des interventions auprès des enfants pour les sensibiliser à sa discipline artistique et à tout son travail. Donc, si je récapitule, financièrement, on a 20 000 euros qui sont utilisés pour l'acquisition de l'œuvre, puisque c'est une commande. On a 5 000 euros qui correspondent à la cession des droits d'auteur puisque l'œuvre appartient in fine à la Ville de Melun. Et 2 100 euros qui correspondent aux frais d'intervention dans les écoles. Et par ailleurs, nous en avons parlé en commission culture, l'idée, la philosophie, c'est vraiment de trouver un consensus entre nous, et de tous s'entendre sur le choix de l'artiste chaque année et de la ou les œuvres qui seront réalisées. Donc nous nous sommes entendus et nous avons ensuite échangé en municipalité avec Monsieur le Maire notamment. L'idée, en terme de calendrier, c'est que nous lançons un appel à projets au mois de mai 2023, si la délibération est votée ce soir. Dans la foulée, on a une pré-sélection de trois nominés au mois de juin, qui sont sélectionnés en commission culture, à laquelle participent un certain nombre de personnes et sont invités bon nombre d'élus ici dans la salle. Donc cette pré-sélection est faite aussi en partenariat avec des grandes écoles, je pense notamment aux Beaux-Arts et in fine le choix définitif se portera sur un ou une candidat(e) qui aura été sélectionné(e) en commission culture et que Monsieur le Maire aura validé au final. Les critères seront la qualité du parcours artistique, l'exigence de sa démarche artistique, la faisabilité technique aussi, le budget est contraint et puis il y a le choix des matériaux ; il y a bien des critères que devront prendre en compte les candidats et sa capacité à pouvoir transmettre son savoir aux enfants. Voilà. Donc une des œuvres produites sera présentée, exposée, pendant le Festiv'Art chaque année, fin mai-début juin, en même temps que le printemps sur Seine. Concernant la maison, on a donc une maison propriété de la Ville. Les artistes paieront simplement les fluides, pas de loyer, et ils auront leur assurance civile. Voilà vous avez tous les éléments ici résumés. J'arrête là mais le SMITOM, ce sont les délibérations qui suivent, de son côté, va faire sa part, c'est un partenaire qui, lui aussi, s'engage sur le financement d'œuvres qui seront réalisées par des artistes et qui seront également exposées sur les berges de Seine, si bien que le fameux parcours artistique, dont je vous ai déjà parlé à plusieurs reprises au Conseil municipal, va avancer relativement vite et avec les services culturelles, je pense que l'on peut partir sur une base de trois sculptures réalisées par an, qui viendront embellir les berges de Seine.

Monsieur Vogel : Merci, Mathieu. Oui, Monsieur Martin, Madame Durand, Madame Monville et Monsieur Saint-Martin. On y va.

Monsieur Martin : Alors, Monsieur Duchesne, on va voter contre votre délibération pour plusieurs raisons. D'abord parce que les documents que vous nous soumettez ne traduisent pas du tout ce sur quoi on était tous tombés d'accord en commission culture, à savoir qu'on devait s'orienter vers des artistes qui font de la sculpture, plus ou moins monumentale, plutôt que des fresques ou des installations éphémères. C'est vrai que si ça coûte à la Ville 27 100 euros par an, au moins il serait judicieux d'acquérir une œuvre pérenne dans le paysage. Voilà, dans votre délibération, vous continuez à nous parler d'installations éphémères ou de fresques etcetera. Et on devait s'orienter vers un jury composé entre autres des membres de la commission culture, vous le dites oralement, mais ce n'est pas du tout écrit comme ça. D'ailleurs c'était quelque chose qui avait été proposé par les élus de la majorité en commission culture, avec l'idée d'arriver à un vote le plus collégial possible et le plus démocratique possible. Or, là, vous nous parlez d'un jury où seul vous, Monsieur Duchesne, en tant qu' élu, serait présent. Donc vous réduisez le périmètre autour de votre personne. Ensuite, on s'est concertés au sein de notre groupe et on est tous tombés d'accord pour dire qu'une maison de 160m² pour loger un seul artiste, c'est quand même un peu beaucoup. C'est vrai que le concept de résidence d'artiste est assez à la mode, mais en général il a du sens

quand on recherche une émulation créative avec plusieurs artistes regroupés au même endroit, qui partagent un local, et avec une dynamique qui va en ce sens. Et puis, ce qui me gêne un peu, on en avait parlé aussi en commission culture, c'est qu'on ne mentionne que l'ambition serait quand même de disposer les œuvres réparties sur tout le périmètre de la Ville, un peu dans tous les quartiers, pour que tous les quartiers en profitent. Il me semblait qu'on était tombés d'accord là-dessus en commission culture. Pour moi, il y a un manque. Vous ne dites pas dans l'appel à résidence par exemple que l'emplacement de l'œuvre sera prédéterminé par la Ville, ce qui, quand même, semble important : le lieu d'implantation devrait influencer ou aider aux orientations prises par l'artiste dans la réalisation de son œuvre. Pour toutes ces raisons, on va voter contre. Peut-être que mes collègues ont d'autres choses à ajouter. Merci.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : Oui, alors je vais féliciter Monsieur Duchesne car il a toujours des idées dans la culture, bravo Monsieur Duchesne. Ceci étant, est-ce vraiment nécessaire ? Aujourd'hui, on sait qu'on a beaucoup d'associations qui n'ont pas de local, on sait que c'est très difficile de trouver des bâtiments disponibles pour nos associations, pour potentiellement par exemple des médecins, pour les aider, puisqu'on a parlé du centre médical de l'Almont la dernière fois. On peut parler du centre social sud. On peut parler aussi de la Maison sport-santé, qu'on a mis en bas du stade Marinelli. Est-ce que cela n'aurait pas été plus judicieux d'utiliser ce lieu pour autre chose ? Et j'avais une petite question de compréhension. Tout à l'heure vous avez dit que l'étage servait de logement à l'artiste, c'est ça si je ne me trompe pas. Vous avez aussi dit qu'il y aurait un ou plusieurs artiste(s), si je ne me trompe pas non plus. Alors finalement ce logement, ce sera utilisé pendant les trois jours, puisque dans votre présentation, il y a marqué qu'il y a trois jours de présence obligatoire dans ce logement : donc est-ce que ça devient la résidence de l'artiste pendant minimum trois jours, et ça peut être pendant sept jours, ou est-ce que c'est trois jours, juste trois jours. Et ensuite on parle d'une valeur d'acquisition de 20 000 euros, on a un artiste, je l'entends, mais on en a trois, quatre, on multiplie les 20 000 par trois, quatre ? Ou on reste sur le montant ? Si vous pouviez être un peu plus précis là-dessus, s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Alors, je vais commencer par la fin. Plusieurs artistes, si on en a plusieurs, on en aura deux maximum. Je parlais de duo tout à l'heure. Ce peut être un couple aussi. Donc là, on peut tout à fait envisager que dans ce logement qui est très vaste à l'étage, qu'ils soient ensemble ou pas dans la même chambre, c'est très grand, on peut mettre deux chambres, un grand salon, et une salle de bain partagée. On aurait pu faire autre chose. Mais la culture, tous les cultureux vous le diront, c'est toujours la dernière roue du carrosse, et puis il y a toujours une bonne raison pour ne pas faire de la culture et ne pas privilégier les projets artistiques. On fait le choix de réamorcer la pompe, d'être utile au territoire, en s'appuyant sur la culture, et sur l'évènementiel, on en parlait tout à l'heure, comme levier en termes d'attractivité aussi, et en termes de pédagogie auprès des scolaires. On a fait ce choix-là, et on l'assume. La question des locaux pour les associations, elle est tout autre, on y travaille pour avoir des locaux pour les associations. Mais en ce qui concerne cette maison, et là je rebondis sur l'autre question, si l'artiste veut rester sept jours sur sept dans son logement, il le peut, on ne va pas demander à quelqu'un d'autre de venir occuper le logement pendant les trois ou quatre autres jours. Au minimum, on lui demande d'être présent, sur place, trois à quatre jours par semaine. Voilà. Concernant les quartiers, je réponds à Monsieur Martin, on commence, et

vous sembliez être d'accord, on met le paquet d'abord sur les berges de Seine parce que c'est notre fil rouge, on essaie de redynamiser l'île Saint-Etienne, et bien évidemment, ensuite, comme on a commencé le faire avec des fresques, on ira, avec cette résidence, à laquelle on pourra trouver un nom d'ailleurs, je le dis en passant, aller dans les autres quartiers de la Ville. Et je peux vous dire par exemple que près de la gare, profitant des lourds travaux prévus dans les années à venir, nous réfléchissons, on en a discuté récemment avec Monsieur le Maire, à la réalisation d'une sculpture, là encore, alors peut-être pas avec la résidence d'artiste, sur la place Gallieni, d'une œuvre signal, qui puisse aussi contribuer au rayonnement du territoire.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, et après Madame Monville.

Monsieur Martin : Vous n'avez pas répondu sur le jury, sur la sélection. Parce que là vous en parlez oralement en disant que tous les membres de la commission culture vont être conviés, mais dans tous les documents qui sont transmis, ce n'est absolument pas le cas. Et pourtant la composition du jury, vous la détaillez, elle est très claire : responsables de la Ville de Melun, élu en charge de la culture, donc c'est vous, DGA en charge de la culture, et puis la directrice du Musée, un représentant d'une école d'art, un représentant d'un musée d'art contemporain, le président de l'association Les Amis du Musée de Melun. Donc tout ça, très bien, mais comme par hasard, il n'est plus du tout mentionné que le jury impliquerait tous les membres de la commission culture, c'est-à-dire quelques membres de l'opposition et tous les membres de la majorité qui voudraient s'y joindre.

Monsieur Vogel : C'est écrit où, ce que vous avez lu ? Ce n'est pas écrit, justement ?

Monsieur Martin : La description du jury est mentionnée dans le document sur l'appel à résidence. Mais sinon le fait qu'il y ait les membres de la commission culture, ce n'est écrit nulle part.

Monsieur Duchesne : En pratique, on le fera, on s'y est engagés en commission, on s'y engage encore aujourd'hui. S'il y a un avenant qui peut être fait, on va l'ajouter à la délibération.

Monsieur Vogel : On l'ajoutera à la délibération. Pour Mathieu, cela paraissait naturel que cela passe d'abord en commission. Mais enfin on va l'ajouter à la délibération.

Monsieur Duchesne : On en a parlé, et ça avait déjà été rédigé et ça n'a pas été modifié. On modifiera et dans les faits, ce sera le cas.

Monsieur Vogel : Madame Monville, vous aviez demandé la parole. Sur la délibération 32.

Madame Monville : Je me suis trompée sur la délibération sur laquelle je voulais dire quelque chose. Mais j'en profite du coup. Moi je trouve que c'est une super idée, et je suis d'accord avec Monsieur Duchesne pour dire que la culture est très souvent le parent pauvre des politiques publiques, alors même qu'elle est fondamentale, vraiment. Donc voilà, c'est très bien, avec les réserves qui ont été explicitées, déjà le fait d'associer la commission culture, de pouvoir, à mon sens, avoir deux artistes, parce que dans un espace aussi grand avoir deux artistes c'est quand même une chose nécessaire.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, toujours sur le même sujet.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci. On va se prononcer contre parce que ce n'est pas à la hauteur de ce que nous imaginions. En fait ce n'est pas une mauvaise idée en effet, mais la mise en œuvre, telle qu'elle est esquissée dans la présentation laisse à désirer. Trois points de discussion pour ajouter encore au dossier. Déjà, c'est chiche, c'est peu attractif, et en plus il faut payer les fluides. En plus il y a un devoir de présence assez contraignant, sans compter les interventions dans les écoles ou dans les centres sociaux, qui engendrent un certain travail pédagogique, voire plus, en l'occurrence aussi des actions de médiation qui sont évoquées en direction de personnes porteuses de troubles du spectre autistique, donc cela demande une certaine compétence, et cela demande de maîtriser tout cela et ce n'est pas donné à tous les artistes. Le tout, dans un local a priori spacieux, en bord de Seine, qu'on imagine meublé mais pas hyper central, et il faudra qu'il soit bien fonctionnel pour héberger un auteur-artiste qui cherche l'inspiration. En résumé de ce premier point, il faudra trouver la perle rare pour cette production assignée à résidence, bon courage. Deuxièmement, et ça, on l'avait évoqué en commission, l'autonomie artistique, point de vigilance, c'est tellement exposé à la commande, qu'on se demande dans quelle mesure l'impétrant s'y retrouvera, d'un point de vue artistique. Sur le plan de la démarche, cela paraît en tout cas guidé, très contraint, par des séquences de mise en œuvre successives, c'est très bureaucratique, au contraire de l'expérimentation, de la création, qui sont affichées dans la convention. Pour le dire encore plus précisément, le danger c'est de soumettre la création à une politique de valorisation et de développement, vous parliez d'attractivité, qui fait de l'art un enrobage cosmétique, un élément de décoration comme n'importe quel équipement ou mobilier urbain sur la place. Du point de vue de la démarche artistique, en tout cas si j'étais artiste, je trouverai cela passablement humiliant. Troisièmement, qui pour contrôler le bon déroulé de cette création sous contrainte ? Que se passera-t-il en cas de défaillance, si cela ne marche pas ? Il y a un article sur une éventuelle rupture, mais comment se passe le contrôle effectif de ces trois jours de présence etcetera. Il pourrait y avoir un artiste insoumis à ces questions. Donc pour toutes ces raisons...

Monsieur Vogel : On ne les prendra pas celles-là.

Monsieur Saint-Martin : Donc pour toutes ces raisons, je vote contre mais je tiens à faire partie du comité de présélection.

Monsieur Duchesne : Justement, vous faites bien de faire partie de ce comité de présélection. Moi je crois dans l'intelligence collective, donc ensemble nous avons travaillé l'appel à projets et donc le cahier des charges précis, on pourra faire en sorte de leur laisser de la liberté, quand même, pour ne pas trop les fliquer, et ils pourront être un petit peu insoumis, mais pas trop.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je note que vous vous êtes engagés à modifier le jury pour y inclure la commission culture en entier.

Monsieur Vogel : Oui, oui, on va le préciser dans la délibération.

Monsieur Guion : Je m'étonne juste sur une chose, et notamment Madame Monville qui passe la culture très haut, que, c'est un document que vous devriez connaître Monsieur le Maire, c'est votre programme de 2020, à la page 21, où il est inscrit le centre social pour le quartier sud. Et la résidence d'artiste est introuvable dans votre programme. Donc au niveau de l'ordre

des priorités, je ne sais pas si le centre social ou la résidence d'artiste passe en premier, en tout cas, sur ce bâtiment de 160m², je pense que le centre social sud aurait été intéressant. Je ne doute pas que vous alliez trouver un autre endroit pour le centre social sud. Compte tenu que vous modifiez votre commission d'attribution du jury, nous allons changer notre vote.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote. Opposition ? Deux oppositions. Abstention ? C'est adopté. Délibérations 38 et 39, donc on fait remonter les deux sur table.

Adopté par 2 voix contre, 35 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'appel à résidence artistique avec hébergement dans le centre-ville de Melun, de septembre 2023 à août 2024, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à diffuser l'appel à candidatures, à compter du 18 avril 2023.

APPROUVE les termes du contrat d'accueil en résidence de l'artiste-auteur dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation et le contrat de cession des droits de propriété intellectuelle, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux contrats avec l'artiste-auteur lauréat de l'appel à candidatures.

PRECISE que l'action engage une dépense de 27 100 euros TTC sur l'opération 1500EUART (dont 15 000 euros TTC pour l'achat d'œuvres, 5 000 euros TTC pour la mise en œuvre technique et installation, 5 000 euros TTC pour la cession des droits d'auteur, 2 100 euros TTC pour des actions de médiation scolaire et tous publics).

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

34 - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL DÉCENNAL ENTRE LE SMITOM ET LA VILLE DE MELUN POUR LA RÉALISATION ET L'EXPOSITION, SUR LES BERGES DE LA SEINE, DE SCULPTURES EN MATÉRIAUX RECYCLÉS

Monsieur Duchesne : Vous avez donc eu sur table une délibération concernant le SMITOM, et même une deuxième. Donc la première, celle que je prends concerne le financement. Nous avons donc convaincu, Monsieur le Maire et moi, le SMITOM de devenir partenaire de la Ville de Melun. Et ensemble nous signons un partenariat pour créer une sorte de musée à ciel ouvert sur les berges de Seine, dans le cadre du Festiv'Art, toujours, pour aménager des sculptures et créer ainsi, je vous le disais, un parcours artistique autour de l'île. Ce partenariat court, et ça se veut ambitieux, sur une période de dix ans. C'est révisable chaque année, notamment pour la subvention versée par le SMITOM, à hauteur de 8 000 euros par an pour payer un artiste à qui on passe une commande, un artiste ou un collectif d'artistes. A noter que la sélection se fait, bien évidemment puisque c'est le financeur, conjointement avec le SMITOM, nous sélectionnons à la fois l'artiste, le lieu et la nature de l'œuvre. Ce seront des œuvres périssables, qui seront réalisées avec des matériaux de récupération, comme l'année dernière om nous avons fait un dodo géant de 3,50 mètres de haut. Et ces œuvres seront tournées vers la Seine. Réalisées soit en bois de récupération, soit en fer, elles auront une durée de vie minimale de trois à quatre ans. C'était la délibération concernant le financement.

Donc il vous est demandé de bien vouloir valider cette convention de partenariat, qui est une bonne opportunité pour la Ville de Melun de muscler notre stratégie sur l'île avec un certain nombre d'œuvres d'art exposées au bord de l'eau.

Monsieur Vogel : Questions ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Alors, le principe de faire de l'art avec des objets recyclés, a priori avec des déchets, et donc de développer un discours sur la nécessité de recycler nos déchets, je suis évidemment favorable à ça. Sauf que, je le répète ici : le meilleur des déchets, c'est celui qu'on ne produit pas, d'accord, c'est celui qu'on ne produit. Les déchets ont un cycle de vie, même quand on les recycle, c'est-à-dire qu'au bout d'un moment, on ne peut plus recycler. Donc le meilleur des déchets, c'est celui qu'on ne produit pas. Nous avons un problème de production de déchets, et nous avons un problème de production de déchets qui concernent le SMITOM, qui ne nous propose rien de moins que de construire un troisième four à l'incinérateur. Si, c'est le sujet. Car moi je veux bien soutenir le SMITOM dans son opération de pédagogie pour réduire les déchets, mais à condition qu'on ne me raconte pas des histoires, à condition que ça ne soit pas du greenwashing, qui serve par ailleurs à cacher la forêt, c'est-à-dire que c'est l'arbre qui cache la forêt, et la forêt c'est quoi ? C'est qu'on continue dans une fuite en avant dans des investissements qui coûtent extrêmement chers, car les incinérateurs ça coûte extrêmement cher, et que pour rentabiliser des investissements aussi importants, il faut ramener du déchet, ramener du déchet, et il faut que ces machines brûlent et crachent 24 heures sur 24 et qu'est-ce qu'elles crachent ? Toujours, trop de dioxine, par exemple. Et qu'est-ce qu'elles produisent ? Toujours trop de REFIOM, c'est-à-dire ces filtres, issus des cheminées, qui sont pour le coup des déchets dangereux, de catégorie 2, dont on ne sait pas quoi faire, ou des mâchefers, avec lesquels on fait les revêtements de nos routes en sachant pertinemment qu'on ne sait pas exactement ce qu'on met là-dedans. Donc, nous avons appris récemment encore, à plusieurs moments, encore aujourd'hui, on vient d'apprendre que 30 % de l'eau en France contenait un polluant que nous avons, jusqu'à présent, pas détecté. Nous savons que notre environnement est plein de molécules qui sont dangereuses pour notre santé, que ces molécules sont liées en grande partie aussi à des modes de consommation qui produisent énormément de déchets, et beaucoup trop de déchets. Donc moi je suis ok pour dire « ok le SMITOM, faites du travail pédagogique, faites-le en lien avec la municipalité, faites-le autour de l'art, c'est une super idée », mais arrêtez de nous raconter des histoires, en cachant avec ça une politique qui consiste au contraire à faire de l'argent et pas nous, à faire faire de l'argent à des grandes entreprises privées, en l'occurrence Véolia, avec des déchets qu'on va maintenant aller chercher ailleurs puisqu'il y a 30 communes qui ne sont pas de l'agglomération, qui nous vendent leurs déchets pour faire marcher l'incinérateur de Véolia. Ça, non. Alors moi je ne vais pas voter ce truc pour cette raison-là. Si on abandonne ce troisième four, et si on se met véritablement à développer une politique de déchets digne de ce nom, qui aille vraiment vers la réduction du nombre de déchets qu'on brûle, qu'on incinère, et vers une politique de réduction, réutilisation, recyclage, alors là je voterai et je vous applaudirai avec mes deux mains et mes deux pieds même.

Monsieur Vogel : Et deux pieds aussi. Alors juste un mot, le troisième four n'est pas encore acquis. Il y a la commission du débat public qui est saisie de la consultation publique donc il y aura plein de consultations, à la fois des maires de l'agglomération, des maires directement concernés. Donc ce n'est pas du tout décidé, je parle sous le contrôle des membres du SMITOM. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Alors en fait il y avait deux délibérations.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel décennal avec le SMITOM, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

35 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE ŒUVRE RÉALISÉE EN MATÉRIAUX RECYCLÉS PAR LE SMITOM À LA VILLE DE MELUN

Monsieur Duchesne : Alors la deuxième, toujours sur le SMITOM, donc vous ne serez pas d'accord sur le fond. Je note que c'est quand même une bonne idée, que nous allons mettre en 2023, donc c'est l'objet de cette convention-ci, puisqu'il s'agit de la mise à disposition de l'œuvre qui va être réalisée, mise à disposition du SMITOM de l'œuvre sur les berges. C'est donc une sculpture en bois de récupération cette année : cela ne veut pas dire que l'année prochaine, ce sera du bois. Tous les ans, nous aurons une délibération. Et celle de 2023 concerne une sculpture en bois de récupération réalisée, comme pour le Dodo, par des artistes du Collectif V3M. Il s'agira d'un animal ou d'un insecte géant, tourné vers la Seine, je vous le disais, et qui sera réalisé entre le 15 et le 27 mai prochain.

Monsieur Vogel : Ok. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Mathieu. Délibération 36, Aude, CTG.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SMITOM la convention de mise à disposition, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

36 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE - CHARGE DE COOPERATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - ANNEES 2022 - 2026 - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Rouffet : Merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit d'autoriser la signature de la CTG au niveau de l'agglomération. Donc la CTG, c'est la convention territoriale globale. On en a déjà parlé en décembre 2020, parce qu'on avait mis en place un avenant à la CTG qui avait été signé au niveau communal. Comme vous l'avez certainement compris, les discussions ont été assez longues et complexes avec la CAF, pour savoir si on restait au niveau communal ou intercommunal. Le choix a été fait de passer à l'intercommunal. Pour rappel, la CTG permet à la CAF de nous subventionner sur de nombreux services au niveau de la Ville, de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse, des actions parentalité, du handicap, des questions animation de la vie sociale, l'accès au droit, le logement et le cadre de vie. Donc c'est assez global et l'enjeu qui était rattaché à la CTG, c'était notamment la fin des contrats enfance-jeunesse, les CEJ, qui par exemple, à Melun, représentent plus de 800 000 euros sur une année, et qui touchent plusieurs services. Donc on avait cette nécessité de signer la CTG et la CNAF avait aussi des directives très particulières pour que nous passions rapidement au niveau de l'agglomération. Les plus, cela va être des temps de partage supplémentaires entre les professionnels du territoire, et puis des bonus financiers supplémentaires et cela

n'implique pas de transfert de compétences, si cela peut vous rassurer, Mesdames et Messieurs.

Monsieur Vogel : Merci, Aude. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. La délibération 34, parce que le projet n'est pas encore suffisamment défini, est retirée.

Madame Cellierier : La raison est simplement qu'on ne l'a pas passée en commission donc on va la passer à la prochaine commission.

Monsieur Vogel : D'accord. Donc on reviendra là-dessus. Délibération 37, c'est une demande de subvention pour la crèche Les Dauphins. Emmanuel.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement – Pilotage du Projet de Territoire – chargés de Coopération CTG pour les années 2022 – 2026, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention et tous les documents y afférents.

37 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (FME) - CRECHE COLLECTIVE

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, pour des travaux qui vont être entrepris à la crèche collective Les Dauphins. Donc cette crèche se situe 6 rue Jules Ferry. C'est la plus ancienne crèche de Melun puisqu'elle fonctionne depuis 1973, sa capacité est de 60 berceaux. C'est la plus grosse structure et sa spécificité c'est que c'est une crèche à étages. Les travaux vont concerner la mise en accessibilité avec la création d'un ascenseur puis la rénovation thermique. On va profiter de la fermeture pour faire de gros travaux. Donc il y aura le changement de l'ensemble des huisseries, l'isolation extérieure des murs notamment, la toiture, avec l'étanchéité et l'isolation, il y aura des aménagements qui vont être faits et les remises aux normes nécessaires, selon les préconisations de la PMI. Le coût estimé est de 1 200 000 euros, dont plus de 300 000 euros pour l'accessibilité. Cela profitera bien sûr aux usagers, notamment les enfants, avec l'amélioration des conditions d'accueil, et cela permettra également à la Ville de lisser ses dépenses liées aux fluides. Alors en raison des travaux, de leur nature, et du public accueilli, on est obligés de fermer l'établissement. La fermeture sera à compter du 31 juillet 2023 et la réouverture est envisagée au premier semestre 2025. Les enfants qui sont actuellement accueillis à la crèche Les Dauphins, ainsi que l'ensemble du personnel travaillant dans cette structure seront transférés à la crèche Les Colibris, qui a aussi une capacité de 60 berceaux et qui ouvrira au mois d'août. Elle ouvrira dès le 21 août 2023, c'est la date de réouverture à la fin des congés estivaux. La fermeture des Dauphins aura également un impact sur les ateliers de la crèche familial donc là on est en train de chercher des solutions, qui sont trouvées d'ailleurs, de mutualisation des locaux pour que les assistantes maternelles de la Ville puissent continuer à bénéficier des ateliers sur un site proche de la crèche Les Dauphins. Concernant les familles, il n'y aura pas

d'impact au niveau des contrats puisqu'on va garder les mêmes horaires : 7h15 jusqu'à 18H45 et pas de changement des conditions d'accueil et d'ouverture. La CAF de Seine-et-Marne va être sollicitée dans le cadre du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant. C'est un fonds qui est spécifiquement dédié aux travaux de rénovation des crèches. Donc le montant des aides au titre de cette subvention sera de 4 000 euros par place agréée, soit une somme de 240 000 euros. Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF de Seine-et-Marne la subvention mentionnée précédemment et à signer tous les documents afférents.

Monsieur Vogel : Très bien. Ségolène Durand.

Madame Durand : On ne peut que voter pour, parce que ça fait des années qu'on demande cette mise en accessibilité, ces changements dans la crèche des Dauphins donc merci de le faire enfin parce que c'est vraiment attendu depuis plusieurs années et par les familles et par les personnels.

Monsieur Vogel : On l'a fait. On vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 38, c'est la création d'emplois au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant d'un montant de 240 000 euros pour l'ensemble des travaux à réaliser sur l'établissement « Les Dauphins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

38 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Vous avez la liste des créations : un journaliste au sein du service communication, titulaire d'un contrat permanent de trois ans, à compter du 1er juin 2023, pour renforcer le service en vue de la communication qu'on fera au moment de tous les travaux dans la Ville, qui vont commencer, et qui ont déjà commencé. 22 emplois dans le cadre des avancements de grade, dans le tableau des effectifs et 17 emplois pour les recrutements futurs. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

CREE un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour recruter un journaliste au sein du service communication, titulaire d'un contrat permanent de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que cet agent, diplômé d'une école de communication et de journalisme (ISCPA Paris) et justifiant d'une expérience réussie sur ce poste, sera rémunéré par référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

DIT que son contrat sera renouvelable dans la limite maximale de 6 ans et qu'au terme de cette durée, la reconduction de son contrat ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DECIDE également de créer, en prévision des nominations au titre des avancements de grade et de la promotion interne au 1^{er} septembre 2023 :

1 emploi d'Adjoint principal du patrimoine de 1^{ère} classe
1 emploi d'Agent social principal de 1^{ère} classe
1 emploi d'Agent social principal de 2^{ème} classe
1 emploi d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe
4 emplois d'Adjoint administratif principal 2^e classe
5 emplois d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
2 emplois de Brigadier chef-principal
5 emplois d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
1 emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
1 emploi de rédacteur

CREE, enfin, en prévision de futurs recrutements :

2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (Direction des ressources humaines)
15 emplois d'adjoint technique (pôle Cadre de vie, Transition écologique et Aménagement durable, pôle Enfance et Education)

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023, chapitre 012.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, vous avez posé une question orale. Vous pouvez peut-être dire en deux mots, parce que je ne vais pas y répondre ce soir. La réponse implique que l'on prenne des informations aussi auprès de la DDT. Peut-être en deux mots nous dire de quoi il s'agissait et puis je pense qu'on pourra lever la séance.

Monsieur Saint-Martin : Je vais quand même l'expliquer, sinon en deux mots on ne va rien comprendre.

Monsieur Vogel : Quand je dis deux, c'est une métaphore.

Monsieur Saint-Martin : Trois ou quatre. C'est une question d'information et d'intérêt général, qui me semble assez nécessaire. Le 23 février dernier, le journal *Le Monde* a publié une enquête d'investigation indépendante portée par le quotidien et le « *Forever Pollution Project* ». On y découvre l'étendue géographique d'une pollution par des substances chimiques toxiques – les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) – développées à partir

du milieu du 20^e siècle. Cette large famille des PFAS (4000 composés chimiques), qui sont utilisés en raison de leurs propriétés antiadhésives et imperméabilisantes, leur résistance à la chaleur ou leur élasticité. En exemple assez connu il y a le Téflon antiadhésif des poêles Tefal, qui est donc une illustration, tout comme les peintures, les semi-conducteurs, le papier toilette ai-je découvert. Les PFAS ne sont plus forcément utilisés par les industriels, mais ils demeurent présents pour longtemps dans la nature, à tel point qu'on appelle ces molécules persistantes les « *substances chimiques éternelles* ». L'enquête révèle des niveaux de contamination dangereux pour la santé. 2 100 « *hot spots de contamination* », au-delà de 100 nanogrammes par litre, ont été détectés en Europe. *Le Monde* relaie les données d'une recherche toxicologique sur les effets de l'exposition aux PFAS, juste pour situer aussi les effets et donc même à faible dose, les effets sont : « *diminution du poids des bébés à la naissance, de la fertilité ou de la réponse immunitaire aux vaccins chez les enfants ; augmentation des risques de cancers du sein, du rein ou des testicules ; maladies de la thyroïde ; colite ulcéreuse ; hausse du taux de cholestérol et de la tension artérielle etcetera* ». On termine quand même dans une ambiance assez terrible, mais voilà. En 2023, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a défini un plan d'action dont la mise en œuvre doit se dérouler pour la période 2023-2027. Entre autres actions, il comporte non pas une interdiction, mais une réduction des émissions de PIFAS par les industriels. Or, dans la liste des sites contaminés ou présumés contaminés, un « hot spot » est détecté à Saint-Méry en 2020 : un prélèvement dans le ru de la Prée a mesuré une contamination de 374,4 nanogramme par litre, soit près de quatre fois le seuil d'alerte de 100 nanogrammes par litre. Ce ru se jette dans celui d'Anceuil : à Moisenay, un prélèvement en 2022 atteste une contamination de 104,6 nanogramme par litre. La même année, un autre prélèvement dans l'Almont, à Melun, révèle une contamination : 34,4 nanogramme par litre. C'est suffisamment notable, plus de trois fois le niveau minimal de 10 nanogramme par litre, pour être intégré dans la liste du *Monde*. Et c'est d'autant plus notable que les activités sont nombreuses le long de cette rivière, ne serait-ce que la culture des jardins partagés. Enfin, à ces sites de pollution avérés s'ajoutent des suspicions de contamination sur les sites industriels de Villaroche et au SMITOM-LOMBRIC de Vaux-le-Pénit, qui a été évoqué juste à l'instant. Donc pourriez-vous informer les habitantes et habitants de Melun sur la nature exacte de ces contaminations ? Quelles substances chimiques en l'occurrence, parmi les 4 000 ? Quelles origines ? Quels risques pour la santé humaine des riverains et la nature ? La ville de Melun, de conserve avec la CAMVS et d'autres entités politiques et administratives compétentes, compte-t-elle mettre en œuvre un suivi de ces pollutions ? Donc j'ai bien compris qu'une enquête était en cours, et j'en suis ravi, je pense que c'est vraiment important. Et je serai ravi d'avoir plus d'information sur cette pollution potentiellement très dangereuse pour la santé environnementale et la santé humaine.

Monsieur Vogel : Donc on a pris contact avec la DDT donc dès qu'on a le résultat, on prendra contact avec vous.

Monsieur Saint-Martin : Ce que j'ai proposé aussi, c'est que je peux vous mettre en contact avec les journalistes indépendants, qui ont été à l'origine de cette enquête.

Monsieur Vogel : Oui, d'accord, ça nous aidera peut-être à identifier. Merci à toutes et à tous. Bonsoir, bonne nuit.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h15.

